

LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'OCTROI
ET LA GESTION DES CONTRATS PUBLICS
DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

SOUS LA PRÉSIDENCE DE L'HONORABLE
FRANCE CHARBONNEAU, J.C.S., présidente
M. RENAUD LACHANCE, commissaire

AUDIENCE TENUE AU 500, BOUL. RENÉ-
LÉVESQUE OUEST À MONTRÉAL (QUÉBEC)

LE 19 MARS 2013

VOLUME 73

DANIELLE BERGERON et JEAN LAROSE
Sténographes officiels

RIOPEL GAGNON LAROSE & ASSOCIÉS
215, rue St-Jacques, Bureau 1020
Montréal (Québec) H2Y 1M6

COMPARUTIONS

POUR LA COMMISSION :

Me CLAUDINE ROY,
Me DENIS GALLANT,
Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU
Me ISABELLE GILLES

INTERVENANTS :

Me MICHEL JOLIN pour M. Pierre Lavallée
Me ESTELLE TREMBLAY pour le Parti québécois
Me PHILIPPE BERTHELET pour la Ville de Montréal
Me BENOIT BOUCHER, pour le Procureur Général du Québec
Me DANIEL ROCHEFORT pour l'Association de la construction du Québec
Me MICHEL DORVAL pour l'Union Montréal
Me DENIS HOULE pour l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec
Me SIMON LAPLANTE pour l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec
Me GASTON GAUTHIER pour le Barreau du Québec
Me VINCENT GRENIER-FONTAINE pour la Ville de Laval
Me MICHEL DÉCARY pour le Parti libéral du Québec
Me FÉLIX RHÉAUME pour le Parti libéral du Québec
Me JULIE-MAUDE GREFFE pour le Directeur des poursuites criminelles et pénales
Me CHRISTIANE JOLY, pour M. Rosaire Sauriol

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
LISTE DES PIÈCES	4
PRÉLIMINAIRES	6
PIERRE LAVALLÉE	
INTERROGÉ PAR Me CLAUDINE ROY	8
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me MICHEL DORVAL	86
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me ESTELLE TREMBLAY	92
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me MICHEL DÉCARY	118
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me DENIS HOULE	130
JOCELYN NADEAU	146
INTERROGÉ PAR Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU	146
ROSAIRE SAURIOL	190
INTERROGÉ PAR Me DENIS GALLANT	190

LISTE DES PIÈCES

	PAGE
54P-571.1 : Écoute électronique 020131-0950 041A du 31 janvier 2002, entre Jose Sardano et Luis Vitorino.	155
54P-571.2 : Transcription de l'écoute 54P-571.1	155
54P-572.1 : Écoute électronique 020131-1124 041AA du 31 janvier 2002 entre Jose Sardano et Luis Vitorino	157
54P-572.2 : Transcription de l'écoute 54P-572.1	157
54P-573.1 : Écoute électronique 0020206-1001 041AA du 6 février 2002.	165
54P-573.2 : Transcription de l'écoute 54P-573.1	165
54P-574.1 : Écoute électronique 0020206-1001 041AA du 7 février 2002.	169
54P-574.2 : Transcription de l'écoute 54P-574.1	169

54P-575.1 :	Écoute électronique 02-0144 DUSSAULT LIM 00275 du 3 avril 2002	176
54P-575.2 :	Transcription de l'écoute 54P-575.1	176
54P-576.1 :	Écoute électronique 02-0177 DUSSAULT LIM 00275 du 22 avril 2002	181
54P-576.2 :	Transcription de l'écoute 54P-576.1	181
54P-577.1 :	Écoute électronique 02-0176 Grundman LIM du 23 avril 2002	183
54P-577.2 :	Transcription de l'écoute 54P-577.1	183
55P-578:	Tableau récapitulatif des fausses factures de Sogep et Dessau	228

1 L'AN DEUX MILLE TREIZE, ce dix-neuvième (19e) jour
2 du mois de mars,

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Bon matin à tous. Est-ce que les parties peuvent
8 s'identifier, s'il vous plaît?

9 Me CLAUDINE ROY :

10 Bonjour. Claudine Roy pour la Commission.

11 Me ISABELLE GILLES :

12 Bonjour. Isabelle Gilles pour la Commission.

13 Me ESTELLE TREMBLAY :

14 Bonjour. Estelle Tremblay pour le Parti québécois.

15 Me PHILIPPE BERTHELET :

16 Philippe Berthelet pour la Ville de Montréal.

17 Me DANIEL ROCHEFORT :

18 Daniel Rochefort pour l'Association de la
19 Construction du Québec.

20 Me MICHEL DORVAL :

21 Bon matin. Michel Dorval pour Union Montréal.

22 Me DENIS HOULE :

23 Bonjour. Denis Houle et Simon Laplante pour
24 l'Association des constructeurs de routes et grands
25 travaux du Québec.

1 Me GASTON GAUTHIER :

2 Bonjour. Gaston Gauthier, Barreau du Québec.

3 Me VINCENT GRENIER-FONTAINE :

4 Bonjour. Vincent Grenier-Fontaine pour Ville de
5 Laval.

6 Me MICHEL DÉCARY :

7 Bonjour. Michel Décary pour le Parti libéral du
8 Québec et je suis assisté par maître Félix Rhéaume,
9 conseiller juridique du Parti libéral qui sera avec
10 nous et vous pour la suite des auditions et des
11 audiences de la Commission.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Parfait.

14 Me JULIE-MAUDE GREFFE :

15 Et bon matin. Julie-Maude Greffe pour le Directeur
16 des poursuites criminelles et pénales.

17

18

19

1 L'AN DEUX MILLE TREIZE, ce dix-neuvième (19e) jour
2 du mois de mars,

3

4 A COMPARU :

5

6 PIERRE LAVALLÉE,

7

8 LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit :

9

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Allez-y.

12 INTERROGÉ PAR Me CLAUDINE ROY :

13 Q. **[1]** Merci. Alors, Monsieur Lavallée, hier lors de
14 votre témoignage, vous nous avez parlé que les
15 quotes-parts que BPR avait à verser à monsieur
16 Bernard Trépanier par le biais de monsieur Meunier
17 étaient prises à même vos comptes bancaires
18 personnels dans le cas des actionnaires. Vous nous
19 avez parlé du contexte, là, des dividendes, mais je
20 ne suis pas certaine qu'on ait été très précis
21 relativement à l'impact fiscal que ces éléments
22 pouvaient avoir et la raison pour laquelle vous
23 avez décidé, en tant qu'actionnaire, de prendre cet
24 argent-là à même vos comptes personnels.

25 R. En fait, à partir du moment où on ne cherche

1 absolument pas à faire aucun stratagème, aucune
2 entente avec des tiers ou de la fausse facturation,
3 qu'on prenne l'argent dans nos comptes en banque ou
4 qu'on se le fasse rembourser par l'entreprise et
5 qu'ainsi ça réduise les dividendes que l'entreprise
6 nous verserait, c'est une opération qui n'a aucun
7 impact fiscal. Donc, ça voudrait dire que nous
8 n'aurions eu aucun avantage à nous faire
9 rembourser, réduire les dividendes que l'entreprise
10 nous versait et nous ne voulions pas le faire. Ce
11 que nous désirions faire, c'était éviter toute
12 mesure de type fausse facturation, entente,
13 stratagème, autre, donc le prendre dans nos comptes
14 en banque, c'était l'opération la plus nette qu'on
15 pouvait faire.

16 (9:42:35)

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Q. **[2]** Donc, ça veut dire que, tel que vous nous
19 l'avez dit hier, vous n'avez jamais reçu de bonis
20 sous forme de remboursement, si on veut, pour
21 compenser ces pertes que vous aviez à votre actif
22 dans votre compte personnel?

23 R. Tout à fait, Madame, et ce que je vous indique par
24 la présente, exactement dans le sens que vous
25 dites, c'est que si je m'étais versé un boni pour

1 me rembourser, ceci aurait réduit les dividendes
2 que je me serais de toute façon versés.

3 Q. **[3]** O.K.

4 R. Et c'était après impôt, donc...

5 Me CLAUDINE ROY :

6 Q. **[4]** Relativement aux employés de BPR, puisqu'on
7 aborde le sujet des bonis, est-ce que les employés
8 de BPR qui contribuaient, on l'a vu hier par les
9 tableaux, que des employés contribuaient, faisaient
10 des contributions politiques. Est-ce qu'il y avait
11 une forme de remboursement qui était fait par BPR
12 sous forme de bonis ou autre remboursement
13 quelconque?

14 R. Je précise, Madame Roy, c'étaient tous des
15 actionnaires qui faisaient des versements, donc
16 c'étaient tous le même principe que ce qu'on dit.

17 Q. **[5]** D'accord. Cependant, le tableau qu'on a
18 présenté hier, qu'on peut remettre à l'écran, là,
19 pour être certain que vous parlez du bon tableau,
20 c'est la pièce déposée 53P-568. Dans le tableau, on
21 a les contributions des actionnaires ainsi que des
22 employés. Bon. Alors, ça, c'est le graphique, je
23 m'excuse, le graphique ou peut-être la pièce 567
24 qui était le... Alors, voyez-vous, les
25 contributions que l'on voit, là, sous forme de

1 tableau plutôt que de graphique, indiquent que ce
2 sont des contributions faites par les actionnaires
3 et des employés de BPR. Et c'est une précision que
4 j'aurais dû apporter hier. Le tableau... les
5 données sont conservatrices puisque ne font partie
6 que... en fait, les informations ne sont que des
7 personnes dont on a été en mesure de corroborer
8 l'adresse. Quand on ignorait l'adresse, on n'était
9 pas capable de faire le lien à l'effet que c'était
10 bien un employé de BPR, les données n'ont pas été
11 inscrites au tableau de façon à ce que c'est un
12 chiffre très conservateur. Et on voit quand même,
13 là, des sommes importantes, un total de cinq cent
14 soixante-quatre mille dollars... quatre cent
15 quatre-vingt-dix dollars (564 490 \$), alors c'est
16 ce n'est pas seulement les actionnaires.

17 R. Madame, je ne peux pas vous... je ne peux pas vous
18 répondre autrement qu'en vous disant ce qui, à ma
19 connaissance, ce ne sont que des actionnaires. Je
20 ne peux pas empêcher un individu de faire une
21 contribution volontaire, mais toutes les
22 discussions dont nous avons parlé hier, c'était
23 systématiquement des actionnaires de la compagnie.
24 Donc, à ma connaissance, ce sont tous des
25 actionnaires. Et je le répète, un employé a le

1 droit de faire une contribution politique, mais à
2 ce moment-là il n'y a eu aucun remboursement,
3 jamais, à ma connaissance, personne s'est jamais
4 fait rembourser quoi que ce soit par la compagnie.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Q. **[6]** Donc, si je comprends bien... Excusez-moi,
7 Maître Roy.

8 Me CLAUDINE ROY :

9 Non, ça va.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Q. **[7]** Le nombre, par exemple, « Total PQ : trente-
12 cinq (35) », c'est le nombre de personnes qui ont
13 contribué de chez BPR, chez BPR.

14 Me CLAUDINE ROY :

15 C'est exact.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 C'est ça.

18 Me CLAUDINE ROY :

19 Oui.

20 R. Ah! Le nombre de personnes, oui. Pour moi, c'est
21 logique, là. Il y a soixante-dix (70)
22 actionnaires... soixante... soixante-seize (76) ou
23 soixante-dix-sept (77) actionnaires chez BPR.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Q. **[8]** O.K.

1 R. Donc, ce nombre-là me semble tout à fait cohérent,
2 là.

3 Me CLAUDINE ROY :

4 Q. **[9]** Mais, en fait, Monsieur Lavallée, ce que je...
5 Je m'excuse, vous n'aviez pas terminé, là?

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Oui, allez-y. Allez-y. Allez-y.

8 Me CLAUDINE ROY :

9 Q. **[10]** Ce que je comprends, c'est que vous, vous
10 dites, ce que vous nous avez relaté hier, les
11 discussions autour de la table, c'était pour des
12 actionnaires.

13 R. Il y avait toujours que des actionnaires.

14 Q. **[11]** D'accord. Mais vous dites, du même coup,
15 « Mais on n'empêchait pas les gens de faire des
16 contributions politiques, nos employés. »

17 R. Bien, c'est-à-dire, on ne se mêle pas de la vie de
18 tout le monde, là. Je veux dire...

19 Q. **[12]** Très bien. Donc, est-ce qu'on doit comprendre
20 que BPR ne faisait pas faire partie les employés...

21 R. Non. Il n'y a eu aucune discussion avec des
22 employés pour répondre aux demandes des partis
23 politiques que j'ai présentées hier. Le processus
24 de demande, où là les actionnaires se réunissent
25 pour dire « Nous avons eu une demande », ce n'était

1 que des actionnaires qui étaient présents.

2 Q. **[13]** Donc, BPR n'encourageait pas les employés à
3 donner?

4 R. Non.

5 Q. **[14]** Ne les décourageait pas, ils n'en parlaient
6 pas.

7 R. Non.

8 Q. **[15]** O.K. Les demandes qui étaient faites par les
9 partis politiques, quand vous aviez à en discuter,
10 c'était entre actionnaires.

11 R. Toujours.

12 Q. **[16]** Et vous nous dites, il n'y a pas de
13 remboursement qui était fait?

14 R. Il n'y a aucun remboursement qui était fait, pour
15 la raison que j'ai décrite à Madame Charbonneau
16 tantôt.

17 Q. **[17]** D'accord. Vous nous avez... En fait, monsieur
18 Meunier nous a parlé des bonis. Vous venez d'en
19 parler un peu. Est-ce qu'effectivement il existait
20 des bonis au sein de BPR?

21 R. Il existe des bonis de performance qui sont très,
22 très bien définis, qui sont avec chaque évaluation
23 annuelle. Les employés ont des attentes au début de
24 l'année en termes de performance individuelle, en
25 termes de performance de leur division, en termes

1 de performance de la compagnie, et reçoivent un
2 boni de performance en fonction de la performance
3 de la compagnie, de la performance de leur
4 division, et de leur performance individuelle, et
5 ça n'a aucun rapport avec ça, puisque, comme je
6 vous le disais tantôt, c'était des actionnaires qui
7 contribuait politiquement.

8 Q. **[18]** Donc, il n'y avait aucune re... Selon ce que
9 vous dites, aucune relation entre, qu'on ait donné
10 trois mille dollars (3 000 \$) ou qu'on ait donné
11 cinq cents dollars (500 \$), le boni n'était pas
12 ajusté en conséquence?

13 R. Non. C'était en fonction du... Chaque actionnaire,
14 selon son poids, avait à - son poids comme
15 actionnaire - avait à contribuer aux demandes
16 politiques.

17 Q. **[19]** Donc, quand vous dites le poids, ça, on peut
18 dire sa proportion?

19 R. Bien, c'est-à-dire...

20 Q. **[20]** Un pourcentage.

21 R. Quand vous dites que quelqu'un a donné cinq cents
22 dollars (500 \$) puis qu'il y en a un autre qui a
23 donné trois mille dollars (3 000 \$), on peut
24 supposer que l'actionnaire qui a donné trois mille
25 dollars (3 000 \$) était six fois plus important, en

1 termes d'actionnariat, que celui qui a donné cinq
2 cents (500).

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Q. **[21]** Ce qui veut donc dire que, quant à vous, votre
5 participation à vous, sur un montant de dix-huit
6 mille dollars (18 000 \$), quand vous donnez, ou de
7 vingt-deux mille dollars (22 000 \$), quand vous
8 donnez neuf mille (9 000) ou neuf mille cinq cents
9 (9 500), votre participation à vous est nettement
10 supérieure à vos autres associés?

11 R. Est nettement supérieure à la moyenne des associés
12 et aux autres associés.

13 Q. **[22]** Parfait. Maintenant, est-ce que vous saviez
14 même si vos employés donnaient, faisaient des
15 contributions politiques?

16 R. Non. De là ma surprise, tantôt, du commentaire de
17 madame Roy. Non. Je ne cherchais pas à le savoir.

18 Q. **[23]** O.K.

19 R. En fait, pour être précis, Madame Charbonneau,
20 je... Personnellement, je ne savais pas
21 nécessairement comment mes coactionnaires avaient
22 donné. J'ai bien décrit comment ça se passait hier.

23 Me CLAUDINE ROY :

24 Q. **[24]** On a abordé les contrats de BPR auprès du MTQ,
25 et vous nous avez mentionné que, bon, il y a

1 certains contrats, au fil des années, BPR s'est
2 retrouvée à plus de contrats. Cependant, on n'a pas
3 regardé le graphique en fonction du volume de
4 contrats octroyés par le MTQ, et je pense que c'est
5 une donnée qui doit être importante dans la lecture
6 du graphique. C'est comme ça que vous lisez le
7 graphique, et...

8 R. C'est ça. Pour pas qu'il y ait de mauvaise
9 interprétation, le volume de contrats donnés par le
10 ministère des Transports a augmenté
11 significativement de deux mille trois (2003) à deux
12 mille treize (2013). La proportion des contrats
13 gagnés par BPR doit être, grosso modo, à peu près
14 toujours dans la même gamme.

15 Q. **[25]** Nous avons effectivement des...

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Q. **[26]** Vous dites de deux mille trois (2003) à?

18 R. À maintenant. C'est-à-dire que je pense que, sauf
19 erreur, en deux mille onze, deux mille douze (2011-
20 2012), on est à plus d'investissements du ministère
21 des Transports de tous les temps, là. Typiquement,
22 Madame, de mémoire, neuf cents... neuf cents
23 millions de dollars (900 M\$) à aller jusqu'à trois
24 milliards de dollars (3 G\$) d'investissements. Et
25 la désuétude des infrastructures l'explique très

1 facilement.

2 Me CLAUDINE ROY :

3 Q. **[27]** La Commission a déjà déposé, sous 45P-550, un
4 tableau qui montre, en fait c'est le nombre de
5 contrats, valeur des contrats et parts de marché de
6 six firmes de génie civil pour l'octroi des
7 contrats de conception des plans et devis et de
8 surveillance des travaux donnés par le MTQ. Peut-
9 être qu'on pourrait mettre à l'écran le tableau qui
10 démontre le volume de contrats octroyés par le
11 ministère. Alors 45P-550. Alors, c'est sûr que ce
12 n'est pas très gros, mais à la colonne de gauche on
13 voit le total des contrats donnés par le ministère
14 des Transports, et on voit, à la colonne de droite,
15 la troisième en partant de la droite, la colonne
16 pour BPR. Et ce que vous nous indiquez, Monsieur
17 Lavallée, se reflète dans le tableau que l'on voit
18 à l'écran?

19 R. Oui. Dans ce cas-là on parle, je parlais du volume
20 des travaux, mais vous le voyez dans le volume des
21 honoraires donnés par le MTQ. Ils augmentent
22 proportionnellement.

23 Q. **[28]** En fait, on...

24 R. Donc, on voit que la part de BPR se balade entre
25 huit et treize pour cent (13 %) continuellement.

1 Q. **[29]** Et pour les contrats donnés au total par le
2 ministère des Transports à compter de deux mille
3 cinq, deux mille six (2005-2006), il y a une
4 augmentation, et...

5 R. C'est ce que... C'est ce que je vous indiquais.

6 Q. **[30]** D'accord. Et deux mille huit, deux mille neuf
7 (2008-2009), deux mille neuf, deux mille dix (2009-
8 2010), deux mille dix, deux mille onze (2010-2011),
9 ce sont les grosses... ainsi que deux mille onze,
10 deux mille douze (2011-2012), les grosses années.

11 R. C'est ça. Trois milliards (3 G) de travaux, deux
12 cent soixante millions (260 M) d'honoraires, c'est
13 à peu près... à peu près le chiffre que j'avais en
14 tête.

15 Q. **[31]** Je vous demanderais d'aller à la page 3 de ce
16 document. Sous forme de graphique, on voit...
17 L'autre page. Alors, on voit BPR dans un bleu...
18 C'est exact - merci, pour la flèche. Alors, on voit
19 l'augmentation des contrats pour BPR et ça nous
20 indique les six firmes, on voit que chacune des
21 firmes il y a eu une augmentation. Ça vous semble
22 correspondre à la situation de BPR?

23 R. Ça correspond à une certaine stabilité du
24 pourcentage des travaux.

25 Q. **[32]** Toujours en regard du ministère des Transports

1 du Québec, vous en avez parlé hier dans l'octroi
2 des contrats qui étaient donnés à BPR, mais quand
3 BPR n'a pas obtenu les contrats aussi. De quelle
4 façon BPR gérait quand vous n'obteniez pas un
5 contrat?

6 R. Si on fait relatif au processus que nous on appelle
7 post-mortem, c'est-à-dire quand on a perdu un
8 contrat, on demande notre évaluation détaillée, de
9 manière à déterminer, chaque équipe cherchant à
10 déterminer quels étaient les reproches que le
11 ministère lui faisait pour tenter de combler ces
12 lacunes-là en termes techniques.

13 Comme je l'ai expliqué hier c'est dans ce
14 processus-là que les gens ont fini par demander le
15 nom des comités de sélection, ce que j'ai appris en
16 même temps que tout le monde dans le journal, ce
17 que j'ai immédiatement demandé qu'on cesse puisque
18 je ne voyais pas l'utilité de la pratique. Et on
19 m'a confirmé qu'on ne faisait rien avec cette
20 information-là.

21 Q. **[33]** O.K. Vous allez, vous avez dit ça en rafale,
22 vous dites que vous apprenez dans le journal qu'il
23 y a des entreprises ou des employés...

24 R. Que toutes les entreprises de génie demandent la
25 liste des membres des comités de sélection.

1 Q. **[34]** Vous apprenez ça dans le journal, ça vous
2 surprend?

3 R. Non seulement ça me surprend, mais je trouve que
4 c'est inutile puisque ça n'a aucune espèce
5 d'utilité de savoir qui était sur le comité de
6 sélection. Quand même qu'on saurait qu'ils auraient
7 demandé à un ministre saoudien d'être sur le
8 comité, qu'est-ce que ça nous aurait donné de
9 savoir qui était sur le comité de sélection.

10 Ce qui était important de savoir c'est en
11 quoi on avait été jugé faible, quelle partie de
12 notre proposition était faible et de voir à
13 l'améliorer. Ce qu'on m'a répondu très candidement
14 c'est que cette information-là était rendue
15 disponible par le ministère, il n'y a jamais
16 personne qui n'a émis d'objection. Donc, ils la
17 demandaient systématiquement comme une information
18 relative au post-mortem. On a immédiatement mis fin
19 à cette pratique-là parce que je trouvais que ça
20 n'avait aucune utilité.

21 Q. **[35]** On se situe en quelle année, à ce moment-là,
22 quand vous...

23 R. Bien, je l'apprends, je l'apprends malheureusement,
24 là, je pense que c'est deux mille douze (2012)
25 qu'on a appris ça, là, que ça se pratiquait.

1 Q. **[36]** Donc, vous l'apprenez en deux mille douze
2 (2012), vous faites ces vérifications-là auprès des
3 employés de BPR, la partie post-mortem?

4 R. J'ai dit : « Vous arrêtez ça », c'est tout. Puis on
5 m'explique, j'ai dit : « Pourquoi vous avez demandé
6 ça? » Et là, on m'explique que c'était une
7 information disponible, tout le monde, les gens des
8 propositions, ce n'est pas des dirigeants, les gens
9 des propositions ramassaient l'information
10 disponible relative au post-mortem. Je pense que
11 cette information-là n'a pas lieu d'être publique
12 et elle n'aurait pas dû être publique et elle n'a
13 aucun intérêt à être publique. Je ne sais pas
14 pourquoi c'était rendu public.

15 Q. **[37]** Et, à ce moment-là, vous donnez, vous
16 transmettez l'information, pour ne pas dire
17 l'ordre, que c'est terminé, BPR ne demandera
18 plus...

19 R. Vous pouvez dire l'ordre.

20 Q. **[38]** Ne demandera plus le nom des personnes qui
21 siègent sur le comité de sélection?

22 R. Ça n'a aucun intérêt.

23 Q. **[39]** O.K.

24 R. De demander l'évaluation détaillée, oui, c'est
25 tout.

1 Q. [40] On a abordé hier l'aspect des contributions
2 politiques, on en a reparlé un petit peu tout à
3 l'heure, au niveau... dans quel contexte ça se
4 passait, là, par rapport aux actionnaires puis
5 aussi aux employés. Mais si on revient par rapport
6 aux gens qui vous... qui transmettaient
7 l'information, faisant des demandes de contribution
8 à la hauteur, vous nous avez parlé de trente mille
9 (30 000), cinquante mille dollars (50 000 \$). Vous
10 avez relaté cet aspect-là, mais vous n'avez pas
11 mentionné pour quelle raison vous avez obtempéré
12 aux demandes à la hauteur de ce qui était demandé?

13 R. En fait, je voudrais préciser que fort probablement
14 mon collègue de l'époque n'obtempérait pas à la
15 hauteur de ce qui était demandé. Ce que nous nous
16 faisons transmettre c'était probablement le
17 résultat d'une discussion de manière à réviser le
18 plus possible à la baisse cette demande-là. Nous
19 obtempérons parce que, bon, c'était... le parti
20 politique avait le droit de faire une demande,
21 c'était prévu qu'il allait chercher du financement
22 populaire. On n'y voyait pas de relation directe
23 avec les contrats, mais on se disait que si on ne
24 contribuait pas, est-ce que ça pourrait avoir une
25 influence négative d'une manière quelconque qu'on

1 ne pouvait pas s'imaginer, mais on faisait donc la
2 contribution plus à titre défensif qu'autrement.

3 Q. **[41]** On vous a rapporté également, toujours dans
4 le cadre de l'obtention de contribution politique,
5 une espèce de relation entre l'augmentation des
6 contrats que BPR obtenait par rapport à
7 l'augmentation des contributions à donner ou des
8 attentes en regard des contributions à donner?

9 R. C'est-à-dire que ce qu'on nous disait c'est : Vous
10 avez beaucoup de contrats du gouvernement. Donc,
11 plus le volume de contrats est important plus,
12 j'imagine, eux ajustaient leur demande.

13 Q. **[42]** Et comment vous répondiez à cette demande à la
14 hausse?

15 R. Je répète que mon collègue devait être le plus
16 possible un négociateur serré, mais il nous
17 transmettait, à un moment donné, dire, bien là, on
18 finit par nous demander trente mille dollars
19 (30 000 \$) ou trente-cinq mille dollars (35 000 \$)
20 ou cinquante mille dollars (50 000 \$).

21 Q. **[43]** Et quand vous parlez de votre collègue, vous
22 parlez de celui qui agissait, là, comme
23 intermédiaire entre la demande de financer des
24 partis...

25 R. Oui.

1 Q. **[44]** ... auprès de vous?

2 R. Oui, puisque comme j'ai dit hier précisément, quand
3 moi je suis devenu le président et chef de la
4 direction, personne m'a fait de demande et je
5 n'aurais accepté de demande de personne.

6 Q. **[45]** Vous avez abordé il y a quelques minutes aussi
7 que, pour justifier pour quelle raison vous avez
8 fait les paiements à partir de votre compte
9 bancaire, entre autres pour le trois pour cent
10 (3 %) à la Ville de Montréal, que BPR avait décidé
11 qu'elle n'allait pas dans les extra et la fausse
12 facturation. Les extra, est-ce que, à votre
13 connaissance, il y a des demandes qui ont été
14 faites en regard des extra?

15 R. Chez nous, nous sommes... de ce côté-là, on
16 considère que ça, c'est notre activité
17 professionnelle. Ce n'est pas une activité
18 commerciale. Donc, notre activité professionnelle
19 fait que nous ne devons avoir aucune complaisance
20 en face de demandes d'entrepreneurs, quels qu'ils
21 soient. Si c'est au devis, il doit le faire. Ça
22 doit être fait de qualité et conformément à servir
23 notre client, qui est celui qui est la
24 municipalité, le ministère des Transports, peu
25 importe quel est le client. Donc, pour nous, c'est

1 inadmissible de travailler en complaisance avec les
2 entreprises. C'est la réputation qu'on a, je crois,
3 à un point tel qu'on sait qu'il y a des
4 entrepreneurs qui, lorsqu'ils apprennent que le
5 devis a été préparé par BPR et que BPR va faire la
6 surveillance, ils ne se donnent même pas la peine
7 de. C'est la rumeur qui circule.

8 Q. **[46]** Et ils ne se donnent même pas la peine de?

9 R. De soumissionner. Il n'y aura pas d'extra. Je ne
10 dis pas qu'il n'y a pas d'extra, BPR n'est pas
11 infaillible. Loin de moi l'idée. Mais nous ne
12 faisons jamais preuve de complaisance. C'est la
13 règle qu'on s'est donnée, c'est la règle d'être le
14 plus strict possible. On essaie d'évaluer le projet
15 au plus juste prix possible, mais sans être... sans
16 mettre un prix qui n'a pas de contingence, sans
17 mettre un prix qui n'a pas de... qui est trop
18 serré. On essaye d'évaluer correctement. On essaye
19 que nos devis soient complets, et on ne veut pas
20 que les entreprises viennent négocier avec nous en
21 disant : « Aidez-nous. » On dit : « C'était prévu,
22 c'était clair au devis, ça doit être interprété
23 comme ça. »

24 Donc, pour nous, les entreprises sont des
25 gens qu'on doit aider à réaliser le projet pour le

1 bien de notre client, mais pas de faire de
2 complaisance avec eux. Et la plupart des
3 entrepreneurs sont très professionnels. Donc,
4 conséquemment, il peut y avoir des extra, ils
5 peuvent faire des demandes pour des extra. Nous, on
6 doit se battre pour qu'il y en ait le moins
7 possible. Donc, on ne voulait sûrement pas aller
8 chercher de l'argent là.

9 Le deuxième point, c'est que je l'ai
10 précisé hier, on ne voulait pas utiliser de
11 stratagème de fausse facturation ou autre. On a
12 préféré faire tel que je l'ai décrit hier, et je
13 parle pour nous, c'est notre culture, c'est notre
14 façon de faire. Je l'ai dit hier aussi, je pense,
15 le plus honnêtement possible, le système ne pouvait
16 donc pas être « pérenne » pour nous. Ça ne pouvait
17 pas marcher pendant longtemps. J'aurais dû dire ça,
18 j'aurais dû établir ça au jour 1 et ne jamais
19 embarquer dans le stratagème. Mais ça ne pouvait
20 pas durer.

21 (09:59:49)

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Q. **[47]** Mais cette ligne de conduite que vous dites
24 que vous adoptez, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de
25 complaisance avec les entrepreneurs, que c'est la

1 ligne de conduite de BPR, je comprends que c'est la
2 ligne de conduite que vous adoptez maintenant. Mais
3 à l'époque, est-ce que c'était la même ligne de
4 conduite?

5 R. C'était la même, Madame. On a toujours essayé, vous
6 pourriez retourner à des projets qu'on réalisait en
7 deux mille (2000), on essaye d'avoir l'estimation
8 qui prévoit tout, on essaye de faire le devis le
9 plus strict possible, on essaie de... Et quand
10 l'entrepreneur fait des demandes d'extra, il y en a
11 qui peuvent être justifiées pour des conditions de
12 sol, pour des conditions de réalisation, on
13 comprend tout ça, mais on l'interprète de manière
14 très stricte. Le devis, c'est quelque chose que
15 j'ai observé quand je suis arrivé chez BPR, c'était
16 comme ça, c'était la façon de faire.

17 Q. **[48]** Comment avez-vous réagi si, comme vous dites,
18 c'était difficile pour vous, vous aviez honte, et
19 vous ne vouliez pas entrer dans ce système et
20 payer, comment avez-vous réagi au départ de Charles
21 Meunier?

22 R. En fait, c'est... le départ, tel que vous l'a
23 expliqué Charles, il est à une époque où là c'est
24 terminé, le processus. Je vous ai dit qu'à la fin
25 de deux mille huit (2008), là on a fait le dernier

1 paiement, puis là, de toute façon, on avait dit...
2 on ne savait pas que ça allait de toute façon
3 s'arrêter, là. On avait dit que nous, on allait se
4 sortir de ce système-là. Charles a quitté à la fin
5 deux mille neuf (2009), et là, ça c'est un autre
6 processus, je pense, qu'il vous a bien décrit.
7 C'est-à-dire que là, il y a la Loi sur le lobbying
8 qui est entrée en application, sous toute réserve,
9 je crois, autour de deux mille neuf (2009) aussi.
10 Charles avait un rôle de développement des
11 affaires, mais qui consiste à faire ce qui est
12 devenu, selon l'interprétation de la loi
13 maintenant, ce qui est devenu du lobbying. Donc, on
14 a offert à Charles, et de dire : « Tu étais un
15 excellent ingénieur technique en eau au début des
16 années deux mille (2000). Tu peux reprendre ce
17 rôle-là, parce que là on ne veut plus avoir de
18 développeur d'affaires ou de lobbyiste », selon la
19 nouvelle définition qui était donnée à l'époque,
20 « à l'interne. Si tu désires... » Il nous a fait
21 part du fait qu'il aimait ce rôle-là. On a dit :
22 « Bien, on va t'aider à démarrer ta firme de
23 lobbying et on va te donner des contrats, parce
24 qu'on veut que maintenant les gens qui font la
25 promotion de nos services ou d'un projet en

1 particulier s'inscrivent au Registre du lobbying »,
2 et ce n'est pas le boulot de BPR, comme ingénieurs-
3 conseils. Donc, c'est après le processus d'arrêt de
4 tout ce processus-là, c'est à la fin de deux mille
5 neuf (2009).

6 Q. **[49]** Vous avez quand même continué de contribuer,
7 en deux mille huit (2008), quatre-vingt-dix mille
8 cinq cents (90 500 \$) et, en deux mille neuf
9 (2009), trente-cinq mille cinq cents (35 500 \$). En
10 deux mille dix (2010), une baisse drastique, quatre
11 mille cinq cents (4 500 \$) aux contributions aux
12 différents partis politiques?

13 R. Oui. En fait, comme je l'ai dit hier, Madame, on
14 a... les engagements qui avaient été pris, ont été
15 honorés, mais ça s'est arrêté là, là.

16 (10:03:57)

17 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

18 Est-ce que c'est possible de remettre le tableau de
19 l'onglet 1 à l'écran? Est-ce qu'on peut demander
20 ça?

21 Me CLAUDINE ROY :

22 Oui, oui, oui, 53P-565, s'il vous plaît.

23 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

24 Q. **[50]** Bon, on a compris hier, de vos propos, que
25 vous vous sentiez très mal à l'aise de participer

1 à... le stratagème, pour prendre... ou au système
2 qui existait à Montréal. Dans le fond, quand on
3 regarde le tableau, de ce tableau-là, on comprend
4 que... il y a deux fautes qui sont commises.
5 D'abord, la faute... la faute de contribuer en
6 argent comptant à un parti politique et l'autre
7 faute, c'est de participer à un système de
8 collusion, parce que vous remportez des contrats
9 qui sont arrangés, puis parfois vous soumettez des
10 soumissions de complaisance. Est-ce que vous êtes
11 d'accord avec moi?

12 R. Malheureusement.

13 Q. **[51]** Bon. Est-ce que quand vous avez fait ça, vous
14 aviez la conscience que ce que vous faisiez,
15 c'était illégal?

16 R. Je dirais... oui, on aurait dû avoir conscience de
17 ça précisément.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Q. **[52]** Mais ce n'est pas on aurait dû...

20 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

21 Q. **[53]** C'est ça.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Q. **[54]** ... c'est parce que vous dites que vous étiez
24 honteux.

25 R. Oui, on était... en fait, on avait l'impression

1 qu'on n'avait pas le choix de le faire, mais on
2 était conscients que c'était illégal. On avait
3 l'impression qu'on ne pouvait pas faire autrement.

4 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

5 Q. **[55]** Donc, vous aviez conscience que c'était
6 illégal?

7 R. Oui.

8 Q. **[56]** Bon. Est-ce que vous avez consulté à savoir
9 quelles étaient les peines que vous auriez subies,
10 si on vous avait pris?

11 R. Non.

12 Q. **[57]** Aucun avocat n'a été impliqué?

13 R. Non.

14 Q. **[58]** Est-ce que c'est possible que vous ayez pensé
15 que ces peines-là n'étaient peut-être pas
16 importantes ou bien que la probabilité de se faire
17 prendre était faible?

18 R. Je pense qu'on n'a pas assez pensé, Monsieur
19 Lachance. Ce n'est pas compliqué, là. Si on avait
20 pensé à l'ensemble de ces choses-là, là, on
21 n'aurait pas fait ces...

22 Q. **[59]** Si vous aviez pensé... excusez...

23 R. Non, non.

24 Q. **[60]** Si vous aviez évalué la probabilité de vous
25 faire prendre comme étant élevée?

1 R. On ne l'aurait pas fait, certain. Si on avait
2 réfléchi, si on avait... dans la situation
3 actuelle, ce que je vous ai expliqué hier, avec ce
4 qu'on a mis en place, à partir de deux mille onze
5 (2011), avec l'enseignement à nos employés, avec le
6 fait qu'on les avise que maintenant c'est tolérance
7 zéro et que c'est la mise à pied sans aucune
8 compensation, avec les numéros de téléphone qu'on a
9 mis en place, ça, là, si on avait mis ça en place
10 en deux mille six (2006), on ne serait jamais
11 embarqué dans ce système-là.

12 Q. **[61]** Mais en deux mille sept (2007) et deux mille
13 huit (2008), quand vous embarquez, vous ne vous
14 dites pas...

15 R. On ne réfléchit pas assez. On ne réfléchit pas
16 assez à tout ça. Je veux dire, c'est comme... je
17 peux juste vous donner l'exemple, je sais qu'il
18 faut rouler à cent kilomètres/heure (100 km/h) sur
19 l'autoroute. Je sais que je n'ai pas beaucoup de
20 chance de me faire arrêter en bas de cent dix-huit
21 kilomètres/heure (118 km/h).

22 Q. **[62]** Et là, vous êtes à cent trente (130), là,
23 quand vous êtes en train de faire ça, là.

24 R. Oui.

25 Q. **[63]** Puis vous ne vous dites pas...

1 R. Stupide.

2 Q. [64] Vous ne vous dites pas que, hum...

3 R. Monsieur...

4 Q. [65] ... si on se fait prendre, là, on...

5 R. ... je pourrais vous le répéter quatre fois, là, je
6 suis malheureux de ça. C'est stupide de l'avoir
7 fait. J'ai l'impression qu'on n'a pas... on
8 évaluait juste les conséquences de dire: « Bien là,
9 tout le monde le fait, qu'est-ce qui va se passer
10 si on ne le fait pas, qu'est-ce qui... » Je...
11 mais je suis d'accord, je dois dire oui à chacune
12 des questions que vous avez posées. On aurait dû y
13 penser, on aurait dû consulter, on aurait dû se
14 sortir de ça.

15 Q. [66] Mais vous n'avez pas consulté personne...

16 R. Non, on n'a pas consulté...

17 Q. [67] ... pour savoir les peines...

18 R. ... au point de vue juridique.

19 Q. [68] Bon. Est-ce que vous saviez qu'au Bureau de la
20 concurrence, le premier joueur qui participe à une
21 collusion, qui va se dénoncer au Bureau de la
22 concurrence, bénéficie de clémence?

23 R. Non.

24 Q. [69] Vous ne vous êtes pas informé des règles du
25 Bureau de la concurrence quand vous avez participé

1 très consciemment, parce que, bon, là, quand vous
2 contribuez aux partis politiques, c'est illégal, en
3 argent comptant, bien sûr, mais quand vous faites
4 des soumissions de complaisance, on doit être
5 conscient qu'on est en train de... pas juste
6 seulement de tricher, là, mais de frauder les lois?

7 R. C'est comme je vous le... oui, c'est-à-dire on
8 devrait être conscient. J'aurais dû être conscient.
9 J'aurais dû bloquer ça. Ce que je vous ai dit hier,
10 c'est que la façon d'ajuster notre conscience à
11 l'époque, c'est de dire, les mandats de
12 complaisance... bon, personnellement, on n'en a pas
13 discuté à chaque fois devant moi, là, mais je me
14 porte garant, c'était ma firme, le mandat de
15 complaisance, c'était de dire : Bien nous, on va
16 déposer une proposition, on la dépose à ce prix-là,
17 on ne fait pas d'effort commercial. C'est comme si
18 les gens s'étaient dit : « On n'aide pas, on fait
19 juste ne pas forcer », comme si on n'avait pas
20 soumissionné. Je... c'est stupide. On n'aurait pas
21 dû faire ça.

22 Q. [70] Donc, il y a des peines... même si les peines,
23 à cette époque-là, étaient très sévères, ça
24 n'aurait pas changé votre comportement parce que
25 vous n'aviez même pas le réflexe d'y penser?

1 R. C'est-à-dire que ce qui change le comportement,
2 c'est tout ce que vous faites actuellement. Le fait
3 qu'il existe des mécanismes, le fait qu'on sache
4 que là, là, tout ça, là, il existe à la fois une
5 façon de le dénoncer, une préoccupation de le
6 dénoncer, que nous, on a mis en place les outils,
7 c'est... là, là, ça serait impossible, pour moi,
8 pour n'importe quel de mes employés, de participer
9 au système. C'est... il n'y a aucune explication et
10 je ne cherche pas à justifier, j'essaie juste de
11 vous dire comment le raisonnement se fait quand il
12 n'y a pas d'entité à appeler, il n'y a pas de
13 mesure en place dans l'organisation. On vous dit :
14 « Tout le monde le fait », puis vous devez sortir
15 et vous éloigner de ça ou vous restez là, vous ne
16 faites pas tous les raisonnements dans l'ordre. Il
17 n'y avait pas toutes les conditions pour que le
18 raisonnement se fasse dans l'ordre. Il y a... on
19 connaît le principe de la vérification aux fins
20 fiscales, on ne voulait pas franchir de règles
21 fiscales, on savait ça, qu'il y avait un processus,
22 on était familier avec les processus, donc on ne
23 voulait rien faire de type fraude fiscale. Mais
24 c'est parce que là il existait une structure, il
25 existait une pensée.

1 Je vous ai parlé, à une question de madame
2 Charbonneau, de, ce n'est pas notre culture, les
3 extra, et caetera. Là on s'est retrouvé devant...
4 On n'avait pas de culture pour, on n'avait pas de
5 culture contre, on n'avait pas d'outils, on n'a pas
6 assez réfléchi. C'est... Nul n'est censé ignorer la
7 loi, je comprends tout ça. Je n'ai jamais dit
8 devant vous, et je ne voudrais jamais dire devant
9 vous que c'était bien de faire ça. Je fais un
10 constat a posteriori en disant, comment on a pu
11 arriver à faire cette affaire-là? Puis je dis, bien
12 là c'est une série... Tu le fais une fois, tu te
13 fais embarquer dans le mécanisme, tu finis par te
14 rendre compte puis là, deux ans après, tu dis, bien
15 là je vais en sortir, ça n'a pas de bon sens, ça
16 n'a aucune logique. Puis arrive enfin la période où
17 là, bien, il y a quelqu'un qui dit, « Ah, non non,
18 ce n'est plus admissible, il existe une
19 vérification, il existe des organismes. »

20 C'est ouf!, qu'il faut dire. C'est être
21 heureux que ça arrive, en fin de compte. Mais ce
22 n'est pas des mécanismes... Ce n'était pas normal.
23 Ce n'est pas un processus normal.

24 (10:11:47)

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. [71] Ça avait quand même une certaine logique,
3 parce que ça vous permettait d'obtenir des
4 contrats.

5 R. Vous avez raison quand vous le dites comme ça. Je
6 vais juste ajouter, si vous le permettez, pour
7 qu'on essaie de bien se comprendre, on avait
8 l'impression, nous, que si on nous avait laissés
9 fonctionner dans un système normal, on aurait pu
10 avoir les contrats. Ce que là on avait peur, c'est
11 de ne plus avoir de contrats. On ne cherchait pas à
12 en avoir plus ainsi. Dans notre cas, là, on ne
13 cherchait pas à en avoir plus ainsi. On pensait
14 être assez compétent pour les obtenir.

15 Q. [72] Parce qu'au municipal, on vous chargeait trois
16 pour cent (3 %) pour avoir les contrats, puis parce
17 qu'au provincial on vous disait, « On vous donne
18 des bons contrats, vous devez contribuer à la
19 caisse électorale. »

20 R. Exact. Il y a une demande... Le mot « demande » est
21 important dans le processus. C'est-à-dire qu'il y a
22 quelqu'un qui là fait une demande, puis tu n'es pas
23 assez fort pour dire non. Je vous l'explique, puis
24 je trouve que c'est vous qui avez raison puis pas
25 moi. Mais je vous explique le raisonnement. C'est

1 ça qui est dément. C'est quand la demande est
2 faite. La demande vient perturber ta capacité à
3 raisonner. Tu dis, est-ce qu'on va être exclu? La
4 peur d'être exclu devient phénoménale, là.
5 L'enfant, dans la cour d'école, qui va se plaindre,
6 il est exclu. Tu as cette impression-là.

7 Maintenant que les mécanismes sont en
8 place, bien là tu as l'impression d'être fort par
9 rapport, et de dire, « Non. Il faut que le
10 processus soit correct, sinon je vous dénonce. »
11 Bien oui. Maintenant ça serait correct, ça serait
12 normal. On va appeler à votre numéro, les employés
13 vont appeler à notre numéro, s'il y a un patron
14 dans l'entreprise qui le fait, ils ont le droit de
15 passer par-dessus sa tête. Ça ne peut plus arriver,
16 là. Les garde-fous sont là. Ça conduisait trop
17 vite, puis il n'y avait pas de garde-fous. Bien
18 oui, on est tombé. On est sorti de la route. Puis
19 on a cherché, par nous-mêmes, à y rentrer.

20 Vous avez entendu mon collaborateur,
21 Charles Meunier, dire que ça l'a stressé. Ça a
22 stressé tout le monde. Tout le monde était bien
23 conscient. Quand vos enquêteurs me demandent de
24 l'information puis que je produis l'information que
25 vous voyez à l'écran, systématiquement, tu perçois

1 la connerie de ces cinq demandes-là.

2 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

3 Q. **[73]** Vous en avez fait en deux mille sept (2007),
4 vous en avez fait en deux mille huit (2008), ce ne
5 sont pas des années électorales au niveau
6 municipal. Monsieur Meunier, lorsqu'il nous disait
7 que vous deviez faire de telles contributions suite
8 à l'obtention d'un contrat ou avant de l'obtenir,
9 est-ce qu'il a déjà soulevé la possibilité que cet
10 argent-là n'allait pas nécessairement pour des
11 dépenses électorales puis partis politiques, mais
12 peut-être même pour une somme d'argent que monsieur
13 Trépanier se mettait peut-être lui-même dans ses
14 poches?

15 R. Ah oui. Ça a été soulevé.

16 Q. **[74]** Donc, là vous savez que c'est carrément de la
17 corruption. Ce n'est pas seulement... Ce n'est pas
18 seulement contrevenir à la loi électorale, là.

19 R. C'est-à-dire que... Non, je ne fais pas ces
20 distinctions-là à l'époque. On n'est pas certain
21 que ça se rendait aux partis politiques. On n'est
22 pas certain qu'il se le mettait dans ses poches.
23 Puis honnêtement, je pense qu'on ne voulait pas le
24 savoir.

25 Q. **[75]** En deux mille huit (2008), lorsque vous cessez

1 de telles contributions, tout à l'heure on a vu le
2 tableau des contrats que vous obtenez au ministère
3 des Transports, puis comme vous l'avez dit vous-
4 même, il y a un gros investissement au ministère
5 des Transports en deux mille sept, deux mille huit
6 (2007-2008), votre chiffre d'affaires venant du
7 ministère des Transports augmente beaucoup. Est-ce
8 que c'est possible qu'en deux mille huit (2008),
9 quand vous avez dit, « Les contrats à Montréal,
10 même si on les perd, on ne veut plus contribuer »,
11 ça peut être relié au fait que vous aviez quand
12 même déjà une grosse croissance du côté du
13 ministère des Transports, puis vous n'avez plus
14 besoin autant des contrats de la Ville de Montréal?

15 R. Je pense que je vous l'ai indiqué hier, mais je
16 vais le répéter ici, là.

17 Q. [76] La rentabilité...

18 R. Nonobstant le ministère des Transports, le strict
19 hors ministère des Transports, les infrastructures
20 hors ministère des Transports, chez BPR, c'est plus
21 de soixante millions (60 M) de chiffre d'affaires
22 par an. Le Ville de Montréal, c'est moins de trois
23 millions de dollars (3 M\$) par an. Donc la
24 décision, en termes économiques, n'était pas reliée
25 à l'augmentation du MTQ. C'était juste de dire

1 arrêtons, là. Arrêtons ça, là, ça n'a plus de sens,
2 puis ça n'a plus de sens en termes de cohérence
3 pour nous, là, en termes de logique légale, morale,
4 et caetera. Puis économiquement, ça n'a aucun sens.

5 Q. **[77]** Quand vous avez pris la décision d'arrêter, en
6 deux mille huit (2008), avez-vous pensé contacter
7 quand même certaines personnes, de l'existence d'un
8 tel système?

9 R. Non. Non, parce que je pense que là, je vous ai...
10 J'ai employé le mot « honteux » hier. Je pense que
11 là tu dis juste, je veux arrêter ça. Je ne veux
12 plus... Je ne veux plus en parler. Je ne veux plus
13 qu'on en parle, je ne veux plus que ce soit dans
14 notre vie, puis... Si on avait pu le rayer de la
15 carte, puis revenir en arrière, puis le rejouer, on
16 aurait été bien content. Mais on n'a pas pensé à
17 dénoncer, en deux mille huit (2008), au moment où
18 on a arrêté. Je répète : on n'avait pas... on
19 n'avait pas mis en place les instances, puis vous
20 n'existiez pas non plus, là.

21 (10:17:23)

22 Me CLAUDINE ROY :

23 Q. **[78]** Puisqu'on a le tableau 53P-565 à l'écran, hier
24 vous nous avez expliqué pour quelle raison avant le
25 premier en deux mille sept (2007), il n'y avait pas

1 de demande de trois pour cent (3 %) qui avait été
2 faite, vous avez expliqué soit parce que c'était de
3 gré à gré ou inondation ou des petits contrats et
4 vous nous avez dit, sauf cependant, et on le voit à
5 l'oeil également, là, le contrat de sept millions
6 quatre cent vingt mille (7 420 000), vous avez dit,
7 bien, on va sûrement en reparler.

8 Alors, c'est le contrat de l'optimisation
9 du fonctionnement du réseau et le ICI, mieux connu
10 pour nous sous les compteurs d'eau, le dossier des
11 compteurs d'eau. Alors, effectivement, jamais
12 aucune demande ne vous a été faite, n'a été faite à
13 BPR relativement à une quote-part ou une ristourne,
14 là, sur ce contrat-là?

15 R. Non. Je vous répète, ça commence en deux mille sept
16 (2007) les premiers dossiers pour lesquels Charles
17 nous est revenu avec ça.

18 Q. **[79]** Cependant, BPR a effectivement obtenu ce - on
19 peut dire - gros contrat-là et voulez-vous nous
20 dire de façon sommaire, là, le rôle qu'a occupé BPR
21 en regard de ce contrat?

22 R. Oui, on se doit de préciser qu'à ce moment-là, il y
23 a trois appels d'offres sur l'eau stratégiques en
24 même temps. O.K.? Dans la même période, le premier
25 sur la rénovation des usines qui était le plus

1 important contrat; le deuxième, sur la rénovation
2 des réseaux, c'était le deuxième plus important
3 contrat; et le troisième, qui est celui de
4 l'optimisation de la distribution et la mesure des
5 usagers industriels, "commerciaux" et
6 institutionnels. Donc, BPR avait soumissionné sur
7 les trois et a perdu les deux premiers puis a gagné
8 le troisième.

9 Le rôle de BPR était d'assister la Ville de
10 manière à être ce qu'on appelle un assistant à
11 maître d'ouvrage, le propriétaire étant la Ville de
12 Montréal, de manière à élaborer et mettre en place
13 deux choses : la mesure des usagers ICI,
14 institutionnels, "commerciaux" et industriels et
15 les mesures visant à rationaliser de la
16 distribution de l'eau.

17 En termes concrets, en mille neuf cent
18 quatre-vingt-dix-huit (1998), il y a
19 l'identification d'un problème de bris qui vont en
20 augmentant, un problème de quantité d'eau perdue
21 excessivement important et donc, la Ville cherche à
22 établir quelles peuvent être les solutions.

23 BPR a donc un rôle technique qui consiste à
24 élaborer le meilleur projet permettant d'établir
25 une optimisation de la distribution de l'eau et la

1 mise en place d'un système de mesure. Dès le début
2 du projet, il est établi que le rôle de BPR est
3 donc celui qui est technique, de faire toutes les
4 évaluations techniques pour le projet dans le cadre
5 d'un bureau de projet qui se met en place.

6 Le bureau de projet était la nouvelle
7 structure de la Ville de Montréal. Dans le cadre du
8 mandat qui nous est donné, on est à l'intérieur des
9 bureaux de la Ville de Montréal et on a un
10 directeur de projet qui est de la Ville de
11 Montréal. Donc, les équipes se mettent en place
12 pour réaliser ce projet-là.

13 Mon rôle à moi c'est sur le comité de
14 suivi, je vous rappelle qu'à l'époque je ne suis
15 pas le président de l'entreprise, c'est moi qui
16 avais réalisé les études de mil neuf cent quatre-
17 vingt-dix-huit (1998), c'est moi qui avais
18 travaillé avec le contentieux de la Ville pour
19 établir à partir de son taux de fuite le meilleur
20 prix de l'eau. Donc, je participais
21 intellectuellement au suivi de ce projet-là de
22 manière à essayer de l'amener le plus possible à
23 réaliser les objectifs de réduction des fuites et
24 de réduction de la consommation d'eau.

25 Dans le cadre de ce projet-là, on a établi

1 les objectifs du projet au mois de mai deux mille
2 cinq (2005), très clairs, visant à éviter, réduire
3 les bris en évitant de faire des gros
4 investissements supplémentaires sur les usines de
5 production d'eau potable, parce qu'on produisait
6 déjà beaucoup d'eau potable et que ça aurait exigé
7 de les grossir.

8 Et le principal objectif stratégique est
9 apparu techniquement aux gens, c'était de, le
10 réseau de la... je vais faire une parenthèse, si
11 vous permettez. Le réseau de la Ville de Montréal a
12 été très bien conçu dans les années vingt (20) à
13 quarante (40). La construction c'était, c'est des
14 ouvrages fantastiques. Tout est géré par gravité,
15 ça marche très bien. On pompe de l'eau dans les
16 réservoirs dans la montagne, puis après ça, ça se
17 distribue.

18 Quand les conduites sont neuves, ça marche
19 très bien. Quand les conduites vieillissent et
20 qu'ils ont de la difficulté à résister à la
21 pression, bien, il arrive des périodes dans la nuit
22 quand il n'y a pas de consommation d'eau par les
23 usagers, où là la pression devient très forte sur
24 les conduites. La conduite neuve, elle, pas de
25 problème. La vieille conduite, elle se met à

1 briser, à fuir. Et plus ce processus de
2 vieillissement là se produit, plus ça devient
3 difficile. En deux mille (2000)... En deux mille
4 vingt (2020), en fait, il y a plus de soixante-dix
5 pour cent (70 %) des conduites de la ville de
6 Montréal qui vont avoir dépassé leur vie utile.
7 Donc, le projet s'est élaboré pour en arriver à
8 réduire le stress sur le réseau, et aussi mesurer
9 les usagers exceptionnels que sont les
10 institutions, les industries et les commerces.
11 L'objectif de faire de la mesure n'est pas que de
12 faire de la mesure, c'est un processus légal
13 puisque la Ville voulait faire de la facturation au
14 mètre cube consommé. Donc, comme pour l'essence que
15 vous prenez pour votre voiture, c'est donc des
16 compteurs qui doivent être validés, vérifiés, et
17 qu'on puisse confirmer que la mesure qu'ils
18 prennent est la bonne, pour ne pas qu'il y ait de
19 contestation. Ce n'est donc pas juste une mesure
20 indicative, c'est une mesure aux fins de
21 facturation. Je m'excuse, j'ai...

22 Q. [80] Donc, dans le processus du contrat géré par
23 BPR, vous vous occupez des plans et devis et
24 également de tout le système ou tout le processus
25 d'appel d'offres?

1 R. On construit les documents techniques d'appel
2 d'offres. On conçoit le projet, on construit les
3 documents d'appel d'offres, et c'est un devis de
4 performance. C'est-à-dire que l'entreprise qui va
5 être choisie suite à notre devis va donc avoir des
6 obligations de performance sur quinze (15) ans
7 puisqu'elle va devoir installer un système qu'elle
8 devra entretenir, et assurer la bonne valeur des
9 données, sinon elle n'est pas payée. Et il y a une
10 portion pour laquelle elle a des travaux à
11 réaliser, pour laquelle elle est payée au moment
12 des travaux. Une autre portion où elle est payée à
13 chaque fois que la Ville de Montréal reçoit
14 l'information validée. C'est donc un devis de
15 performance qui était construit.

16 Q. [81] D'accord. Donc, si on poursuit au fil des
17 mois, des années, à un moment donné il y a l'appel
18 d'offres qui est sorti, et relatez-nous, là,
19 comment ça se passe au niveau de la gestion de cet
20 appel d'offres?

21 R. Donc, le processus, je rappelle, BPR assiste
22 techniquement. Il y a donc des comités de sélection
23 qui sont établis par la Ville. C'est géré par le
24 service d'approvisionnement de la Ville. Et c'est
25 donc la Ville qui assure la sélection, qui assure

1 le suivi. Le processus est en deux temps. Les
2 entreprises doivent se qualifier. Ça, ça se passe
3 en deux mille six (2006). Une fois qu'elles se sont
4 qualifiées, il y a un devis qui est élaboré, un
5 cahier des charges techniques qui est prêt en avril
6 deux mille sept (2007). Les entreprises commencent
7 à avoir des rencontres à partir d'avril avec la
8 Ville, certaines collectives, certaines
9 individuelles, où là les gens peuvent dire
10 « qu'est-ce que ça veut dire ça précisément », de
11 manière à ce qu'on puisse corriger toute mauvaise
12 interprétation du devis. Il y a aussi un contrat
13 qui est à l'intérieur du devis, qui a été préparé
14 par des avocats, qui doit être signé par
15 l'entreprise avec la Ville de Montréal si elle est
16 sélectionnée. Donc, il y a des discussions sur des
17 termes contractuels et il y a des discussions sur
18 les demandes techniques spécifiques qui sont là-
19 dedans. Le processus des... Une fois les firmes
20 qualifiées, seules les firmes qualifiées
21 assistaient aux réunions d'information et de
22 discussion. Toutes ces réunions-là sont consignées
23 et enregistrées avec verbatim.

24 Q. [82] Les firmes qui se sont qualifiées, quelles
25 sont-elles? À la première étape?

1 R. À la première étape, donc, il y a quatre firmes qui
2 ont déposé des propositions : Veolia, une
3 entreprise internationale, mondiale; un consortium
4 qui s'appelle GÉNIEau; un consortium qui s'appelle
5 SM-Catania; et l'entreprise SNC-Suez-Gaz Métro
6 Plus.

7 Q. **[83]** Qui forme un consortium également?

8 R. Oui, qui sont toujours des... La forme est un
9 consortium, une société en commandite ou une
10 coentreprise d'un autre statut. Légalement, je ne
11 peux pas vous dire leur entité, mais des
12 entreprises regroupées.

13 Q. **[84]** Alors, GÉNIEau, vous nous avez dit que c'est
14 un consortium. C'est un consortium qui était formé
15 de quelles entreprises?

16 R. De Dessau et Simard-Beaudry.

17 Q. **[85]** Alors, ces quatre entreprises se qualifient?

18 R. Non. Malheureusement, Veolia ne rencontre pas les
19 exigences financières vérifiées par Raymond Chabot
20 Grant Thornton. Donc, ils sont exclus des étapes
21 subséquentes.

22 Q. **[86]** Est-ce que c'était surprenant, ça?

23 R. Bien, c'est-à-dire que je ne peux pas vous dire
24 financièrement pourquoi ils n'ont pas fait leur
25 proposition de manière satisfaisante, ce qui est...

1 C'était une entreprise qui, en termes théoriques,
2 avait toutes les qualités pour faire le projet, qui
3 ne semble pas... son dossier technique était léger
4 par rapport à ses capacités. Techniquement, ça
5 c'est ce que je sais. Mais ils ont été recalés sur
6 un aspect démonstration de...

7 Q. [87] L'aspect financier?

8 R. ... capacité financière.

9 Q. [88] D'accord. Alors, on se rend à la deuxième
10 étape. Vous nous avez expliqué que les firmes
11 qualifiées pouvaient poser des questions. Bon, on
12 se rend à la deuxième étape, comment ça se déroule?

13 R. Donc, la deuxième étape se produit sur plusieurs
14 mois et on se retrouve en... on se retrouve en
15 avril, mai, juin, juillet, août et septembre avec
16 les diverses réunions, les modifications, les
17 addenda qui sont publiés sur le cahier des charges
18 principales, puisqu'à chaque fois que des questions
19 ont amené des modifications, publiquement, tous les
20 addendas ont été envoyés à tous les gens... les
21 entreprises qui avaient été sélectionnées et donc,
22 on se retrouve avec... la Ville de Montréal reçoit
23 les offres en octobre deux mille sept (2007), je
24 crois.

25 Q. [89] Et à ce moment-là, quelles sont les... il

1 reste donc trois entreprises?

2 R. Et une des entreprises, SNC, Suez et Gaz Métro Plus
3 ne déposent pas d'offre, à notre surprise, et le
4 consortium GÉNIeau dépose une offre et l'entreprise
5 SM-Catania dépose une offre.

6 Q. **[90]** Vous dites, « SNC ne dépose pas d'offre, ça
7 nous surprend ». Qu'est-ce que vous voulez dire?

8 R. Bien, c'est-à-dire que là, tout le processus était
9 fort avancé. Pendant tout le processus, les
10 conversations avec les gens comme Suez ou SM... pas
11 SM, Gaz Métro Plus, pardon, étaient très
12 enthousiastes, donc on supposait que le consortium
13 était enthousiaste par rapport au projet.

14 Q. **[91]** Alors c'est ce qui explique que vous êtes
15 surpris en bout de piste, comme ça, que...

16 R. Oui.

17 Q. **[92]** ... que l'offre ne soit pas déposée. Donc,
18 GÉNIeau et SM, F. Catania, là, sont les deux
19 entreprises qui déposent?

20 R. Oui.

21 Q. **[93]** C'est GÉNIeau qui remporte?

22 R. Oui. C'est GÉNIeau qui avait eu la meilleure
23 qualification technique, donc, ils avaient bien
24 compris le projet. Leur offre technique est jugée
25 conforme, elle est débalancée par rapport à notre

1 propre soumission d'étalonnage, là, ce n'est pas...
2 il y a des endroits où c'est très cher, par rapport
3 à ce que nous, on avait pensé, puis il y a d'autres
4 endroits où on pense qu'il n'y avait pas assez
5 d'argent mais, globalement, c'était à peu près dans
6 l'enveloppe de prix, c'était un peu plus cher que
7 notre soumission d'étalonnage tolérable,
8 techniquement, c'était très bien fait et SM-Catania
9 était beaucoup plus cher avec une proposition
10 techniquement... très limitée.

11 Q. [94] Alors, durant tout ce...

12 R. Donc, il n'y avait pas photo, là, puisqu'ils
13 étaient plus chers et qu'en plus, techniquement,
14 c'était moins bon.

15 Q. [95] D'accord, donc, c'est GÉNIEau qui remporte.

16 Dans tout le processus, Monsieur Lavallée, vous
17 dites qu'il y a des discussions qui ont lieu, soit
18 avec les firmes, soit également avec les gens de la
19 Ville de Montréal. Est-ce que vous avez été en
20 contact avec, entre autres, le président du comité
21 exécutif durant ces rencontres, soit monsieur Frank
22 Zampino?

23 R. On a été, pendant tout le processus, on a été... on
24 a eu des réunions régulièrement, toujours en
25 présence des hauts fonctionnaires, avec le

1 président du comité exécutif. On... ça semblait
2 être la procédure, là, que la Ville suivait. Donc,
3 nous, on faisait juste suivre ce que... les
4 demandes qui nous étaient faites.

5 Q. [96] Et dans le cadre de, justement toutes ces
6 rencontres, à un certain moment, compte tenu de
7 certaines entreprises qui ne soumissionnent pas à
8 la dernière minute, d'autres personnes qui...
9 d'autres entreprises qui démontrent un moins grand
10 intérêt, est-ce que ça amène certains
11 questionnements de votre part?

12 R. C'est-à-dire que c'est... toujours le tableau que
13 vous avez à l'écran. Si vous regardez la date, en
14 février deux mille sept (2007), c'est là qu'on
15 reçoit tout ce que je vous ai expliqué en détail,
16 là, le fait que Charles nous revient avec le fait
17 qu'on doit payer trois pour cent (3 %), là, le
18 processus, puis je m'inquiète... je m'inquiète du
19 fait de dire, bon, on demande ça aux ingénieurs-
20 conseils. Est-ce que ça se peut que ce soit demandé
21 aux entreprises? Donc, j'ai posé la question dans
22 une réunion à... « Coudonc, il y a-tu quelque chose
23 d'arrangé? » Puis on me répond non. Puis moi, je me
24 suis arrêté là.

25 Q. [97] À qui... qui était présent? À qui avez-vous

1 posé cette question?

2 R. Monsieur Zampino puis monsieur Léger.

3 Q. **[98]** Quand vous dites, « il y a-tu quelque chose
4 d'arrangé? », vous voulez dire quoi?

5 R. Bien, « avez-vous un candidat préféré? Là, le
6 meilleur, à la qualification, c'est GÉNIEau, mais
7 je suis certain que les autres sont bons. » Puis
8 ils m'ont répondu: « Non, non, il n'y a pas de
9 problème. »

10 Q. **[99]** Qu'est-ce que vous faites avec cette réponse?

11 R. Bien, je ne fais rien. Je veux dire...

12 Q. **[100]** Vous êtes rassuré?

13 R. Bien, suffisamment, là, pour continuer. Ça me
14 semble impossible que... là, on est en deux mille
15 sept (2007), ça me semble impossible qu'il y ait
16 quelqu'un qui demande trois pour cent (3 %) sur un
17 contrat de trois cents millions (300 M\$). Je veux
18 dire... il me semble que ça n'a pas de bon sens.
19 Donc...

20 Q. **[101]** Pourquoi? Parce que les chiffres sont plus
21 gros? Parce que c'est demandé...

22 R. Bien, parce que les chiffres sont démesurés,
23 Madame, c'est tout. Je veux dire, c'est... ça me
24 semblait déjà effrayant de donner vingt-deux mille
25 piastres (22 000 \$), ça fait que si vous me parlez

1 de neuf millions (9 M\$)...

2 Q. **[102]** Mais pourtant, on vous le demandait?

3 R. Bien, je le demande, comme naïvement... c'était
4 assez naïf comme question, là, je dois l'admettre.

5 Q. **[103]** Non, mais ce que je voulais dire, on vous le
6 demandait. C'est puisqu'on vous demandait, aux
7 firmes de génie, la somme de vingt-deux mille
8 (22 000 \$) pour un contrat que vous obteniez,
9 pourquoi est-ce qu'il ne l'aurait pas demandé?
10 Simplement parce que les chiffres sont trop gros?

11 R. Bien, dans ma tête à moi, c'était... à l'époque,
12 c'était suffisant pour dire « ça ne se peut pas,
13 là ». Je veux dire, je ne criais pas au loup parce
14 que j'étais... Puis je vous rappelle, là, on ne
15 connaissait rien de... on ne connaissait rien de
16 tout ce qui se passe maintenant, là. J'avais eu un
17 malaise parce que j'étais... je venais juste d'être
18 choqué de savoir que je payais vingt-deux mille
19 piastres (22 000 \$), puis je leur ai demandé, puis
20 il m'a répondu non, puis je me suis arrêté là.

21 Q. **[104]** Qui vous a répondu?

22 R. Je pense que c'est monsieur Zampino, là, je pense
23 que oui.

24 Q. **[105]** Et une fois qu'il vous répond non...

25 (10:36:31)

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. **[106]** Et vous pensez que oui, mais c'est parce que
3 vous dites qu'il y avait... c'est soit monsieur
4 Zampino ou monsieur Léger parce que vous dites que
5 les deux étaient là.

6 R. C'est pour ça que je vous dis, je pense que... je
7 pense... Oui. Je pense que c'est monsieur Zampino
8 qui m'a répondu, mais c'est sûrement juste un des
9 deux, ils n'étaient que deux.

10 Me CLAUDINE ROY :

11 Q. **[107]** Et à ce moment-là...

12 R. Ou ça pourrait être les deux, Madame là, t'sais.
13 Ils ont peut-être répondu... Moi, dans le fond,
14 c'était la réponse que j'avais le plus envie
15 d'entendre, là.

16 Q. **[108]** Et justement, puisque c'est la réponse que
17 vous avez envie d'entendre, vous ne posez pas plus
18 de question?

19 R. Non, je ne connais pas le système, je ne sais
20 pas... Je veux dire, je suppose que ça n'a pas de
21 bon sens que ce soit ça, mais, donc... Quand
22 vous... quand on parle, quand vous parlez
23 maintenant, ah! bien là, c'est différent, là. À la
24 lumière de ce que vous révélez, c'est peut-être
25 différent.

1 Q. **[109]** C'est peut-être différent ou vous agiriez
2 différemment?

3 R. Ah! Non, il n'y a rien qu'on ferait pareil.

4 Q. **[110]** Mais, relativement à cet événement-là en
5 particulier, connaissant, là, tout ce par quoi vous
6 venez de passer au niveau de l'attribution du
7 contrat, le fait... vous nous avez parlé que, dans
8 le consortium, il y avait SM, il y avait F.
9 Catania, mais il y avait également CGI qui était...

10 R. O.K. Dans le processus de... c'est une question,
11 c'est important de le préciser. Au moment de la
12 qualification, SM-Catania faisait sa proposition en
13 collaboration avec CGI et ça leur a donné une
14 excellente proposition de qualification, moins
15 développée que celle de GÉNIEau, mais excellente.
16 C'était brillant en termes organisation de système,
17 et caetera, ça semblait moins... moins avoir fait
18 d'efforts au moment de la... du dépôt de la
19 soumission. Il ne semblait plus y avoir le savoir-
20 faire de CGI.

21 Q. **[111]** Est-il exact de dire aussi qu'ils ont
22 participé, CGI, à une première rencontre, mais que
23 par la suite, ils ne se présentaient plus aux
24 rencontres quand SM et Catania étaient présents?

25 R. Je n'étais pas présent à toutes les rencontres,

1 mais c'est ce que mes gens rapportaient à l'effet
2 que les gens de CGI ne semblaient plus être
3 présents.

4 Q. **[112]** O.K. Et ce n'est pas aussi un autre élément
5 qui a guidé votre pensée, à dire « mais, coudonc...

6 R. Non.

7 Q. **[113]** ... c'est-tu arrangé »? Non!

8 R. Non. À l'époque, il aurait pu y avoir n'importe
9 quelle chicane dans le consortium, CGI qui trouve
10 qu'elle n'a pas une part assez grande.

11 Q. **[114]** O.K. Donc, l'absence ou la présence de CGI
12 n'a pas guidé votre pensée pour justifier la...

13 R. Elle a guidé ma pensée techniquement.

14 Q. **[115]** O.K.

15 R. Nous étions que très orientés techniquement.

16 Techniquement, tu dis « bon, bien là, c'est plate
17 qu'ils ne soient plus là », mais ce n'est pas moi
18 qui décide de la formation du consortium.

19 Q. **[116]** Donc, on revient parce que vous en étiez à
20 dire « j'ai réagi ou peu réagi au moment où on me
21 donne la réponse. C'est la réponse que je veux
22 entendre, je m'en satisfais ». Vous dites
23 « aujourd'hui, bien, ce serait... j'agirais
24 différemment ». Comment ça se répercuterait?

25 R. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, on a beaucoup parlé de

1 comment les choses devraient s'installer. Moi, je
2 pense qu'en date d'aujourd'hui, on devrait avoir,
3 pour des projets comme ça, une espèce de site
4 Internet sur lequel tout ce qu'on fait
5 techniquement, on le publie, tout ce qu'on fait
6 comme évaluation, on le publie, puis qu'on fasse
7 des mises à jour des équipes techniques, qu'on
8 transmette de l'information de manière très
9 transparente tout le temps. Et là probablement que
10 là on en arriverait à une étape de dire, bien, on
11 est capable de demander aux soumissionnaires leur
12 niveau de confort puis une espèce d'assurance à
13 soumissionner, une espèce de cautionnement à
14 soumissionner. Et que si une entreprise importante
15 qui a toutes les qualités requises ne déposent pas,
16 bien là, le processus devrait s'arrêter, se
17 suspendre puis là évaluer comment ça se passerait.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Q. [117] Mais, la transparence en tout, est-ce que
20 vous ne croyez pas que ça favorise justement la
21 collusion?

22 R. Je... je ne sais pas comment ça peut arrêter la
23 collusion, Madame Charbonneau, mais ce que ça a
24 comme avantage, c'est que toute objection, toute...
25 tous les gens qui font des suppositions par rapport

1 à ce que l'un sait ou ce que l'autre sait, ça
2 aurait l'avantage de le rendre très transparent.
3 Pour beaucoup de nos clients aux États-Unis, c'est
4 comme ça que ça se passe. Tout est placé sur un
5 site, l'évolution des projets, les nouvelles
6 étapes, les addenda sont publiés. Si quelqu'un voit
7 ça et craint quelque chose, bien là il est en
8 mesure de réagir, il est en mesure de dire ça. Est-
9 ce que ça crée la collusion? Je ne peux pas vous
10 répondre si ça pourrait nuire. J'ai l'impression
11 que ça rendrait le processus plus transparent, de
12 mon point de vue technique. Ça... Si quelqu'un a
13 une objection à une des clauses techniques,
14 quelqu'un même extérieur à ceux qui soumissionnent,
15 bien, il pourrait l'évoquer puis contacter les
16 autorités pour dire « Je viens de voir ça, puis il
17 me semble que c'est trop sévère, c'est trop dur,
18 vous sélectionnez les entreprises en faisant ça. »
19 Je cherche des moyens...

20 Je ne suis pas sûr que la collusion, je
21 sais comment arrêter ça, autrement qu'en disant il
22 faut que tout soit le plus transparent possible. Si
23 les équipes sont connues, puis qu'elles ont
24 l'obligation de déposer une proposition, une espèce
25 de soumission, un cautionnement de soumission,

1 l'obligation de déposer, peut-être que ça augmente
2 la compétition. Peut-être que si on n'en a pas
3 assez, on peut étendre.

4 À l'époque, ça nous semblait... Il me
5 semble qu'on avait fait tous les efforts de
6 transparence, on a publié quinze (15) addenda, on a
7 répondu à toutes les demandes, il y a des gens qui
8 ont dit la forme de contrat devait être autrement,
9 les avocats l'ont étudié... Techniquement, je suis
10 sûr qu'on a fait... Le projet était celui qu'il
11 fallait, dans un cas complexe de détérioration du
12 réseau municipal.

13 Les entreprises qui ont soumissionné
14 étaient de très belle classe. Il y en avait de
15 classe mondiale qui ont été exclues parce qu'ils
16 n'ont peut-être pas fait assez d'efforts, et si
17 j'avais à recommencer quelque chose, je ferais une
18 traduction du devis, pour que les entreprises qui
19 ne sont pas de langue française comprennent et
20 aillent se chercher des partenaires après avoir
21 compris le projet. Ça c'est un des problèmes qu'on
22 a vécus. Il y a des entreprises qui n'ont pas
23 appliqué la langue française. Ça les a empêchés de
24 réfléchir au projet. Parce qu'il y a au moins deux
25 entreprises aux États-Unis qui font ça couramment.

1 (10:44:08)

2 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

3 Q. **[118]** J'ai compris que, bon, dans les faits, vous,
4 vous avez évalué... Il y a eu l'étape de la
5 qualification, il sort trois gagnants de ceci, et
6 rendu à l'étape de proposer quelque chose, là il y
7 en a seulement deux. C'est GÉNIeau et puis SM-
8 Catania. Quand vous avez examiné la proposition de
9 SM-Catania, vous avez dit qu'elle était moins
10 intéressante à l'étape de la proposition qu'à
11 l'étape de la qualification, où CGI était présente.

12 R. Oui.

13 Q. **[119]** C'est ça. Vous avez dit aussi qu'elle était
14 techniquement moins impressionnante qu'elle ne
15 pouvait l'être dans l'étape de la qualification,
16 mais aussi moins impressionnante que GÉNIeau.

17 R. Ah, définitivement.

18 Q. **[120]** Et également, que le prix de SM-Catania était
19 beaucoup plus important que le prix de GÉNIeau.

20 R. C'est ça. Donc, deux... deux éléments qui faisaient
21 que... Je dirais que s'ils avaient eu un meilleur
22 prix que GÉNIeau, il y aurait sûrement eu des
23 discussions très longues avant d'octroyer le
24 contrat, parce que techniquement, ce n'était pas
25 clair. Et un contrat de cette longueur-là, où là

1 les gens n'ont pas l'air de prendre des engagements
2 techniques clairs, bien, c'est difficile de
3 recommander, techniquement, cette entreprise-là.
4 Parce que là c'est... On ne sait pas dans quoi on
5 s'engage.

6 Q. **[121]** Est-ce qu'on peut penser qu'on a affaire à
7 une soumission de complaisance, quand on voit les
8 critères? Parce que là ça en fait beaucoup, c'est
9 différent de la première... à l'étape de la
10 qualification, le prix est plus élevé,
11 techniquement on passe moins de temps à la
12 détailler, ce n'est pas... Vous avez dû mettre
13 moins de temps à l'analyser, probablement, aussi?

14 R. C'est-à-dire que je pense que les équipes ont mis
15 beaucoup de temps à l'analyser pour essayer d'être
16 sûres que c'était ce que je vous ai dit.

17 Q. **[122]** Oui. Mais donc, en bout de piste, vous, votre
18 sentiment, est-ce que c'est possible qu'on faisait
19 face à une soumission de complaisance?

20 R. À l'époque, ça nous semblait juste un travail qui
21 était mal fait. Maintenant...

22 Q. **[123]** Un travail mal fait, quand on court après un
23 contrat de quatre cents millions (400 M), il me
24 semble qu'on essaie de faire un bon travail.

25 R. Oui, mais là j'en ai un qui ne dépose pas non plus,

1 là. Tu sais? Ça fait que je ne sais pas, là.

2 Mais...

3 Q. **[124]** Il vous reste juste deux joueurs : un qui est
4 très, très bon, puis l'autre qui n'est vraiment pas
5 bon. Donc, le choix est assez facile?

6 R. À la lumière... En deux mille sept (2007)
7 c'était... On n'a pas porté de jugement. À la
8 lumière de ce que vous avez révélé, la collusion
9 entre les entreprises, ça devrait sûrement être
10 examiné.

11 Q. **[125]** Merci.

12 Me CLAUDINE ROY :

13 Q. **[126]** Et l'autre chose aussi, le fait que la Ville
14 se retrouve juste avec deux soumissions, deux
15 soumissionnaires, dans ce contexte-là, aujourd'hui,
16 est-ce que vous y voyez un élément qui pourrait
17 être analysé, traité différemment?

18 R. C'est-à-dire que nous on n'était pas... Ce n'est
19 pas nous qui sommes responsables du processus
20 d'approvisionnement.

21 Q. **[127]** Non mais dans le cadre de la vision, ou
22 l'oeil nouveau que vous jetez sur cette partie-
23 là...

24 R. Si vous me demandez si moi j'avais l'autorité
25 d'approvisionnement, ça serait complètement

1 différent. Là on reviendrait en disant, le
2 processus doit être suspendu, comprendre pourquoi
3 l'autre soumissionnaire n'a pas déposé, est-ce que
4 c'est une condition particulière? Réviser cette
5 condition-là, à la limite reprendre l'appel
6 d'offres. Faites attention, il existe une règle
7 pour la reprise des appels d'offres que moi je
8 trouve très contraignante, là : on ne peut pas
9 retourner en appel d'offres avec le même projet.
10 Donc, là, ça aurait été... Ça aurait été des
11 années, encore, de délais supplémentaires.

12 Mais mon opinion à moi, c'est...
13 Maintenant, à la lumière de ce que vous révélez, je
14 suspendrais l'appel d'offres. Je le suspendrais.
15 Mais techniquement pour notre rôle, la proposition
16 qui a été acceptée elle était techniquement,
17 exactement en ligne avec le projet, elle décrivait
18 qu'elle allait faire le projet. Puis comme je vous
19 ai dit, c'est débalancé, ce n'est pas le même
20 principe que la soumission d'étalonnage, mais
21 c'était le bon prix pour réaliser le projet sur
22 vingt-cinq (25) ans. Mais mon opinion, ça aurait
23 été de suspendre.

24 Q. [128] Maintenant, en terminant, Monsieur Lavallée,
25 Leo Housakos, je veux bien dire son nom, est-ce que

1 vous connaissez ses liens ou connaissiez ses liens
2 avec Union Montréal?

3 R. Non.

4 Q. **[129]** Non?

5 R. Je l'ai connu en deux mille neuf (2009).

6 Q. **[130]** D'accord. Vous avez connu quoi, monsieur
7 Housakos en deux mille neuf (2009)?

8 R. Oui, en deux mille huit (2008), à la fin de deux
9 mille huit (2008), mais pas de lien avec Union
10 Montréal.

11 Q. **[131]** O.K.

12 R. Il avait travaillé pour l'ADQ, à ma connaissance.

13 Q. **[132]** D'accord. Et ça, par exemple, c'était quelque
14 chose qui était à votre connaissance, qu'il avait
15 travaillé pour l'ADQ?

16 R. Oui.

17 Q. **[133]** D'accord. Et quel était son rôle pour l'ADQ?

18 R. Bien, il était avec Mario Dumont, je ne connaissais
19 pas son rôle exact.

20 Q. **[134]** D'accord. Et juste pour terminer, monsieur
21 Housakos a été engagé par BPR en... là je ne veux
22 pas me tromper d'année, en décembre deux mille huit
23 (2008) ou en...?

24 R. En janvier deux mille neuf (2009) pour une filiale
25 technologique qui devait oeuvrer en Ontario.

1 Q. **[135]** D'accord. Et vous l'aviez BPR l'a engagé à
2 titre de vice-président au développement des
3 affaires ou, à tout le moins, spécifiquement au
4 développement des affaires?

5 R. Spécifiquement, ce n'est pas BPR, c'est une filiale
6 technologique pour aller faire du... un
7 développement de projet en Ontario.

8 Q. **[136]** D'accord. Et, bon, on connaît l'histoire,
9 c'est qu'en décembre deux mille huit (2008),
10 monsieur Housakos a été nommé sénateur et par...

11 R. On s'est entendu avec lui et à la fin décembre deux
12 mille huit (2008), il y a un président de... il y a
13 un premier ministre qui lui a offert une job de
14 sénateur après, et puisque vous voulez compléter
15 l'histoire, à l'époque, l'emploi... je ne devrais
16 peut-être pas dire ça comme ça. Un sénateur
17 semblait un emploi de sinécure et donc,
18 conséquemment, il avait été vérifier auprès du
19 conseiller à l'éthique qu'il avait le droit de
20 continuer un emploi et que le sénateur était une
21 tâche qui ne prenait pas beaucoup de son temps.
22 Force a été de constater que c'était impossible. Ce
23 que nous lui demandions de faire en plus d'être
24 sénateur, c'était impossible. Donc, on a mis fin à
25 ça dans l'été deux mille neuf (2009).

1 Q. **[137]** Je vous remercie. Ça termine les questions
2 que j'avais à poser à monsieur Lavallée.

3 (10:50:23:

4 M. RENAUD LACHANCE, Commissaire :

5 Q. **[138]** Mettons, plus général, vous avez des contrats
6 dans la Ville de Québec?

7 R. Oui.

8 Q. **[139]** Ici à Montréal on a l'impression qu'avec la
9 Loi 106, après la Loi 106, il y a eu une forme de
10 guerre de prix. Par la suite est arrivée, selon
11 certains témoignages, la proposition de monsieur
12 Trépanier d'essayer de s'entendre pour essayer
13 d'éviter la guerre de prix. Est-ce que Québec après
14 la Loi 106, vous avez connu également une guerre de
15 prix?

16 R. C'est-à-dire qu'après la mise en place de la Loi
17 106, oui, ce qu'on a observé c'est, je pense que je
18 vous l'ai bien décrit hier, c'est-à-dire que là les
19 prix diminuent, mais les rendus diminuent aussi.

20 Q. **[140]** Mais à Québec également on a connu...

21 R. Partout on a observé ça où les projets n'étaient
22 pas démarrés avant deux mille un (2001), puisque la
23 Loi 106 permettait de continuer les projets. Donc,
24 pour votre bénéfice, je pense qu'on observe surtout
25 à partir de deux mille quatre (2004), que là ça

1 commence à avoir une tentative de certaines firmes
2 d'aller acheter leur présence, c'est-à-dire réduire
3 leurs prix pour rentrer. Parce que là la continuité
4 des projets déjà démarrés n'a pas créé
5 immédiatement la guerre de prix.

6 Ce qu'on a observé c'est une grogne aussi
7 de la municipalité, entre autres pour Québec, je
8 vais en parler plus précisément. Une grogne de la
9 qualité des rendus. Puis là, là, les prix ont
10 remonté un peu parce que si le client se déclare
11 insatisfait des rendus, là, tout le monde
12 s'aperçoit que je ne suis pas capable de, il n'est
13 pas capable de travailler avec des honoraires
14 coupés et de faire le rendu de qualité.

15 Donc, c'est peut-être un peu moins fort
16 dans une ville comme Québec le choc des prix, parce
17 que la Ville a été agressive sur, je veux un rendu
18 de qualité, je m'attends à ça. Et comme elle le
19 spécifiait à l'appel d'offres, bien là, c'était
20 comme le ministère des Transports, tu ne peux pas
21 couper tes prix si le rendu doit être fait de
22 qualité.

23 Q. **[141]** Il faut dire qu'au ministère des Transports,
24 le prix il est réglé par décret, donc...

25 R. Non, mais je faisais référence à la conversation

1 que nous avons eue, vous et moi, hier à l'effet
2 qu'il est... plus on spécifie la qualité, mieux
3 c'est, je pense, comme client, et là, les prix qui
4 sont ceux de l'arrêté en conseil sont des prix
5 justes pour fournir cette qualité-là. Les seuls
6 moments où vous voyez les prix descendre de manière
7 drastique, c'est quand quelqu'un dit, je vais
8 essayer de jouer sur la qualité. Et là, il faut que
9 les... malheureusement, il y a certains clients et
10 il faut faire attention à ça, parce qu'un client
11 qui ne possède pas une équipe d'ingénieurs
12 importante, bien là, le rendu semble satisfaisant.
13 Il a été fait à prix coupé, donc, il est forcément
14 un petit peu moins complet et là, ça va se refléter
15 dans les travaux, dans les extra ou dans la durée
16 d'exploitation. Je vous rappelle ce que je vous
17 disais hier : peut-être que les travaux de
18 construction vont se faire à un prix couci-couça,
19 parce que là aussi il va y avoir un jeu de qualité,
20 mais ça va coûter cher sur toute l'exploitation. Le
21 gouvernement du Québec, au début du programme
22 d'assainissement des eaux, avait une règle au
23 programme d'assainissement des eaux qui permettait
24 d'accepter une solution qui était dix pour cent
25 (10 %) plus chère à l'immobilisation si sur la

1 durée de vie utile du projet il était démontré
2 qu'elle était moins chère. D'un point de vue
3 technique, je trouve que c'était ça le bon
4 investissement. Ça a été arrêté en disant : « Le
5 gouvernement subventionne l'immobilisation, mais
6 comme il ne subventionne pas l'exploitation, le
7 gouvernement prend toujours la solution la moins
8 chère. » Comme citoyens qui payons, c'est une
9 mauvaise décision. La voiture qui coûterait moins
10 cher mais qui consomme deux fois plus, sur le cinq
11 ans de la voiture, ça ne sera pas une bonne
12 décision. C'est pour ça qu'il ne faut pas dire...
13 On a entendu souvent des gens dire : « Les prix
14 sont bien meilleurs maintenant, des firmes de
15 génie-conseil. » Le rapport qualité-prix ne peut
16 pas être le même. Ou il est plutôt le même, et donc
17 conséquemment c'est moins cher, il s'en fait moins.
18 Ce n'est pas correct, ça, comme citoyen, comme
19 payeur de taxes. On devrait toujours évaluer le
20 boulot requis pour faire le meilleur projet qui va
21 coûter le moins cher sur l'ensemble du cycle de vie
22 du projet. Je ne sais pas tout comment on peut
23 mettre ça en place, je ne veux pas dire que
24 c'est... il ne faut pas qu'il y ait d'abus en
25 ingénierie, mais il ne faut pas penser que

1 l'économie se fait là.

2 Q. **[142]** Je reviens à la Ville de Québec. Donc, à la
3 Ville de Québec, on a connu le phénomène de la
4 guerre des prix vers deux mille quatre (2004). Mais
5 par ailleurs, à cause que la Ville était plus
6 agressive sur les rendus à livrer...

7 R. Ça a descendu moins bas.

8 Q. **[143]** La guerre de prix a cessé parce que des gens
9 devaient augmenter leurs prix pour répondre aux
10 demandes de la Ville de Québec.

11 R. Bien, les gens devaient rester plutôt dans une
12 gamme plus basse... plus haute, pardon, parce que
13 là, si tu es obligé de servir le rendu minimal des
14 exigences de la Ville. Parce que si tu as donné un
15 prix très bas en étant très agressif
16 commercialement, mais que là tu es obligé de
17 refaire ton travail pour arriver à ce qu'un client
18 doit normalement demander, ce qu'un client est
19 légitimé de demander, bien, la deuxième fois, il ne
20 peut pas perdre de l'argent sur quatre projets
21 consécutifs indéfiniment.

22 Q. **[144]** Avez-vous l'impression, vous avez eu des
23 contrats à la Ville de Montréal pendant cette
24 période-là, est-ce que vous avez l'impression qu'à
25 la Ville de Montréal on était un peu moins agressif

1 au niveau des rendus, et qu'on a laissé aller la
2 guerre de prix à un niveau...

3 R. C'est toujours différent à Montréal. C'est toujours
4 différent.

5 Q. **[145]** Est-ce que vous pouvez également attribuer
6 l'existence d'un phénomène de... ce qui a été
7 décrit ici, d'un stratagème de collusion ou d'un
8 système, peu importe la façon qu'on l'appelle, à
9 Montréal, pour des raisons structurelles à Montréal
10 ou essentiellement parce que Montréal a eu la
11 malchance d'avoir certaines personnes qui ont monté
12 ce système-là de façon malhonnête?

13 R. Bien, c'est-à-dire que ça, ça je trouve que c'est
14 un handicap terrible, là.

15 Q. **[146]** Mais est-ce que c'est le fait d'individus ou
16 si c'était le fait d'éléments structurels à
17 Montréal, qui fait qu'on, selon vos propos, on n'a
18 pas vu un tel système à Québec versus à Montréal?

19 R. Bien, je pense qu'il a fallu qu'il y ait des gens
20 qui mettent en place le système à Montréal, un.
21 Deux, je vous donne une opinion technique. Il y a
22 d'excellentes personnes à Montréal, mais souvent,
23 là, c'est tellement compliqué faire quelque chose.
24 C'est tellement plus complexe que ça en devient...

25 (10:57:29)

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. [147] Est-ce que ça, c'est un stratagème de dire
3 que c'est tellement plus complexe ou que les gens
4 se plaignent d'une complexité hors norme à
5 Montréal, ou si ce n'est pas une excuse, justement,
6 pour mettre en place un système à Montréal, ou si
7 c'est réel?

8 R. Je vais répondre à votre question, Madame
9 Charbonneau, vous me demanderez de compléter. Ça me
10 semble être réel, la complexité, là. C'est
11 effrayant, là. Comment ça se fait que ça prend dix-
12 huit (18) mois pour décider de la largeur des
13 trottoirs sur la rue McGill? Parce que là, le
14 mobilier urbain, ils n'arrivent pas à se décider,
15 parce que là, la largeur du trottoir serait-tu
16 mieux dix pieds (10 pi), dix-huit (18)? Pendant
17 tout ce temps-là, là, il y a du monde qui attend
18 puis qui va facturer en extra.

19 Q. [148] Si votre exemple est vrai, on parle plutôt
20 d'incompétence, alors? Si ça prend dix-huit (18)
21 mois pour décider d'une chose qui, en apparence, ou
22 en soi, semble plutôt simple?

23 R. Madame, une réunion à vingt (20) personnes pour
24 décider de ça, ça ne peut pas marcher. Il n'y a pas
25 une entreprise privée qui ne ferait pas faillite.

1 C'est des processus tellement complexes que...
2 Quand il y avait les... Il y a des efforts, il y a
3 des gens fantastiques, là, je voudrais que vous
4 reteniez ça, là, puis à eux autres tout seuls, des
5 fois ils font marcher la machine, là, mais...
6 Saviez-vous ça qu'il y avait une classe de tuyaux
7 en fonte à Montréal qui s'appelle la classe
8 Montréal? Ils n'ont pas les mêmes tuyaux que les
9 autres. Bien, c'est... ils sont plus épais, ils
10 sont supposés durer plus longtemps, mais c'est plus
11 complexe, puis il y a des... C'est d'un... Écoutez,
12 moi je travaille à Paris, San Francisco, New York,
13 puis c'est pas mal dans les complexes. Je ne peux
14 pas vous dire d'autre chose. C'est comme si...
15 c'est même complexe quand ils se parlent entre
16 services. J'ai vu des gens du service de l'eau
17 avoir de la misère à obtenir une information
18 économique du service des finances. Avoir de la
19 difficulté à obtenir telle information de telle
20 autre division. Il me semble, vu de l'extérieur
21 que...

22 Q. **[149]** Oui

23 R. Pardon, que c'est plus complexe.

24 Q. **[150]** Donc, c'est une lourdeur administrative?

25 R. C'est une lourdeur...

1 Q. [151] Plus qu'une lourdeur... C'est-à-dire que
2 cette lourdeur administrative et cette complexité
3 des problèmes que l'on veut rendre plus complexes
4 ou que...

5 R. Oui. Non, vous le dites bien. Des fois, ça a l'air
6 simple puis tu ne comprends pas comment ça se fait
7 qu'ils ont rendu ça complexe.

8 Q. [152] Donc, ça n'est pas une complexité réelle?

9 R. Ah! jamais.

10 Q. [153] O.K.

11 R. Si vous me demandez : Techniquement, ça pourrait-
12 tu être fait autrement? Bien sûr! Décider de la
13 largeur des trottoirs de la rue McGill, ça aurait
14 dû être décidé à une date donnée, mais bien avant
15 que le contrat soit en cours. Puis que quelqu'un
16 ait la bonne idée de le changer en cours de route,
17 bien, il attendra à la prochaine fois. Je veux
18 dire, un projet ne peut pas être... on démarre...
19 quand un projet fait ça, là, c'est une catastrophe.

20 Q. [154] Est-ce que ce ne sont pas des indices, ce que
21 vous décrivez, de corruption ou de stratagème?

22 R. Visiblement...

23 Q. [155] De justement augmenter la facture avec des
24 extra?

25 R. Vous avez entendu... vous avez entendu beaucoup de

1 gens, puis vous m'avez... vous avez prononcé vous-
2 même le mot « incompétence », je pense qu'il y en
3 qui aiment les systèmes complexes par incompétence,
4 puis ça a sûrement favorisé tout le bordel de
5 collusion, puis de corruption, parce que ça devient
6 facile, dans un système qui a tellement l'air
7 perdu, que... mais techniquement, là, en étant
8 juste une bête technique, puis en n'étant pas... en
9 étant naïf par rapport à tout ça, là, tu as envie
10 de baisser les bras des fois.

11 Q. **[156]** Autrement dit, on noie le poisson à travers
12 un système qu'on lui donne complexe?

13 R. Oui. On ne trouve plus qu'est-ce qui... quel bout
14 tirer, là. Et que quand quelqu'un veut faire
15 avancer les choses, il devrait être aidé, puis ça a
16 l'air très lourd. Je vous répète, il y a des gens
17 fantastiques que j'ai vus là. Je vous donne
18 l'exemple, les gens minimisent toujours l'état de
19 détérioration du réseau et là ça finit par dire :
20 Oui, c'est trop complexe comme projet. Mais quand
21 on se dit la vérité, si la Ville devait faire
22 réaliser par des tiers son état d'avancement, un
23 audit d'où elle est rendue techniquement et que son
24 plan d'intervention était établi sur plusieurs
25 années, la planification existerait. Mais là, elle

1 est arrêtée. Si vous regardiez les investissements
2 en rénovation du réseau de distribution d'eau à la
3 Ville de Montréal, vous verriez, en quatre-vingt-
4 quinze (95), quatre-vingt-seize (96), les
5 investissements massifs, suivis de rien pendant
6 quatre ans. Ça, là, c'est la catastrophe en termes
7 financiers. Tout le monde panique et fait des
8 travaux partout pendant deux ans. Les prix vont
9 être chers, tout le monde est occupé. Puis pendant
10 quatre ans, on ne fait quasiment rien. C'est... ce
11 n'est pas stable.

12 Monsieur Lachance, les choses financières,
13 vous les connaissez bien. On a des clients aux
14 États-Unis, nous, que quand ils ont un plan
15 d'investissement, sur cinq ans, si à chaque année
16 ils n'ont pas fait les investissements qui sont
17 planifiés, ça apparaît par l'auditeur comme étant
18 une dette. C'était dû de faire, ça n'a pas été
19 fait. Ici, c'est calculé comme étant une économie
20 sur le budget. Ça ne marche pas. Ça prend des
21 investissements réguliers pour entretenir ces
22 ouvrages-là.

23 Je vous donne un autre exemple. Je n'ai
24 aucune capacité en comptabilité, autre que mon gros
25 bon sens. À la Ville de Montréal, dans le coût de

1 l'eau, quand une conduite a fini de payer son
2 règlement d'emprunt après vingt (20) ans, elle
3 n'apparaît plus dans le coût de l'eau. Le coût de
4 l'eau baisse. La conduite est finie de payée. C'est
5 là qu'elle aurait besoin d'entretien. Il n'y a plus
6 d'argent. Comment ça se fait, ça? Comment ça se
7 fait que dans une organisation géniale, là, grosse,
8 énorme, ça soit comme ça? Donc, techniquement,
9 c'est aussi comme ça. Il y a trop de réunions, il y
10 a trop de décisions qui sont remises en question
11 continuellement. Une fois qu'une décision est
12 prise, on devrait avancer, on devrait l'auditer, on
13 devrait la valider, mais après ça on doit la faire.
14 Les délais sont énormes. Je pense que c'est... je
15 pense l'avoir dit hier, il y a soixante-quatorze
16 mille (74 000) vannes manuelles. Pouvez-vous
17 comprendre qu'il n'y avait pas personne pour les
18 entretenir jusqu'à tant qu'un directeur de la Ville
19 dise, ça n'a pas de bon sens, il faut mettre du
20 monde pour les entretenir. C'est sûr, le volant ne
21 tourne pas, il est soudé. Mais là, ils les
22 entretiennent. Mais pourquoi, pendant dix (10) ans
23 ça n'a pas été entretenu? C'est des ouvrages
24 gigantesques, mais souterrains, personne ne s'en
25 occupe.

1 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

2 Q. [157] Sur un autre sujet, Monsieur...

3 R. Oui, excusez-moi.

4 Q. [158] ... vous savez que l'attribution des
5 contrats, c'est un prix ajusté. Donc, il y a un
6 prix offert par la firme de génie-civil, ajusté à
7 partir de son pointage qu'elle a obtenu au niveau
8 de la qualité. L'impact de cet ajustement-là, il
9 est à peu près à vingt-cinq pour cent (25 %),
10 c'est-à-dire que le prix, par exemple, un prix plus
11 élevé de pas plus que vingt-cinq pour cent (25 %),
12 là, j'entends au maximum, peut quand même être
13 choisi, dépendamment des pointages, si quelqu'un a
14 eu le pointage de soixante-dix pour cent (70 %)
15 versus quelqu'un qui a un pointage de cent pour
16 cent (100 %). Est-ce que...

17 R. On a fait des simulations beaucoup là-dessus. C'est
18 très... c'est beaucoup plus strict que ce que vous
19 dites. Je peux avoir quatre-vingt-dix-neuf pour
20 cent (99 %) techniquement, je suis la meilleure
21 firme dans ce domaine-là. Il y a une firme qui
22 passe à soixante-dix point un pour cent (70,1 %).
23 Dans le fond, elle aurait dû avoir en dessous, mais
24 comme tous les fonctionnaires veulent voir le prix,
25 ils la montent jusqu'à soixante-dix point un

1 (70,1 %). Si elle a un prix entre quinze et dix-
2 huit pour cent (15 %-18 %) plus bas que moi, elle
3 passe.

4 Q. **[159]** Oui.

5 R. Dans le fond, elle n'était pas la bonne pour faire
6 la job. La note technique, là, de pousser jusqu'à
7 soixante-dix point un (70,1 %) pour le faire passer
8 pour ouvrir son enveloppe, là, pensez que ça
9 existe, ça.

10 Q. **[160]** Est-ce que vous pensez par là que l'effet
11 qualité n'est pas encore assez répercuté dans
12 l'ajustement du prix?

13 R. Tout à fait. Vous avez soulevé le point le plus
14 catastrophique depuis la Loi 106, là, la formule
15 excessivement complexe qui a été créée fait que
16 c'est le prix qui décide. Et ça, ça fait que les
17 firmes excessivement qualifiées, t'as beau te
18 qualifier à mort, t'as beau mettre l'argent qu'il
19 faut pour faire le projet, puis très juste, là, tu
20 ne passeras pas. Puis, en plus, il y a le phénomène
21 normal. Un fonctionnaire qui dit « oui, mais là je
22 sais bien que BPR est meilleure dans ce domaine-là,
23 là, mais, moi, je veux voir le prix des autres »,
24 il les pousse jusqu'à soixante-dix point un
25 (70,1 %).

1 Q. [161] Est-ce que le... parce que vous savez, si on
2 augmente l'effet... l'impact qualité, on met encore
3 plus de poids sur l'élément discrétionnaire des
4 évaluations qui sont faites par les membres des
5 comités de sélection. Est-ce qu'à votre expérience,
6 vous avez dit tout à l'heure que dans les post-
7 mortem vous regardez le pointage pourquoi vous
8 n'avez pas été qualifiés. Est-ce qu'avec votre
9 expérience des comités de sélection et de leur
10 jugement, d'accroître leur impact au niveau du
11 choix - parce que si on augmente l'impact qualité,
12 ces gens-là ont un rôle encore plus important dans
13 le pointage qu'ils vont donner - est-ce que vous
14 pensez que cet exercice-là d'évaluation est fait de
15 façon assez rigoureuse pour qu'on puisse se fier à
16 l'impact que ça va avoir si on augmente leur
17 pouvoir d'ajustement du prix?

18 R. Même quand je perds, Monsieur Lachance, je pense
19 qu'ils avaient raison. Quand la qualité est mise en
20 avant, il faut rendre les gestionnaires qui vont
21 faire partie de ces comités de sélection là puis
22 d'avoir le gestionnaire du projet qui est là aussi
23 parce que, lui, il va avoir à vivre avec la firme.
24 Il va avoir... il faudrait que la qualité du rendu
25 de la firme soit réévaluée aussi à la fin. Puis que

1 si le chargé de projet est sur le projet puis que
2 là la firme, elle a mal fait le rendu, là, il faut
3 que lui soit puni aussi. Et à ce moment-là, la
4 qualité... Moi, je crois en la nature humaine
5 assez, là. Donnez-leur les outils puis faites-leur
6 les bons projets.

7 Nos clients industriels, le directeur de
8 projet, il va être sur le comité de sélection, puis
9 il te regarde dans les yeux au début du projet, là,
10 puis il dit : « Ma job est en jeu si tu travailles
11 mal. Tu comprends-tu que tu vas souffrir? » Faites
12 donc ça ,là, puis vous allez voir que tous les
13 projets vont se faire au bon prix puis avec la
14 qualité. Le processus de sélection sur le prix, il
15 ne faut pas qu'il y ait personne... la définition
16 de l'arrêté en conseil, à la condition qu'il soit
17 évalué régulièrement, là, réévalué régulièrement,
18 c'est assez bon. Les prix ne peuvent pas être
19 déments, là, je veux dire, tout est fixé et tout
20 est classé, tous les barèmes sont là, mais pas
21 prendre la firme qui dépose le prix le plus bas et
22 qui a la qualité minimale minimale pour faire la
23 job. Là, actuellement, c'est toujours ça qui se
24 fait.

25 Q. [162] Ma dernière question. Vous avez des contrats

1 hors Québec?

2 R. Oui.

3 Q. **[163]** Les contrats dans votre expertise, est-ce
4 qu'ils sont attribués uniquement que sur la qualité
5 ou c'est comme au Québec, un prix ajusté qualité au
6 niveau municipal, au niveau provincial?

7 R. Jamais l'équation que vous avez là, c'est plutôt
8 quatre-vingt-cinq pour cent (85 %) qualité, quinze
9 pour cent (15 %) prix, donc personne ne peut
10 exagérer sur le prix parce qu'il va se faire
11 souffrir. C'est... ça peut varier de soixante à
12 quatre-vingt-dix pour cent (60 %-90 %) sur la
13 qualité puis le prix, c'est si t'es le premier,
14 t'as cent pour cent (100 %), si t'es le deuxième...
15 Donc, tu crées un faible écart de prix entre deux
16 firmes va faire que celle qui a la meilleure
17 qualité va quand même passer. Alors qu'ici, l'écart
18 est devenu trop petit pour faire passer la moins
19 bonne des firmes.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Merci. Alors, avant de prendre la pause, je vais
22 demander aux parties s'ils auront des questions.

23 ???? :

24 Pas de question.

25

1 ???? :

2 J'ai une question ou deux.

3 ???? :

4 J'aurai quelques questions.

5 Me ESTELLE TREMBLAY :

6 Je vais réfléchir pendant la pause.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Merci. Alors, nous allons suspendre.

9 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

10

11

REPRISE DE L'AUDIENCE (11:38:21)

12

LA PRÉSIDENTE :

13

Alors, est-ce que des parties veulent contre-

14

interroger? Maître Dorval.

15

LA GREFFIÈRE :

16

Monsieur Lavallée, vous êtes sous le même serment

17

que vous avez prêté tout à l'heure.

18

CONTRE-INTERROGÉ PAR Me MICHEL DORVAL :

19

Procureur pour Équipe Tremblay-Union Montréal

20

Q. **[164]** Merci. Bonjour, Monsieur Lavallée. Mon nom

21

est Michel Dorval, je représente Union Montréal. Je

22

n'aurai pas beaucoup de questions pour vous, mais

23

vous avez fait une intervention ce matin. En fait,

24

vous avez dit quelque chose ce matin qui... En

25

parlant à monsieur Meunier, vous nous dites que le

1 sujet a été soulevé à l'effet que l'argent n'allait
2 peut-être pas pour le politique, mais aurait pu
3 très bien aussi aller dans les poches de monsieur
4 Trépanier. Comment c'est venu sur le sujet ça?

5 R. Ah! En fait, simplement de dire qu'on ne recevait
6 pas un reçu et on ne savait pas où ça s'en allait,
7 on le donnait à un intermédiaire et que,
8 honnêtement, comme je l'ai dit, ce n'était pas
9 notre préoccupation principale.

10 Q. **[165]** Je comprends, mais essentiellement, dans le
11 cadre de vos fonctions, vous êtes aussi un homme
12 d'affaires. Je veux dire, une firme d'ingénierie,
13 c'est aussi une business. Et lorsque vous... parce
14 que ce pourcentage-là ou les argents que vous
15 donnez, dans le but d'obtenir des contrats, vous ne
16 vous assurez pas que le paiement est, en bout de
17 ligne, fait à la bonne personne de façon à vous
18 assurer qu'effectivement les contrats vont être au
19 rendez-vous? Je veux dire, c'est comme vous
20 investissez dans un schéma qui est là pour vous
21 rapporter des contrats. Est-ce que vous n'êtes pas
22 curieux de savoir si effectivement ce montant-là
23 arrive à son destinataire présumé?

24 R. Si je m'étais inquiété comme vous le décrivez,
25 Maître Dorval, je ne l'aurais pas fait.

1 Q. **[166]** O.K. Si on vous avait dit « bien, écoutez, le
2 trois pour cent (3 %) là, ça va à des individus et
3 non pas à un parti politique ». Exemple, si on
4 avait dit... monsieur Meunier avait dit « bon, vous
5 savez, le trois pour cent (3 %) là, c'est monsieur
6 Trépanier et Zampino qui prennent ce montant-là
7 pour eux-mêmes », est-ce que vous auriez embarqué
8 pareil dans ce schéma-là ou si vous auriez eu des
9 hésitations?

10 R. Je pense que j'ai déjà été assez clair que j'avais
11 déjà des hésitations, donc là l'hypothèse que vous
12 formulez, je ne sais pas comment ça aurait changé
13 ma pensée. En date d'aujourd'hui, évidemment...

14 Q. **[167]** Oui.

15 R. ... je sais des choses différentes.

16 Q. **[168]** Mais, à l'époque...

17 (11:41:47)

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Q. **[169]** Mais, si je comprends bien, si vous me
20 permettez, si je comprends bien, Monsieur Lavallée,
21 de toute façon vous aviez réponse à cette question-
22 là puisque vous obteniez des contrats et que vous
23 le saviez avant les appels d'offres.

24 R. On parle... Oui. Non, votre raisonnement... votre
25 raisonnement est correct là. Je vous répète, on n'a

1 pas assez pensé. C'est parce que là on décompose.
2 Et si on l'avait fait, probablement qu'on aurait
3 bloqué.

4 Q. [170] Ce n'est pas sur le reproche là, je n'en suis
5 pas là-dessus.

6 R. Non, non, non. Je comprends.

7 Q. [171] J'en suis sur le fait que vous aviez votre
8 réponse à votre question que ça allait, en tout
9 cas, dans les poches de personnes qui vous
10 donnaient les contrats.

11 R. Oui, vous avez tout à fait raison.

12 Q. [172] Bon.

13 R. Votre raisonnement était exact dans ce sens-là et
14 je l'avais bien compris comme ça.

15 Me MICHEL DORVAL :

16 Q. [173] Donc, ce que je comprends de madame la
17 Président, c'est que le fait que, en fait, c'est du
18 « cash on delivery ». Vous recevez votre contrat et
19 là après ça, on vous demande de payer.

20 R. Exact.

21 Q. [174] L'idée de ma question à moi, c'est que même
22 si ce schéma-là le paiement se fait après la
23 réception du contrat, il n'y avait pas une
24 inquiétude que si votre paiement, pour le contrat
25 déjà attribué, n'allait pas dans les bonnes mains,

1 qu'on vous couperait de ce type de collusion-là en
2 disant « bien...

3 R. « Vous ne l'avez pas donné au bon groupe »!

4 Q. **[175]** Oui.

5 R. Bien, je pense que là on l'aurait su vite.

6 Q. **[176]** O.K. Maintenant, à ma question, vous dites
7 « je ne sais pas comment est-ce qu'on aurait agi
8 si, exemple, au lieu de nous dire « ça va dans les
9 coffres d'Union Montréal » », si on vous avait dit
10 « bien, écoutez, c'est monsieur Trépanier et
11 monsieur Zampino qui se tricotent un petit fonds de
12 pension ». Vous me dites que, bon, vous ne savez
13 pas comment... aujourd'hui, vous savez comment vous
14 réagiriez, ça, c'est très bien. Mais, à l'époque,
15 sachant que toutes les autres firmes de génie
16 étaient embarquées là-dedans, est-ce que ça aurait
17 vraiment changé votre façon de faire?

18 R. Non.

19 Q. **[177]** Parce que l'enjeu était le même là.

20 R. Non. On avait l'impression d'être à la merci d'un
21 système. Donc, le système, on ne lui a pas demandé
22 son identification.

23 Q. **[178]** O.K. Donc, ça n'aurait pas changé votre
24 participation à ça si on vous avait dit « écoutez,
25 c'est pour monsieur Trépanier et ce n'est pas

1 pour... ».

2 R. J'essaie de me remettre en deux mille sept (2007)
3 là. Je ne pense pas.

4 Q. **[179]** Je n'aurais plus d'autre question. Je vous
5 remercie beaucoup.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Maître Tremblay, est-ce que vous avez réfléchi
8 pendant la pause si vous alliez poser des
9 questions?

10 Me ESTELLE TREMBLAY :

11 Oui, j'aurais...

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Vous en avez.

14 Me ESTELLE TREMBLAY :

15 Effectivement, j'ai réfléchi et j'ai des questions
16 à poser.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Est-ce que vous allez les poser?

19 Me ESTELLE TREMBLAY :

20 Oui.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 O.K. Parfait. Alors...

23 Me ESTELLE TREMBLAY :

24 Me permettez-vous de déplacer mon ordinateur pour
25 avoir accès à des pièces en même temps que

1 j'interroge le témoin?

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Certainement.

4 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me ESTELLE TREMBLAY :

5 Procureur pour le Parti québécois

6 Merci. Voilà! Je suis prête.

7 Q. **[180]** Bonjour.

8 R. Bonjour. Alors, je représente le Parti québécois,
9 je suis Estelle Tremblay. Je vais vous poser des
10 questions sur votre connaissance personnelle
11 d'événements qui sont survenus pendant la période
12 où le Parti québécois formait et dirigeait le
13 gouvernement du Québec, soit de mil neuf cent
14 quatre-vingt-seize (1996) au quatorze (14) avril
15 deux mille trois (2003). Suis-je assez claire?

16 R. Très.

17 Q. **[181]** Très bien. Alors, Monsieur Lavallée, d'abord,
18 je vais demander à madame Blanchette de vous
19 exhiber la pièce 45P-550 qui sont les tableaux
20 représentant le nombre de contrats, la valeur des
21 contrats et les parts de marché de six firmes de
22 génie civil pour la période de mil neuf cent
23 quatre-vingt-dix-sept (1997) à deux mille douze
24 (2012). Celui-ci. Exactement. Alors, à la colonne
25 identifiée BPR, vous la voyez?

1 R. Oui.

2 Q. **[182]** On voit...

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Juste un instant. Madame Blanchette, est-ce que ce
5 serait possible de grossir le caractère sur
6 l'écran, s'il vous plaît? Du tableau?

7 Me ESTELLE TREMBLAY :

8 Q. **[183]** Alors, est-ce que vous reconnaissez que BPR a
9 obtenu du gouvernement du Québec des contrats de
10 services professionnels pour un total de cent
11 cinquante-huit millions cent vingt-cinq mille et
12 cinq cent soixante-huit dollars (158 125 568 \$)
13 pour la période comprise entre le premier (1er)
14 avril mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept (1997) et
15 le trente et un (31) mars deux mille douze (2012)?

16 R. Oui.

17 Q. **[184]** Est-ce que vous reconnaissez que BPR a obtenu
18 du gouvernement du Québec des contrats de services
19 professionnels pour un total de neuf millions
20 quatre cent cinquante-neuf mille dollars
21 (9 459 000 \$) pour la période où le Parti québécois
22 a dirigé le gouvernement, soit du premier (1er)
23 avril mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept (1997) au
24 trente et un (31) mars deux mille trois (2003)?

25 R. Oui.

1 Q. **[185]** Alors Monsieur Lavallée, est-ce qu'il est
2 exact de dire que cinq pour cent (5 %) de la valeur
3 totale des contrats publics obtenus du gouvernement
4 du Québec par BPR ont été obtenus pendant que le
5 Parti québécois dirigeait le gouvernement du
6 Québec, sur la foi de ce document?

7 R. Mathématiquement, ce que vous dites est exact.

8 Q. **[186]** Peut-on dire également que BPR a obtenu cinq
9 pour cent (5 %) du nombre des contrats, du nombre
10 total des contrats obtenus pendant la période
11 comprise entre le premier (1er) avril quatre-vingt-
12 dix-sept (97) et le trente et un (31) mars deux
13 mille douze (2012)?

14 R. Mathématiquement, c'est toujours exact.

15 Q. **[187]** Est-ce qu'il est exact de dire, Monsieur
16 Lavallée, que les contrats publics que vous avez
17 obtenus du gouvernement du Québec entre le premier
18 (1er) avril mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept
19 (1997) et le trente et un (31) mars deux mille
20 douze (2012) l'ont été par voie d'appels d'offres
21 publics?

22 R. Oui.

23 Q. **[188]** Vous avez affirmé... Je vais d'abord vous
24 citer, pour m'assurer que vous avez bel et bien dit
25 cette... que j'ai bien pris en note ce que vous

1 avez dit. En ce qui concerne la contribution aux
2 partis politiques, vous avez dit hier, « On nous
3 demande de faire notre part, vu que nous avons eu
4 beaucoup de contrats du gouvernement du Québec. »
5 Est-ce que je vous rapporte bien?

6 R. Oui.

7 Q. **[189]** Alors, bien que vous ayez affirmé que les
8 partis politiques demandaient de contribuer parce
9 que vous aviez beaucoup de contrats publics, est-ce
10 que vous reconnaissez qu'il n'y avait aucune
11 relation entre, d'une part, vos contributions
12 politiques, celles des actionnaires de BPR, et les
13 contrats publics obtenus par voie d'appels d'offres
14 publics?

15 R. Il n'y avait pas de relation directe pour nous.

16 Q. **[190]** J'aimerais maintenant que vous exhibiez,
17 Madame Blanchette, au témoin, la pièce 567, qui est
18 le document concernant les contributions politiques
19 des actionnaires de BPR. Alors, vous voyez qu'en
20 mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit (1998), les
21 actionnaires de BPR ont donné vingt-cinq mille cinq
22 cents dollars (25 500 \$) au Parti québécois.

23 R. Oui.

24 Q. **[191]** Si on revient à la pièce de tout à l'heure,
25 qui était la pièce 45P-550, on voit que pour

1 l'année se terminant le trente et un (31) mars mil
2 neuf cent quatre-vingt-dix-huit (1998), vous aviez
3 obtenu un seul contrat du gouvernement du Québec,
4 pour un montant de quarante-cinq mille dollars
5 (45 000 \$). Et, par conséquent, faites-vous...

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Attendez juste un instant. Le quarante-cinq...

8 Me ESTELLE TREMBLAY :

9 Ce n'est pas quarante-cinq mille (45 000), je
10 m'ex...

11 R. C'est cent quatre-vingt-dix-huit mille (198 000).

12 Q. **[192]** Cent quatre-vingt-dix-huit mille (198 000),
13 je m'excuse. J'ai vu la ligne... Cent quatre-vingt-
14 dix-huit mille (198 000). C'est ça?

15 R. En fait, je le reconnais, mais j'ai...

16 Q. **[193]** Donc, vous avez donné vingt-cinq mille cinq
17 cent cinquante (25 550) parce que vous aviez eu de
18 nombreux contrats, mais en réalité, dans l'année
19 précédente, vous aviez eu un contrat sur soixante-
20 douze (72) du gouvernement du Québec.

21 R. Oui. On est au ministère des Transports, là,
22 seulement.

23 Q. **[194]** Moi je fonctionne avec l'information que la
24 Commission m'a donnée. Alors, est-ce qu'il y a
25 d'autres contrats?

1 R. Bien, il peut y en avoir d'autres avec l'ancêtre,
2 ou l'équivalent de la Société immobilière du
3 Québec. Ce que je voudrais juste ajouter, c'est que
4 mathématiquement, ce qui est là, c'est exact, mais
5 on a très peu d'activités de transport avant l'an
6 deux mille un (2001). On n'a pas d'équipe bien
7 structurée avec de la haute compétence, donc...

8 Q. [195] Alors, quand...

9 R. C'est tout à fait exact.

10 Q. [196] Quand vous dites à la Commission, hier, que
11 vous faisiez des dons parce que vous aviez eu de
12 nombreux contrats, vous faites référence à d'autres
13 contrats que ceux qui sont enquêtés par la
14 Commission?

15 R. Non. Maître, ce que j'ai dit hier, c'est que les
16 partis politiques nous faisaient la demande,
17 puisque nous avons des activités avec le
18 gouvernement du Québec. Donc, je comprends que
19 quand ces activités-là pouvaient être avec divers
20 ministères. Si là, on regarde le ministère des
21 Transports, je vous indique à titre d'informations
22 qu'il est exact dans les années, au début, quand
23 vous êtes avant les années deux mille un (2001),
24 BPR avait peu d'activités dans le domaine du
25 transport, parce qu'il n'avait pas encore les

1 compétences dans ce domaine-là. Je vous donne une
2 information.

3 Q. [197] Effectivement, le tableau montre que vous
4 avez seulement un pour cent (1 %) des parts de
5 marché?

6 R. Exact.

7 Q. [198] Par appel d'offres public?

8 R. Exact.

9 Q. [199] Si on passe maintenant à l'année mille neuf
10 cent quatre-vingt-dix-neuf (1999), on va aller au
11 tableau des contributions politiques. Alors, les
12 actionnaires de BPR ont donné quinze mille huit
13 cent dix dollars (15 810 \$). Et si on va aux
14 contrats, à l'autre tableau plutôt, vous aviez
15 obtenu l'année précédente six contrats sur cent
16 quatre (104). C'est ça? Donc, vous avez baissé.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Est-ce que c'est celui pour un million (1 M),
19 Madame Blanchette, si vous pouviez le remettre.
20 Alors, est-ce que c'est bien le tableau qui
21 démontre que vous aviez reçu un million neuf cent
22 quatre-vingt-dix-huit mille (1 998 000).

23 Me ESTELLE TREMBLAY :

24 Non, pas celui-là.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Non.

3 Me ESTELLE TREMBLAY :

4 Le contrat.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Un million deux cent trente-cinq mille (1 235 000).

7 Me ESTELLE TREMBLAY :

8 Hum, hum.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Six contrats totalisant un million deux cent

11 trente-cinq mille deux cent soixante-quinze

12 (1 235 675), c'est ça.

13 Me ESTELLE TREMBLAY :

14 Q. **[200]** Six contrats sur cent quatre (104). C'est ça,

15 Monsieur?

16 R. Oui, je vous le confirme.

17 Q. **[201]** Bien.

18 R. C'est juste.

19 Q. **[202]** Je cherche à vérifier votre affirmation

20 d'hier avec les documents que la Commission a

21 soumis à notre attention. Si on s'en va maintenant

22 encore au document des contributions politiques,

23 pièce 567. Pour l'année deux mille (2000), les

24 actionnaires donnent au Parti québécois vingt et un

25 mille cinq cents (21 500)?

1 R. Hum, hum.

2 Q. **[203]** Et pour l'année précédente, quatre-vingt-dix-
3 neuf (99), deux mille (2000), vous avez obtenu
4 trois contrats sur soixante-dix-huit (78) et vos
5 parts de marché ont baissé de quatre pour cent
6 (4 %) à deux pour cent (2 %) et ça je me fie au
7 tableau 550 que vous pouvez lui montrer, Madame
8 Blanchette, pour faire foi de mon analyse. Alors,
9 est-ce que vous voyez sur le tableau que pour
10 l'année deux mille (2000) votre part de marché
11 diminue de quatre à deux pour cent (2 %) et vous
12 avez que trois contrats sur les soixante-dix-huit
13 (78), voyez-vous ça?

14 R. Je vois très bien, si vous voulez que je vous
15 l'explique c'est très facile.

16 Q. **[204]** Donc, je dois comprendre, Monsieur, que...

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Sa réponse n'est pas terminée, Maître Tremblay.

19 Me ESTELLE TREMBLAY :

20 Bien.

21 R. En fait avant deux mille (2000), l'entreprise BPR
22 est très régionale dans la région de Québec, la
23 taille de l'entreprise n'est pas du tout la même à
24 partir de deux mille (2000). BPR c'est cent (100)
25 employés en mille neuf cent quatre-vingt-onze

1 (1991), c'est cinq cents (500) en mille neuf cent
2 quatre-vingt-dix-huit (1998), c'est mille (1000) en
3 deux mille (2000), c'est deux mille (2000)
4 maintenant.

5 Donc, dans les faits il faut voir que son
6 régionalisme fait que s'il n'y a pas eu de contrat
7 dans la région de Québec du ministère des
8 Transports, BPR a une faible part par rapport à
9 l'ensemble du Québec, mais c'était parce que
10 c'était régional.

11 Donc, le tableau ne devrait pas être
12 interprété, je veux juste que tout le monde ait la
13 bonne information, le tableau ne peut pas être
14 interprété sans qu'on sache si le contrat était
15 dans la région de Québec, s'il y a eu des contrats
16 dans la région de Québec ou autre pour faire la
17 relation qu'on semble vouloir me faire faire.

18 Me ESTELLE TREMBLAY :

19 Q. **[205]** Parce que moi, Monsieur, je fais une relation
20 en fonction de votre témoignage d'hier qui portait
21 sur ces tableaux?

22 R. Hier, vous ne m'avez pas demandé de faire la
23 distinction régionale, je la fais pour le bénéfice
24 de la bonne compréhension.

25 Q. **[206]** Moi, hier, je ne vous ai rien demandé, c'est

1 maître Roy qui vous a interrogé. Monsieur Lavallée,
2 si je prends maintenant l'année deux mille un
3 (2001) où, là, les actionnaires donnent au PQ
4 vingt-deux mille zéro quatre-vingt-quinze dollars
5 (22 095 \$). Ça c'est la pièce 567, Madame
6 Blanchette?

7 R. Oui.

8 Q. **[207]** Et puis je reviens au tableau qui a été
9 déposé par la Commission hier, pièce 550, et je
10 vois que l'année précédente, Bechtel avait obtenu
11 six contrats sur quatre-vingt-trois (83) ce qui
12 ramenait sa part de marché à quatre pour cent
13 (4 %) ?

14 R. BPR.

15 Q. **[208]** BPR, c'est-à-dire?

16 R. Oui.

17 Q. **[209]** Ça va?

18 R. Oui.

19 Q. **[210]** D'accord. Allons maintenant dans l'année deux
20 mille deux (2002), pièce 567. Alors, là, les dons
21 au Parti québécois sont de six mille sept cent
22 cinquante dollars (6750 \$), vous voyez ça comme
23 moi?

24 R. Oui.

25 Q. **[211]** Allons maintenant à la pièce 550. On voit que

1 l'année deux mille un, deux mille deux (2001-2002)
2 vous recevez treize contrats sur les deux cent
3 cinquante-six (256) et vous maintenez votre part de
4 marché toujours à quatre pour cent (4 %) et votre
5 contribution a donc passé de vingt-cinq mille
6 dollars (25 000 \$) en mille neuf cent quatre-vingt-
7 dix-huit (1998) pour passer à six mille sept cent
8 cinquante (6750 \$) en deux mille deux (2002).
9 Alors, Monsieur, on est à la veille des élections
10 n'est-ce pas ou on est un an avant les élections.
11 Vous vous souvenez qu'il y a eu des élections en
12 deux mille trois (2003)?

13 R. Oui.

14 Q. **[212]** Oui. D'accord. Alors, vous avez dit qu'avant
15 les élections il y a plus d'argent qui rentre.
16 Alors, quelle était la période que vous visiez,
17 est-ce que c'était l'année d'avant ou l'année
18 d'après?

19 R. J'ai l'impression que vous voulez me faire une
20 démonstration mathématique à partir des contrats du
21 ministère des Transports.

22 Q. **[213]** Je n'ai pas le choix d'en faire d'autre,
23 Monsieur, c'est les seuls renseignements dont je
24 dispose. Est-ce qu'il y a d'autres données que la
25 Commission aurait dû démontrer pour soutenir votre

1 affirmation d'hier?

2 R. En fait ce que j'ai dit, ce que je répète, c'est
3 que les donations ont été faites en fonction de
4 demandes des partis politiques. Ce que vous
5 cherchez à me faire dire c'est qu'il existe une
6 relation mathématique. Je n'ai jamais dit qu'il y
7 avait une relation mathématique. J'ai dit qu'il y
8 avait des demandes des partis qui étaient faites et
9 que les actionnaires satisfaisaient aux demandes
10 après discussion avec ceux qui faisaient la
11 demande. Mathématiquement, je comprends ce que vous
12 me montrez là...

13 Q. **[214]** Vous comprenez?

14 R. ... je vous explique le régionalisme, je vous
15 explique... Puis je ne peux pas faire plus.

16 Q. **[215]** Vous comprenez que, finalement, vous diminuez
17 votre contribution et que parfois vos contrats
18 diminuent ou vos contrats augmentent? Vous voyez ça
19 comme moi sur le document?

20 R. Est-ce que vous avez compris quand j'ai dit qu'il
21 est possible qu'il n'y ait pas eu de contrat dans
22 la région de Québec en deux mille (2000), et qu'à
23 ce moment-là, c'est vrai que les activités qui vont
24 avoir lieu vont avoir diminué. Nous n'étions que
25 dans la région de Québec.

1 Q. **[216]** Est-ce que, à la lueur des informations que
2 la Commission a mises en preuve hier et
3 aujourd'hui, vous pouvez affirmer que la hauteur
4 des contributions politiques au Parti québécois
5 était faite en relation avec le nombre ou la valeur
6 des contrats obtenus?

7 R. Je n'ai jamais affirmé ça, et je ne le redis pas.

8 Q. **[217]** Si on regarde le tableau 566, qui est la
9 contribution politique que les actionnaires font
10 aux partis politiques provinciaux. Pas la vôtre,
11 Madame Blanchette, celle de tout à l'heure. C'est
12 peut-être 567. Vous voyez? Alors, est-ce que vous
13 voyez comme moi que de mil neuf cent... il y a une
14 décroissance entre mil neuf cent quatre-vingt-dix-
15 huit (1998) et deux mille trois (2003)?

16 R. Mathématiquement, oui.

17 Q. **[218]** Oui? Est-ce qu'à votre connaissance, Monsieur
18 Lavallée, BPR a reçu une promesse d'un élu du Parti
19 québécois en vue d'obtenir l'un ou l'autre des
20 quarante-cinq (45) contrats publics qui ont été mis
21 en preuve devant la Commission?

22 R. Non.

23 Q. **[219]** Est-ce que, à votre connaissance, BPR a
24 participé à une collusion en vue d'obtenir l'un ou
25 l'autre de ces quarante-cinq (45) contrats publics?

1 R. Non.

2 Q. **[220]** Pourriez-vous montrer, Madame Blanchette, la
3 pièce 550 au témoin? Je vois, Monsieur Lavallée,
4 que votre part de marché sous la direction du Parti
5 québécois était d'environ trois virgule seize pour
6 cent (3,16 %), mais que dans l'autre portion, elle
7 a grimpé en moyenne à neuf pour cent (9 %), donc
8 environ trois fois plus. Donc, je vous demande si
9 l'augmentation des parts de marché que nous voyons
10 est due à de la collusion?

11 R. Non. J'ai fourni l'explication il y a quelques
12 minutes sur le fait que nous n'avions pas d'équipe
13 en transport avant deux mille un (2001).

14 Q. **[221]** Vous avez donné une explication ce matin à
15 l'effet que la valeur des contrats avait augmenté à
16 partir des années, je pense, deux mille trois
17 (2003), n'est-ce pas?

18 R. Exact.

19 Q. **[222]** Mais on voit également, Monsieur Lavallée,
20 que non seulement la valeur des contrats a été
21 augmentée pour BPR, mais également la part de
22 marché a été augmentée pour BPR?

23 R. Je répète, nous n'avions pas les équipes que nous
24 avons maintenant, et régionalement nous étions
25 limité à la région de Québec avant deux mille un

1 (2001), alors que nous sommes globalement au Québec
2 à partir de deux mille un (2001).

3 Q. **[223]** Est-ce que l'augmentation de votre part de
4 marché, qui est de trois pour cent (3 %) ... de
5 trois fois plus, c'est-à-dire, est due au fait que
6 vous avez travaillé en consortium?

7 R. Non. Si vous regardez, il y a toujours quinze
8 millions de dollars (15 M\$) dans ces années-là qui
9 est strictement BPR.

10 Q. **[224]** Donc, vous attribuez votre augmentation de
11 part de marché à la croissance de l'entreprise?

12 R. À la croissance de l'entreprise et à l'augmentation
13 de ses compétences.

14 Q. **[225]** Et est-ce que la croissance de l'entreprise
15 n'est pas tributaire de l'augmentation de la part
16 de marché qu'elle occupe?

17 R. Le chiffre d'affaires de BPR est de l'ordre de deux
18 cents millions de dollars (200 M\$). Le ministère
19 des Transports ne peut pas expliquer la croissance
20 de l'entreprise. Il n'y a aucune relation autre que
21 la compétence des équipes qui faisait qu'ils
22 étaient sélectionnés plus souvent comme étant
23 l'entreprise qualifiée pour faire le boulot.

24 Q. **[226]** Donc, Monsieur Lavallée, vous êtes formel que
25 votre augmentation des parts de marché, qui est de

1 l'ordre de trois fois, n'est aucunement due à de la
2 collusion?

3 R. Aucunement, dans le cas des dossiers que vous me
4 montrez ici.

5 Q. **[227]** Ni n'est aucunement due à de la corruption?

6 R. Aucunement.

7 Q. **[228]** Est-ce que BPR a reçu des informations
8 privilégiées relativement à l'un ou l'autre des
9 contrats publics entre quatre-vingt-seize (96) et
10 deux mille trois (2003) avant de déposer une
11 soumission publique?

12 R. Non.

13 Q. **[229]** Est-ce que BPR a divulgué des informations
14 privilégiées à des tiers non autorisés entre
15 quatre-vingt-seize (96) et deux mille trois (2003)
16 relativement à l'un ou l'autre des quarante-cinq
17 (45) contrats publics que le gouvernement du Québec
18 lui a octroyés?

19 R. Non.

20 Q. **[230]** Est-ce que BPR a participé à un stratagème de
21 faux extra en rapport avec l'un ou l'autre des
22 quarante-cinq (45) contrats publics qui ont été
23 obtenus du gouvernement du Québec entre mil neuf
24 cent quatre-vingt-seize (1996) et deux mille trois
25 (2003)?

1 R. Jamais.

2 Q. **[231]** Est-ce que BPR a participé à un processus de
3 fausse facturation entre mil neuf cent quatre-
4 vingt-seize (1996) et deux mille trois (2003)
5 relativement à l'un ou l'autre de ces quarante-cinq
6 (45) contrats publics?

7 R. Jamais. Ni là, ni ailleurs, ni après.

8 Q. **[232]** Est-ce que BPR a corrompu un fonctionnaire
9 d'un organisme public du gouvernement du Québec
10 entre mil neuf cent quatre-vingt-seize (1996) et
11 deux mille trois (2003)?

12 R. Jamais.

13 Q. **[233]** Est-ce que BPR a corrompu un élu du Parti
14 québécois à l'occasion de l'un ou l'autre de ces
15 quarante cinq (45) contrats?

16 R. Jamais.

17 Q. **[234]** Est-ce que vous avez obtenu des promesses en
18 faisant les contributions qu'on a vues tout à
19 l'heure qui vous auraient donné droit à l'un ou
20 l'autre de ces contrats-là?

21 R. Jamais.

22 Q. **[235]** Donc, les contributions n'ont pas été faites
23 avec la représentation ou la promesse que vous
24 auriez ces quarante-cinq (45) contrats publics?

25 R. Exactement comme je l'ai dit hier.

1 Q. **[236]** Vous avez dit que les objectifs des partis
2 politiques variaient de trente (30) à cinquante
3 mille dollars (50 000 \$). Est-ce que c'était des
4 objectifs annuels, Monsieur Lavallée?

5 R. Au moment où on nous transmettait la demande, là.

6 Q. **[237]** Oui. Est-ce que c'était vous,
7 personnellement, qui receviez ces demandes-là?

8 R. Comme je l'ai bien précisé hier, non.

9 Q. **[238]** Quelles étaient les personnes responsables au
10 sein de votre entreprise des campagnes de
11 sollicitation ou des contributions politiques?

12 R. Il n'y avait personne, de notre côté, qui faisait
13 de la sollicitation politique.

14 Q. **[239]** N'étiez-vous pas la personne responsable,
15 puisque vous avez été le président?

16 R. Depuis deux mille huit (2008), je suis le président
17 et chef de la direction, donc, il n'y a eu aucune
18 demande qui m'a été faite.

19 Q. **[240]** Parce que vous avez dit qu'on vous
20 rapportait, là, que nous avions... étant donné que
21 nous avions beaucoup de contrats du gouvernement,
22 il fallait faire notre part, qui, au sein de votre
23 entreprise, vous rapportait ça?

24 R. Mon prédécesseur à la présidence de l'entreprise.

25 Q. **[241]** Quel était le nom de cette personne?

1 R. Paul Lafleur.

2 Q. **[242]** Et cette personne a occupé sa fonction de
3 président pendant quelle période?

4 R. Quatre-vingt-onze (91) à deux mille huit (2008).

5 Q. **[243]** Et par conséquent, il vous l'a rapporté
6 pendant que vous aviez vous-même des fonctions de
7 responsabilité au sein de l'entreprise?

8 R. Oui.

9 Q. **[244]** Si je comprends bien, Monsieur Lavallée, vous
10 avez adhéré à cette idée que vous rapportait
11 monsieur Lafleur?

12 R. Oui.

13 Q. **[245]** Comme personne responsable, est-ce que vous
14 avez vu à ce que les objectifs soient atteints?

15 R. Comme je vous ai décrit comment on faisait ça,
16 donc, si les objectifs n'étaient pas atteints, il y
17 avait une deuxième demande qui était formulée.

18 Q. **[246]** Est-il exact de dire, Monsieur Lavallée, que
19 les résultats de campagne, que vous estimez à 30
20 (30) à cinquante mille dollars (50 000 \$) n'ont
21 jamais été atteints en ce qui concerne le Parti
22 Québécois, et à cet égard, je vous réfère à la
23 pièce 567. Voulez-vous lui montrer, Madame
24 Blanchet?

25 R. Oui.

1 Q. **[247]** Vous avez dit aussi que les demandes des
2 partis politiques étaient plus fortes après les
3 élections, est-ce que c'est exact?

4 R. Non. Je vous ai dit qu'elles étaient plus fortes
5 l'année avant, l'année après que les années
6 intérimaires au milieu d'un mandat normal de quatre
7 ans.

8 Q. **[248]** Alors si vous jetez un coup d'oeil sur la
9 pièce 567 et que vous allez à l'année deux mille
10 trois (2003) qui est une année d'élection et que
11 vous regardez l'année deux mille quatre (2004),
12 vous voyez que les contributions aux partis
13 politiques, le Parti Québécois, a chuté de dix-huit
14 mille quatre cent cinquante dollars (18 450 \$) pour
15 passer à cinq mille six cent quarante-cinq
16 (6 645 \$).

17 R. Hum hum.

18 Q. **[249]** Donc, ce que vous avez dit n'est pas exact en
19 ce qui concerne le Parti Québécois?

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Q. **[250]** Je vous vois sourire. Répondez, Monsieur
22 Lavallée.

23 R. Mathématiquement, c'est exact, Maître.

24 Q. **[251]** Bon. Qu'est-ce qui vous fait sourire?

25 R. Ce qui me fait sourire, c'est que là, on tente de

1 démontrer que l'année deux mille quatre (2004) a
2 été faible alors qu'on voit que l'année deux mille
3 cinq (2005) a été plus forte.

4 Me ESTELLE TREMBLAY :

5 Q. **[252]** Oui, mais vous m'avez parlé de l'année
6 suivante, Monsieur. Moi, je regarde la véracité de
7 votre affirmation puis je regarde sur quoi vous
8 vous fondez pour faire des affirmations.

9 R. À quel mois l'année... à quel mois il y a eu
10 l'élection en deux mille trois (2003)?

11 Q. **[253]** Quatorze avril deux mille trois (2003). Vous
12 voyez, aussi, l'année... l'autre année électorale
13 qui était l'année deux mille huit (2008). Si on
14 regarde l'année deux mille neuf (2009), les
15 contributions aux partis politiques sont de six
16 mille quatre cents... au Parti Québécois, sont de
17 six mille quatre cents dollars (6 400 \$). C'est
18 l'année après.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Mais en revanche, on voit que les participations
21 aux partis politiques, tous partis confondus, sont
22 plus élevées en deux mille quatre (2004).

23 Me ESTELLE TREMBLAY :

24 Oui, moi je fais le travail pour le...

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Je comprends.

3 Me ESTELLE TREMBLAY :

4 ... mon octroi de qualité ne concerne pas le Parti
5 Libéral ni l'ADQ. Mon octroi de qualité ne concerne
6 que le Parti Québécois, mes confrères font leur
7 travail.

8 R. Moi aussi, je souris, là.

9 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

10 Mais le phénomène qu'on contribue plus une année
11 d'élection par rapport à une année précédente se
12 confirme.

13 Me ESTELLE TREMBLAY :

14 Oui, c'est vrai. Mais pas dans l'ordre de trente
15 (30) à cinquante mille dollars (50 000 \$) pour le
16 Parti Québécois comme l'a dit le témoin.

17 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

18 Non, pas au niveau de la valeur, montant absolu
19 mais le phénomène qu'on contribue plus à l'année
20 électorale est là, autant, je dirais...

21 Me ESTELLE TREMBLAY :

22 Si vous...

23 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

24 ... le temps de l'élection de deux mille trois
25 (2003) que l'élection de deux mille huit (2008),

1 là...

2 Me ESTELLE TREMBLAY :

3 Si vous regardez l'année électorale deux mille
4 trois (2003), monsieur Lachance, le Parti Québécois
5 a obtenu dix-huit mille quatre cent cinquante
6 (18 450 \$) de contribution.

7 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

8 Et l'année d'avant, six mille (6 000 \$).

9 Me ESTELLE TREMBLAY :

10 Six mille (6 000 \$), mais en deux mille un (2001),
11 vingt-deux mille (22 000 \$), donc, l'année
12 d'élection a été plus basse que les autres... que
13 la plupart des autres années précédentes.

14 (12:11:22)

15 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

16 Justement pour question d'analyse, seulement, pour
17 des fins d'année, vous savez qu'on a remarqué une
18 certaine corrélation. Quand on donne plus au parti
19 qui est au pouvoir. Donc, ce tableau-là... ce
20 tableau là semble... montre la corrélation.

21 Me ESTELLE TREMBLAY :

22 Non, Monsieur Lachance, je teste l'affirmation du
23 témoin avec les documents que la Commission met à
24 notre attention.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Mais c'est parce que vous tentez de mettre en
3 lumière qu'il n'y a pas de corrélation entre la
4 participation à la caisse électorale et l'octroi de
5 contrats.

6 Me ESTELLE TREMBLAY :

7 Si vous me permettez, je plaiderai quand on sera
8 rendu à l'étape du volet. Je pense que pour le
9 moment, je teste l'affirmation du témoin. Quand on
10 sera rendu à la démonstration, je prendrai chacun
11 des témoins puis je vous ferai les démonstrations
12 requises pour que le mandat de la Commission
13 s'exécute selon les termes du mandat. Alors, je
14 vais m'abstenir de plaider à cette étape-ci, en
15 tout respect pour vous, parce qu'on est en plein
16 travail, on n'est pas au bout de l'exercice.

17 Q. **[254]** Bon, alors Monsieur...

18 R. Lavallée.

19 Q. **[255]** ... Lavallée, vous avez dit que monsieur
20 Lafleur était chargé de la sollicitation des
21 contributions politiques?

22 R. Non. C'était lui qui...

23 Q. **[256]** Responsable?

24 R. ... c'était lui qui était l'interlocuteur des gens
25 des partis politiques qui venaient les rencontrer.

1 Il ne faisait pas de sollicitation.

2 Q. **[257]** Alors, comment ça fonctionnait auprès des
3 employés avec monsieur Lafleur?

4 R. Auprès...

5 Q. **[258]** Auprès des actionnaires, pardon.

6 R. Auprès des actionnaires, il revenait aux
7 actionnaires en disant « On nous demande de
8 contribuer à hauteur de X », et les actionnaires
9 étaient libres, comme je l'ai décrit hier, de
10 contribuer aux divers partis politiques, selon
11 leurs convictions. Quand il y avait une deuxième
12 demande parce qu'on n'avait pas satisfait les
13 demandes, les actionnaires voyaient à faire un
14 effort supplémentaire.

15 Q. **[259]** Et donc, ce qui veut dire, Monsieur Lavallée,
16 que vous avez fait des contributions politiques
17 personnelles selon vos convictions.

18 R. Je l'ai précisé hier : quand c'était possible de le
19 faire, d'abord elles étaient faites selon les
20 convictions. S'il manquait de l'argent, il pouvait
21 y avoir un assouplissement.

22 Q. **[260]** C'est bien, j'ai terminé avec le témoin.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Merci beaucoup. Est-ce que d'autres personnes...

25 Maître Houle, est-ce que vous avez des questions?

1 Maître... Excusez-moi, Maître Décary?

2 Me MICHEL DÉCARY :

3 Oui, Madame la Présidente.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Décidez-vous, lequel des deux...

6 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me MICHEL DÉCARY :

7 Q. **[261]** Si vous me permettez, vous voyez que mon
8 tableau est passablement annoté... J'aurai peu à
9 dire sur ce tableau. Mon nom est Michel Décary,
10 Monsieur Lavallée. Je suis l'avocat du Parti
11 libéral du Québec.

12 R. Bonjour.

13 Q. **[262]** Si on commence avec... Je vais être assez
14 bref. Si on commence avec ce tableau 45P-550, c'est
15 celui sur lequel on a le nombre de contrats, la
16 valeur des contrats...

17 R. Oui.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Vous le voyez...

20 Me MICHEL DÉCARY :

21 Très bien.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Maître Décary, vous le voyez à côté de vous et à
24 l'écran.

25

1 Me MICHEL DÉCARY :

2 Merci, Madame la Présidente.

3 Q. **[263]** Je note que, si on commence deux mille trois,
4 deux mille quatre (2003-2004), la part de BPR, elle
5 est de l'ordre de sept, une année treize pour cent
6 (13 %), puis sept, huit, une autre année treize
7 pour cent (13 %), huit, huit, huit, et dix pour
8 cent (10 %).

9 R. Oui.

10 Q. **[264]** Elle se situe généralement autour de huit
11 pour cent (8 %), évidemment avec des pointes,
12 treize (13) et dix (10). Vous avez témoigné à
13 l'effet que vous avez cessé cette contribution, que
14 j'appellerais institutionnelle, en deux mille neuf
15 (2009). C'est exact?

16 R. Faite par les actionnaires, oui.

17 Q. **[265]** Faite par les actionnaires.

18 R. Oui.

19 Q. **[266]** Et je vois que votre part de marché n'en a
20 pas souffert. N'est-ce pas?

21 R. Tout à fait exact.

22 Q. **[267]** Et est-ce que, si je tire des conclusions de
23 votre témoignage, que ça confirme que la sélection
24 est due, comme vous l'avez mentionné, à la
25 compétence des équipes de votre société, et non à

1 la participation au financement d'un ou l'autre des
2 partis politiques, notamment le parti au pouvoir?

3 R. Exact.

4 Q. **[268]** Et je vais sortir légèrement de mon statut de
5 représentant du Parti libéral, et enchaîner sur un
6 point. Il y a un système, évidemment, que vous
7 connaissez bien - il y a eu des échanges nombreux -
8 mis en place par le ministère des Transports du
9 Québec en rapport avec le mode d'attribution des
10 contrats publics. N'est-ce pas? Et est-ce que je
11 peux conclure...

12 R. Système... Système voulant dire processus, là,
13 pas...

14 Q. **[269]** Oui.

15 R. Pas magouille, là.

16 Q. **[270]** Le processus...

17 R. O.K.

18 Q. **[271]** Mis en place?

19 R. Oui.

20 Q. **[272]** Par le mode de sélection et d'attribution des
21 contrats publics.

22 R. Oui.

23 Q. **[273]** Dont une des caractéristiques, et il y en a
24 d'autres, est le fait qu'il y a des comités de
25 sélection dont les membres sont choisis au hasard

1 par un système électronique. N'est-ce pas?

2 R. Oui.

3 Q. **[274]** Et si je vous demande, aujourd'hui, avez-vous
4 confiance dans l'intégrité du système mis en place
5 par le ministère des Transports du Québec?

6 R. Oui.

7 Q. **[275]** Malgré ce que démontre le tableau et les
8 conclusions auxquelles on a pu en tirer, que vous
9 avez pu en tirer, vous avez témoigné à l'effet que
10 vous craigniez une influence négative, d'une
11 manière quelconque, si votre société ne contribuait
12 pas au financement des partis politiques. Vous avez
13 mentionné ça hier.

14 R. Oui.

15 Q. **[276]** Et je pense qu'on comprend tous le sens de
16 vos propos, mais concrètement, est-ce qu'un élu ou
17 représentant du Parti libéral du Québec vous a dit
18 ou laissé entendre que vous ne recevriez pas de
19 contrats du MTQ si vous ne contribuez pas au
20 financement du PLQ?

21 R. Non.

22 Q. **[277]** Je change de sujet. Et uniquement pour
23 compléter ce qui a été commencé, comme si c'était
24 vraiment nécessaire, mais enfin... Par mesure de
25 trop grande précaution, possiblement. Est-ce que la

1 Commission doit également comprendre que votre
2 firme n'a participé à aucune collusion ou système
3 de trucage d'offres pour obtenir l'un des contrats
4 publics que vous avez obtenus avec le gouvernement
5 du Québec alors qu'il était dirigé par le Parti
6 libéral du Québec?

7 R. Jamais. Ma réponse « jamais au Parti québécois »
8 incluait jamais au Parti libéral.

9 Q. **[278]** Et il en va de même, et je vais une question
10 précise qui n'a peut-être pas été posée, mais c'est
11 aucunement un reproche. Avant de déposer une
12 soumission est-ce que vous ou votre société avez
13 déjà reçu, évidemment pendant la période du
14 gouvernement dirigé par le Parti libéral du Québec,
15 quelque information confidentielle ou privilégiée
16 d'un élu du Parti libéral du Québec relative à l'un
17 des contrats publics que vous avez obtenu?

18 R. Jamais.

19 Q. **[279]** Et est-ce que l'on doit comprendre, est-ce
20 que la Commission doit comprendre également que
21 votre firme n'a jamais participé, à votre
22 connaissance, à la fabrication de faux extras dans
23 le cadre de contrats publics avec le gouvernement
24 du Québec?

25 R. Jamais.

1 Q. **[280]** En tout temps?

2 R. Jamais.

3 Q. **[281]** Ni de stratagème de fausses factures en tout
4 temps?

5 R. Jamais.

6 Q. **[282]** Bon. Un dernier point, mais peut-être avant-
7 dernier. Pour ce qui est de la rencontre du dix-
8 huit (18) mai deux mille sept (2007) au club 357 où
9 était présente madame Line Beauchamp?

10 R. Oui.

11 Q. **[283]** Est-ce que j'ai bien compris que la
12 discussion portait sur l'environnement?

13 R. Je vous confirme que c'est le point qui a été
14 débattu devant moi et le point que moi j'ai débattu
15 pendant que moi j'étais à cet endroit-là très
16 clairement.

17 Q. **[284]** Et le point qui a été débattu devant vous, je
18 comprends...

19 R. Tout à fait, tout à fait...

20 Q. **[285]** Voilà.

21 R. ... clair, c'était vraiment.

22 (12:22:38)

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Si vous me permettez, si vous me permettez, Maître
25 Décary.

1 Me MICHEL DÉCARY :

2 Oui, Madame la Présidente.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Q. **[286]** Est-ce que je dois comprendre que vous vous
5 êtes absenté, à un moment donné, et que la réunion
6 a continué de se tenir ou si la réunion s'est
7 terminée avec votre départ et le départ de tout le
8 monde?

9 R. C'est-à-dire que je..., je suis un..., je ne suis
10 pas un être très sociable pour ce type de réunion
11 là, donc, je suis sûrement dans les premiers à être
12 parti. Pendant toute la période où j'ai été là, il
13 n'a été question que d'environnement.

14 Me MICHEL DÉCARY :

15 Q. **[287]** Mais vous êtes demeuré jusqu'à la fin de la
16 réunion proprement dite?

17 R. Je ne suis pas très sociable, mais je suis poli.

18 Q. **[288]** Voilà. Et vous avez précisé, évidemment, tenu
19 à préciser qu'il n'a pas été question de
20 financement?

21 R. Jamais devant moi.

22 Q. **[289]** Et juste encore là par surcroît de prudence,
23 est-ce que je dois comprendre également qu'il n'a
24 pas été question de l'attribution d'un contrat à
25 qui que ce soit qui était autour de la table, un

1 contrat public évidemment, ni de la gestion d'un
2 contrat, d'un contrat public de qui que ce soit
3 autour de la table?

4 R. Non.

5 Q. **[290]** Un dernier point et si la Commission le
6 permet et je serai très bref. Pour avoir travaillé
7 à la Commission Johnson et qui a examiné les
8 circonstances entourant l'effondrement d'une
9 structure, mais pris connaissance de d'autres
10 informations et qui a amené à certaines
11 transformations au ministère des Transports.

12 Et le point sur lequel je m'attarde
13 maintenant est sur le rendu, la qualité. Et j'ai
14 compris de vos propos et je vais être très bref
15 qu'il y a une relation entre évidemment le niveau
16 de rémunération et le rendu, c'est-à-dire la
17 qualité du travail.

18 Et est-ce que j'ai bien compris également
19 et notamment que cela pourrait avoir un impact sur
20 la vie, sur la durée des structures, des routes,
21 enfin des travaux, des oeuvres d'art faites par les
22 entrepreneurs, mais qu'ils sont surveillés par les
23 ingénieurs, les firmes d'ingénieurs-conseils?

24 R. C'est tout à fait exact de dire que la durée de vie
25 utile d'une structure est influencée dès le moment

1 de la conception. Ce que j'ai dit c'est que tous
2 les ingénieurs, tous les professionnels qui
3 travaillent sur le dossier vont toujours tout faire
4 selon les règles de l'art. Si on les bouscule,
5 s'ils n'ont pas assez de temps pour le faire, si on
6 ne met pas l'énergie correcte pour le faire, on
7 prend des risques que ceci se produise.

8 Et ça s'est vérifié partout où les travaux
9 sont faits. On investit plus au début du projet
10 puisque c'est un faible montant à ce moment-là, on
11 augmente la qualité. Il est possible de faire des
12 économies dans un projet, mais qui vont se
13 répercuter sur la durée de vie utile d'un projet.

14 Je ne veux pas allonger, mais vous donner
15 l'exemple du pont Champlain. Le pont Jacques-
16 Cartier a été réparé, sa durée de vie utile a été
17 prolongée. Le pont Champlain en mille neuf cent
18 cinquante-neuf, mille neuf cent soixante
19 (1959-1960), il y a quelqu'un qui a eu la bonne
20 idée de couler en place plusieurs des éléments de
21 structure simultanément, c'était plus économique.
22 Aujourd'hui on ne peut pas le réparer, il faut le
23 remplacer. C'est une économie qui va avoir coûter
24 cher. Alors, qu'il y a certains investissements qui
25 rapportent.

1 Dans ce contexte, il est toujours vrai
2 qu'il vaut mieux prendre plus, et j'essaie de
3 n'être pas partisan, là, de ne pas prêcher pour ma
4 paroisse, vaut mieux prendre plus de temps et bien
5 faire le travail de qualité en ingénierie au début
6 du projet, ça a un risque sur toute la durée de vie
7 utile du projet, même si tout le monde travaille
8 très bien et conformément aux règles de l'art. Je
9 pense que tout le monde comprend ce que je veux
10 dire ou j'espère.

11 Q. **[291]** Merci, Monsieur Lavallée, je n'ai pas
12 d'autres questions.

13 M. RENAUD LACHANCE, Commissaire :

14 Q. **[292]** Est-ce qu'on doit comprendre qu'au niveau des
15 contributions politiques, que lorsque vous avez dit
16 que les sollicitateurs des partis vous disaient
17 écoutez, vous recevez beaucoup de contrats, vous
18 recevez ces contrats, s'il vous plaît, contribuez
19 aux partis politiques. C'est un peu en termes
20 généraux qu'on vous disait ça?

21 R. Ah, c'est toujours en termes généraux. C'est pour
22 ça que mathématiquement tantôt je résistais à faire
23 l'exercice et c'est en termes généraux et ça
24 incluait tous les contrats. Je dirais qu'à la
25 limite les, les, tous les contrats du gouvernement,

1 donc... Et là, il faut faire attention, évidemment,
2 vous traitez d'une période relativement longue. Il
3 faut tenir compte de la croissance des firmes, de
4 leur localisation. J'ai tenté de dire que BPR était
5 une firme beaucoup plus régionale dans les années
6 quatre-vingt-dix (90), alors que c'est une firme
7 qui est beaucoup plus nationale, au sens québécois,
8 et internationale au sens États-Unis, Canada,
9 France, dans les années deux mille (2000). Donc,
10 évidemment, ça ne donne pas les mêmes résultats.

11 Q. **[293]** Donc, ce qu'on vous dit, c'est : « Écoutez,
12 vous êtes une entreprise et une partie de votre
13 chiffre d'affaires vous vient de donneurs d'ouvrage
14 publics, ce sont des biens qui sont... ce sont des
15 deniers publics. On vous invite à contribuer à la
16 vie politique à travers le financement des partis
17 politiques. » C'est comme ça que...

18 R. Vous l'exprimez très bien. C'est très clair.

19 (12:28:10)

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Q. **[294]** Je comprends que vous avez insisté à
22 plusieurs reprises pour dire que ce ne sont que les
23 données du ministère des Transports du Québec, et
24 que vous avez oeuvré dans d'autres secteurs
25 publics?

1 R. Oui.

2 Q. **[295]** Pourriez-vous nous répéter, nous redire quels
3 sont ces secteurs où vous avez également...

4 R. Le secteur du bâtiment.

5 Q. **[296]** Avec la SIQ?

6 R. Avec la SIQ. Bien, Madame la Présidente, la SIQ ou
7 ses ancêtres, ou les divers noms qu'ils ont pris,
8 là. Avec Hydro-Québec, avec des commissions
9 scolaires, avec le ministère de l'Éducation pour
10 des écoles, des cégeps, des choses comme ça. Parce
11 qu'à une certaine époque, ce n'était pas toujours
12 la SIQ qui était le maître d'oeuvre.

13 Q. **[297]** On a fait le tour?

14 R. Oui.

15 Q. **[298]** Parfait. Est-ce qu'il y a d'autres personnes?
16 Maître Houle?

17 Me DENIS HOULE :

18 Oui, Madame. Alors, j'aurais probablement une
19 quinzaine de minutes à faire. Et dépendant
20 évidemment de la longueur des réponses du témoin et
21 de vos interventions, alors...

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Q. **[299]** Est-ce que ça vous est possible de revenir
24 cet après-midi, Monsieur Lavallée?

25 R. Oui, je suis à votre disposition, Madame. Oui, je

1 vais me rendre disponible.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Est-ce que d'autres personnes poseront des
4 questions à monsieur Lavallée? Écoutez, Maître
5 Houle, on peut peut-être se hasarder pour libérer
6 monsieur Lavallée.

7 R. Merci, Madame.

8 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me DENIS HOULE :

9 Q. **[300]** Alors, bonjour Monsieur Lavallée, Denis
10 Houle. Je représente l'Association des
11 constructeurs de routes et grands travaux du
12 Québec.

13 Je veux traiter de deux ou trois sujets
14 très limités. Je me suis rendu compte hier que les
15 interventions, autant de madame la présidente que
16 de monsieur Lachance, s'intéressent encore à un
17 sujet qui m'intéresse, alors ce sont les
18 consortiums. D'accord?

19 Alors, vous avez dit d'emblée, comme
20 première réponse, que c'était un refus systématique
21 pour vous que votre entreprise participe à des
22 consortiums?

23 R. À Montréal.

24 Q. **[301]** À Montréal?

25 R. La précision que j'accorde c'est : si je suis

1 capable de me trouver dans la situation où mon
2 entreprise peut satisfaire à cent pour cent (100 %)
3 Les exigences seule, c'est toujours ma préférence.
4 À Montréal comme ailleurs.

5 Q. **[302]** Donc, comme au ministère des Transports
6 également?

7 R. Oui, oui. Quand je peux satisfaire les exigences
8 avec la totalité de nos ressources.

9 Q. **[303]** Madame Blanchette, si vous voulez nous
10 montrer à l'écran le document 53P-565, qui concerne
11 justement la région de Montréal. Alors, vous aviez
12 identifié cinq contrats, Monsieur Lavallée, qui
13 vous ont forcé à verser trois pour cent (3 %) à
14 monsieur Trépanier, c'est ça? J'ai fait un exercice
15 assez rapidement. Si on regarde la dernière colonne
16 de droite, on se rend compte qu'en deux mille
17 (2000)... la première année, je pense que c'est
18 deux mille quatre (2004), hein, qu'on voit? Oui,
19 deux mille quatre (2004), qu'il y a trois contrats.
20 On voit ça d'une façon beaucoup plus distincte par
21 la colonne d'extrême-droite.

22 R. Oui.

23 Q. **[304]** En deux mille cinq (2005), on voit que votre
24 compagnie obtient six contrats?

25 R. Oui.

1 Q. **[305]** Également six contrats en deux mille sept
2 (2007)? En deux mille six (2006), excusez-moi.

3 R. Oui.

4 Q. **[306]** En deux mille sept (2007), la première année
5 que vous commencez à payer le trois pour cent
6 (3 %), il y a neuf contrats. Vous payez du trois
7 pour cent (3 %) sur trois contrats, donc il reste
8 encore six contrats, comme l'année précédente, où
9 vous êtes en libre concurrence et que vous obtenez.
10 On s'entend?

11 R. Oui.

12 Q. **[307]** Et la dernière année, deux mille huit (2008),
13 alors à ce moment-là il y a douze (12) contrats, un
14 seul sur lequel vous payez le trois pour cent
15 (3 %), donc onze (11) contrats que vous obtenez par
16 la libre concurrence? Ça va? Et les dernières
17 années, vous dites que le système de collusion
18 n'existe plus, de corruption également?

19 R. Je vous dis que nous, on ne fait plus rien.

20 Q. **[308]** Vous ne faites plus rien?

21 R. Et qu'il semble disparaître de lui-même.

22 Q. **[309]** Une question en passant, c'est que si je
23 regarde l'ensemble des contrats, juste les chiffres
24 qu'on vient de sortir, vous aviez toujours intérêt,
25 il me semble, à rester dans la région de Montréal,

1 puisque vous n'avez payé des trois pour cent (3 %)
2 que sur cinq contrats?

3 R. Bien, c'est-à-dire que là, vous faites la
4 comparaison en nombre de contrats.

5 Q. **[310]** En nombre et en valeur.

6 R. Non. En valeur, si vous remarquez les... il y a
7 beaucoup des contrats qui sont assez petits ou les
8 très gros, sur lesquels il n'y a aucune demande
9 sont à un niveau de spécialité pour lequel on est
10 reconnu être des experts. Donc, j'aimerais beaucoup
11 mieux que ces... a posteriori, c'est toujours
12 facile, j'aurais aimé beaucoup mieux que la libre
13 concurrence joue sur tous les contrats et à ce
14 moment-là, notre niveau d'expertise nous aurait
15 peut-être permis de gagner de toute façon, ces
16 contrats-là.

17 Q. **[311]** Et sur les cinq contrats pour lesquels vous
18 avez versé le trois pour cent (3 %), on constate
19 que...

20 R. Il y en trois en consortium.

21 Q. **[312]** Il y en a quatre en consortium.

22 R. Non. BPR CSO, BPR Infrastructures...

23 Q. **[313]** Ah, c'est vous?

24 R. C'est nous, ça.

25 Q. **[314]** Ah, de sorte qu'il y en a que trois qui sont

1 en consortium?

2 R. Oui. Séguin BPR, BPR Séguin et SIMA BPR.

3 Q. **[315]** Et vous avez accepté de travailler en
4 consortium malgré la première réponse que je
5 soulignais tantôt comme quoi vous n'étiez pas
6 intéressé du tout à travailler en consortium?

7 R. L'information que j'ai eue à ce moment-là de
8 Charles Meunier, c'est que c'était ça l'équipe, qui
9 devait être formée.

10 Q. **[316]** Commande politique? Ça serait ça?

11 R. Il a dû recevoir cette commande-là.

12 Q. **[317]** O.K.

13 R. Il n'a sûrement pas fait ce choix-là
14 volontairement.

15 Q. **[318]** Si on passe maintenant au tableau, Madame
16 Blanchet, 53P570, qui concerne le Ministère des
17 Transports. Alors ça s'étend sur la même période
18 qui est couverte par le document sur lequel vous
19 interrogeait, tantôt, Me Estelle Tremblay. 45P550,
20 ça veut dire que finalement, on a mis sur 570, on
21 s'est basé sur les valeurs des contrats qu'on
22 retrouve à la fin, si on veut, du document 550 et
23 pour faire cette démonstration-ci. Je constate que
24 depuis deux mille trois (2003), les contrats
25 obtenus par BPR ont augmenté d'une façon assez

1 importante, on est d'accord, Monsieur Lavallée?

2 R. Pour les deux raisons que j'ai expliquées. Nos
3 équipes sont plus compétentes et il y a un volume
4 d'affaires au Ministère des Transports qui est
5 beaucoup plus important.

6 Q. **[319]** Et moi, je vous dirais, qui s'ajoute comme
7 troisième élément - et c'est plus évident si on
8 regarde l'ensemble du tableau -, qui s'ajoute comme
9 troisième élément, que vous avez bénéficié de
10 consortiums de façon importante.

11 R. Et pour reprendre ce que vous avez dit tantôt, si
12 vous regardez seulement les colonnes BPR seul, il y
13 a une très forte croissance aussi.

14 Q. **[320]** Oui. Si on regarde les cinq dernières années,
15 je dirais de deux mille sept (2007) à deux mille
16 douze (2012), où, finalement, les contrats ont
17 monté en flèche, à partir de deux mille sept
18 (2007), deux mille huit (2008), j'ai fait un petit
19 calcul alors, la partie qui est en rouge, donc, les
20 consortiums, représentent quarante-trois pour cent
21 (43 %) de la totalité des contrats de cette année-
22 là.

23 R. Deux mille sept (2007), deux mille huit (2008)?

24 Q. **[321]** Deux mille sept (2007), deux mille huit
25 (2008).

1 R. Et si vous l'avez fait pour deux mille huit (2008),
2 deux mille neuf (2009), je suppose que ça donne dix
3 pour cent (10 %)? Et si vous le faites pour deux
4 mille neuf (2009), deux mille dix (2010), je
5 suppose que ça donne trente pour cent (30 %)?

6 Q. **[322]** Ça donne quarante-trois pour cent (43 %),
7 Monsieur.

8 R. Bon, bien...

9 Q. **[323]** Et si on regarde la dernière année, ça donne
10 quarante et un pour cent (41 %). Donc, les sommets
11 que vous avez atteints, c'est par la collaboration
12 de consortiums, donc en deux mille sept (2007),
13 deux mille huit (2008), pour quarante-trois pour
14 cent (43 %), en deux mille neuf (2009), deux mille
15 dix (2010), pour quarante-trois pour cent (43 %) et
16 finalement, en deux mille onze (2011), deux mille
17 douze (2012), pour quarante et un pour cent (41 %).
18 C'est évident, à l'oeil.

19 R. Et deux mille huit (2008), deux mille neuf (2009)
20 et deux mille dix (2012), deux mille onze (2011)?

21 Q. **[324]** Vous avez eu moins de consortiums. C'est ça?

22 R. Non, mais il n'y a pas...

23 Q. **[325]** Ce que je veux dire, c'est que finalement
24 vous, vous étiez contre la formule d'appels
25 d'offres et de soumissions avec des consortiums et

1 on se rend compte que votre compagnie en a
2 bénéficié d'une façon importante.

3 R. Je... Madame la Présidente, je peux développer un
4 peu? Le principe est simple, je vous ai dit, si je
5 suis capable et que j'ai les ressources à
6 l'interne, je préfère de beaucoup travailler seul
7 et si je n'ai pas les ressources - à une question
8 qui m'a été posée par les commissaires, hier -,
9 j'ai répondu à ce moment-là, je dois être en
10 consortium, si les ressources demandées, je ne peux
11 satisfaire à l'interne. Donc, dans ce cas-là, il y
12 a des projets pour lesquels ont est allé en
13 consortium. Le deuxième point. Quand vous regardez
14 un tableau, il faut aussi se rendre compte que
15 c'est l'octroi du contrat, probablement, qui est
16 compilé. Le contrat peut être octroyé en deux mille
17 sept (2007), deux mille huit (2008) et réalisé en
18 deux mille sept (2007), deux mille huit (2008),
19 deux mille neuf (2009) et deux mille dix (2010), il
20 y a une année fiscale. Donc, dans ce contexte-là,
21 je répète, je préfère ne pas travailler en
22 consortium...

23 Q. **[326]** Oui.

24 R. ... si j'ai les ressources à l'interne.

25 Q. **[327]** C'est évident que vous manquez de ressources

1 pour plusieurs années, en tout cas. Que vous aviez
2 besoin de vous qualifier...

3 R. Je note que vous voulez me parler des années où
4 j'ai quarante-trois pour cent (43 %) de
5 consortium...

6 Q. **[328]** Oui.

7 R. ... et que d'autres années où j'en ai moins, oui.

8 Q. **[329]** De sorte que les consortiums vous ont été
9 utiles pour différents projets pour différents
10 contrats?

11 R. Ont été requis.

12 Q. **[330]** Requis.

13 R. Pour différents projets.

14 Q. **[331]** Requis, ça veut dire indispensable?

15 R. Tout à fait.

16 Q. **[332]** Sinon, vous n'auriez pas eu le contrat?

17 R. J'aurais été incapable de satisfaire aux exigences
18 du devis.

19 Q. **[333]** Dans les réponses que vous avez données,
20 entre autres, à monsieur Lachance, hier, vous
21 disiez que finalement, vous recommandiez à la
22 Commission que les consortiums demeurent, si on
23 veut, en vigueur pour les gros contrats, comme au
24 Ministère des Transports. C'est exact?

25 R. Sauf erreur, ce que j'ai dit précisément, c'est que

1 le client peut déterminer, dans certains cas, que
2 ses exigences sont les suivantes pour certains
3 projets très particuliers et que dans ce cas-là, ça
4 va exiger encore des consortiums pour avoir
5 l'ensemble des ressources possibles, mais je pense
6 avoir répondu à monsieur Lachance que souvent il
7 devrait être possible d'en arriver à ce que ce ne
8 soit pas requis d'être en consortium et que les
9 exigences pourraient être rationalisées sans mettre
10 en danger la qualité, de manière à ce que, par
11 exemple, au lieu de demander trois personnes de
12 vingt (20) ans d'expérience, on en demande une de
13 vingt (20) et deux de douze (12) et que ça fasse le
14 même boulot, c'est ce que j'ai répondu au
15 Commissaire.

16 Q. **[334]** Et dans cette hypothèse de travail-là, vous
17 l'avez bien expliqué hier, ça vous aurait permis
18 peut-être des fois de soumissionner et d'obtenir un
19 contrat sans un consortium.

20 R. Tout à fait.

21 Q. **[335]** C'est ça. Êtes-vous d'accord avec moi que
22 lorsque le ministère des Transports et Hydro-Québec
23 fonctionnent de la même façon par des appels
24 d'offres régionalisés en des territoires, il y a
25 quatorze (14) territoires pour le ministère des

1 Transports, ce que je retiens de la preuve initiale
2 du mois de juin là.

3 R. Oui.

4 Q. **[336]** À ce moment-là, quand vous faites des
5 consortiums...

6 R. Au ministère des... Oui, pour le ministère des
7 Transports.

8 Q. **[337]** Le ministère des Transports.

9 R. D'accord. Oui.

10 Q. **[338]** Travaillez-vous avec Hydro-Québec?

11 R. Oui.

12 Q. **[339]** Bon. Alors, on va commencer par le ministère
13 des Transports. Alors, au ministère des Transports,
14 lorsque vous faites et vous collaborez à des appels
15 d'offres en région, vous n'êtes pas nécessairement
16 en consortium avec de grosses firmes
17 d'entrepreneur. Ça peut être avec des petites
18 firmes régionales.

19 R. D'ingénierie? Des petites firmes d'ingénierie?

20 Q. **[340]** D'ingénierie, oui.

21 R. Non, c'est parce que vous avez dit...

22 Q. **[341]** Je parle toujours des firmes...

23 R. Non, vous avez dit « entrepreneur ».

24 Q. **[342]** Ah! Excusez-moi, c'est « firmes » que je
25 voulais dire, Monsieur.

1 R. O.K.

2 Q. **[343]** Alors, ça vous arrive de travailler également
3 avec des petites firmes en région.

4 R. J'ai bien dit hier que c'est rare puisque nous
5 avons une présence régionale dans notre cas qui est
6 assez forte, sauf pour la région de l'Abitibi et
7 de... Donc, c'est rare qu'on fait un consortium
8 avec ce que vous appelez une « petite firme ».

9 Q. **[344]** Si effectivement, que ce soit votre firme ou
10 une autre firme majeure qui y travaille et qui
11 oeuvre en région et qui travaille avec des petites
12 firmes - vous dites que ça vous est arrivé même si
13 c'est rare...

14 R. Oui.

15 Q. **[345]** ... à ce moment-là, êtes-vous d'accord avec
16 moi que ça va permettre à cette petite firme
17 d'ingénieurs locale d'avoir un essor et d'acquérir
18 de l'expérience pour mieux se qualifier auprès du
19 ministère des Transports dans l'avenir?

20 R. Oui.

21 Q. **[346]** O.K.

22 R. Vous voulez dire qu'on est généreux et qu'on aide
23 des gens à se développer?

24 Q. **[347]** Oui.

25 R. Oui.

1 Q. **[348]** Oui, oui. Au niveau du financement et le fait
2 que votre firme ne rembourse pas les retraits qui
3 sont faits dans les comptes bancaires personnels ou
4 individuels des associés, des cinq associés, des
5 associés majeurs, est-ce que votre firme, dans ses
6 budgets annuels, prévoit des sommes comme comptes
7 de dépenses pour les différents associés?

8 R. Non.

9 Q. **[349]** Ça n'existe pas.

10 R. Ça n'existe pas.

11 Q. **[350]** O.K. Une dernière question qui a été abordée
12 à la toute fin de votre témoignage. Vous avez
13 abordé le choix du plus bas soumissionnaire comme
14 processus d'appel d'offres. Et vous aviez l'air à
15 avoir une approche un peu critique sur cette
16 formule-là, du plus bas soumissionnaire...

17 R. Vous avez...

18 Q. **[351]** ... à qualité.

19 R. Vous avez l'expression gentille. Oui. Pour moi, le
20 plus bas soumissionnaire devrait être
21 systématiquement remplacé par... les français
22 disent « le mieux disant », c'est-à-dire
23 l'entreprise la plus qualifiée au juste prix. Le
24 plus bas soumissionnaire au Québec veut toujours
25 dire le plus bas soumissionnaire économique. Et

1 pour moi, ça, c'est dément.

2 Q. **[352]** Alors, vous répondez à la question que
3 j'allais que j'allais vous demander « quelle serait
4 votre suggestion? », c'est ça.

5 R. La suggestion, c'est d'avoir, comme je l'ai dit au
6 Commissaire tantôt, c'est d'avoir le poids
7 significatif sur la qualité, mais bien sûr une
8 certaine portion économique, mais dont on réduit
9 l'influence pour ne pas en arriver à choisir le
10 moins compétent parce qu'il a le prix le plus bas.

11 Q. **[353]** Donc, il faudrait combiner les éléments
12 d'appréciation.

13 R. Il y a plusieurs... il y a plusieurs organismes
14 fédéraux qui ont des formules du type quatre-vingt-
15 dix dix (90 %-10 %), d'autres organismes que c'est
16 entièrement basé sur la compétence, mais avec des
17 prix décrétés. Tout ça me semble des formules plus
18 aptées à favoriser la qualité que l'exercice qui
19 consiste à dire « il est moins bon, mais il est pas
20 mal moins cher ».

21 Q. **[354]** Et là vous mettez en doute la qualité du
22 produit, du rendu, comme vous le disiez.

23 R. Bien, je donnerais cette image-là là. Si vous aviez
24 à vous faire opérer à coeur ouvert puis qu'on vous
25 disait « ce chirurgien-là est moins cher », c'est-

1 tu lui que vous choisiriez?

2 Q. **[355]** Très bien. Je n'ai pas d'autre question.

3 Merci. Merci, Monsieur Lavallée.

4 Me BENOIT BOUCHER :

5 Est-ce que vous me permettez juste une

6 intervention. Je voudrais juste savoir du témoin -

7 je ne veux pas me déplacer - je voudrais juste

8 savoir du témoin si ce qu'il vient d'expliquer

9 s'applique aussi aux constructeurs ou est-ce qu'il

10 fait...

11 Me MICHEL DORVAL :

12 Aux entrepreneurs.

13 Me BENOIT BOUCHER :

14 ... cette application-là juste pour les

15 professionnels?

16 R. Là je parlais de ce que je connaissais, les

17 professionnels. On pourrait avoir une autre

18 discussion pour les entrepreneurs.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Alors, c'est très bien.

21 Q. **[356]** Donc, Monsieur Lavallée, je vous remercie

22 infiniment d'avoir contribué aux travaux de la

23 Commission. Et je profite également de l'occasion

24 pour remercier monsieur Yves Cadotte que je n'ai

25 pas eu le temps de faire hier. Alors, merci

1 beaucoup, Monsieur Lavallée.

2 R. Merci, Madame, puis j'espère que ça va aller
3 jusqu'au bout puis que les recommandations vont
4 être mises en place. Notre vie va être beaucoup
5 plus simple.

6 Q. [357] Merci, Monsieur Lavallée.

7

8 ET LE TÉMOIN NE DIT RIEN DE PLUS

9 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

10

1 REPRISE DE L'AUDIENCE

2

3 L'AN DEUX MILLE TREIZE, ce dix-neuvième (19e) jour
4 du mois de mars,

5

6 A COMPARU :

7

8 JOCELYN NADEAU,

9

10 LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit :

11 (14:25:31)

12 INTERROGÉ PAR Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

13 Merci, Madame la Greffière. Madame la Présidente,
14 Monsieur le Commissaire, bon après-midi. On va
15 maintenant entendre le sergent Jocelyn Nadeau donc
16 de la Sûreté du Québec à propos du projet Sushi,
17 une enquête menée au début des années deux mille
18 (2000) à Ville Saint-Laurent à Montréal.

19 Q. **[358]** Sergent Nadeau...

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Je ne sais pas si votre micro est ouvert, mais on
22 ne vous entend pas beaucoup.

23 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

24 Je n'ai pas de bouton pour jouer peut-être
25 l'ajustement, c'est-à-dire pas d'interrupteur.

1 Q. **[359]** Sergent, bon après-midi.

2 R. Bon après-midi.

3 Q. **[360]** Je suis Cainnech Lussiaà-Berdou, procureur de
4 la Commission et c'est moi qui vais vous interroger
5 cet après-midi. J'aimerais d'abord que vous fassiez
6 peut-être un bref résumé de votre expérience comme
7 policier et comme enquêteur pour la Commission.

8 R. Oui. J'ai débuté ma carrière à la Sûreté du Québec
9 en mil neuf cent quatre-vingt-douze (1992). De
10 quatre-vingt-douze (92) à quatre-vingt-dix-neuf
11 (99), j'ai occupé les fonctions de patrouilleur et
12 chef d'équipe sur la route. Ensuite, en mil neuf
13 cent quatre-vingt-dix-neuf (1999), j'ai été affecté
14 au service des enquêtes sur les crimes économiques
15 à la Sûreté du Québec où j'ai été enquêteur de
16 quatre-vingt-dix-neuf (99) à deux mille sept
17 (2007). Ensuite, j'ai été muté au bureau régional
18 d'enquête du district Montréal, Laval, Laurentides,
19 Lanaudière qui est situé à Mascouche, là, la Sûreté
20 du Québec, toujours avec la fonction d'enquêteur.
21 Puis en deux mille huit (2008), j'ai été affecté au
22 poste de la MRC de Joliette comme chef d'équipe aux
23 enquêtes. Et depuis deux mille onze (2011), je suis
24 responsable du bureau des enquêtes à la MRC de
25 Joliette.

1 Q. **[361]** Donc, vous avez essentiellement environ vingt
2 (20) ans d'expérience comme enquêteur et policier.

3 R. C'est exact.

4 Q. **[362]** Et c'est à l'époque où vous étiez au service
5 des enquêtes sur les crimes économiques que vous
6 avez travaillé ou eu l'occasion d'oeuvrer sur le
7 projet Sushi?

8 R. C'est exact.

9 Q. **[363]** Est-ce que vous pouvez nous expliquer un peu
10 l'historique? Qu'est-ce qui vous a amené à
11 travailler sur ce projet-là?

12 R. Oui. Vers le début de l'année deux mille deux
13 (2002), le service des enquêtes sur le crime
14 organisé, communément appelé la SECO, était en
15 enquête, un projet conjoint avec le SPVM, la GRC et
16 la police de Kahnawake sur un projet d'alambic.
17 Puis un des suspects de ce projet-là était un
18 certain Jose Sardano. Puis dans les alentours du
19 trente et un (31) de janvier deux mille deux
20 (2002), monsieur Sardano a eu des conversations
21 avec une autre personne concernant l'imminence de
22 remise d'un pot de vin à un élu de la nouvelle
23 grande Ville de Montréal à ce moment-là.

24 Donc, le trente et un (31) janvier deux
25 mille deux (2002), la SECO a avisé notre service,

1 le service des enquêtes sur les crimes économiques
2 de l'existence de ces conversations-là qui avaient
3 lieu dans le projet... dans leur projet qui
4 s'appelait Protégé à ce moment-là. Puis c'est de là
5 que, nous, en date du premier (1er) février, on a
6 ouvert un dossier, là, concernant le dossier en
7 question, le projet Sushi.

8 Q. **[364]** Vous avez dit tout à l'heure que le service
9 d'enquête sur le crime organisé était - comment
10 dire - l'unité ou, enfin, la division qui
11 s'occupait de l'enquête initiale Protégé et donc
12 d'enquêter sur monsieur Sardano. Est-ce qu'on a
13 établi des liens entre monsieur Sardano justement
14 et le crime organisé ou...?

15 R. Non. Bien, à notre niveau à nous, non, là. Non, on
16 n'a pas établi de lien.

17 Q. **[365]** D'accord. Donc, monsieur Sardano, si je vous
18 suis bien, des conversations l'impliquant ont été
19 interceptées. Ces conversations-là vous ont été
20 remises?

21 R. C'est exact.

22 Q. **[366]** Vous les avez écoutées et là vous avez ouvert
23 une enquête.

24 R. C'est exact.

25 Q. **[367]** Monsieur Sardano, est-ce qu'à ce moment-là on

1 vous a avisé de qui il était?

2 R. Oui, à ce moment-là, la SECO nous avait avisés qui
3 était leur sujet Jose Sardano. Alors, on avait les
4 détails de monsieur Sardano à ce moment-là.

5 Monsieur Sardano était... travaillait en
6 maçonnerie, était un contracteur en maçonnerie. Si
7 vous permettez, Madame la Présidente, je voudrais
8 juste vérifier mes notes parce que ça va être plus
9 facile. Il travaillait pour la compagnie Maçonnerie
10 Globale à ce moment-là, de Laval.

11 Q. **[368]** D'accord. Et si je vous suis bien, il y a
12 deux conversations essentiellement qui vous ont été
13 remises qui ont mené à l'ouverture de l'enquête.

14 R. Cette journée-là, le trente et un (31), il y a six
15 conversations en tout qui nous ont été remises. Il
16 y en avait deux qui étaient plus pertinentes que
17 les autres, là, à ce moment-là.

18 Q. **[369]** D'accord. La première de ces conversations-
19 là, si on commence par la première, est-ce que vous
20 avez un souvenir de ce dont il s'agissait un peu,
21 grosso modo, là?

22 R. Oui. La première conversation qui datait du trente
23 et un (31) janvier, effectivement, il y avait
24 monsieur Sardano qui téléphonait à un certain Luis
25 qui n'était pas identifié à ce moment-là, qui a été

1 identifié un petit peu plus tard. Et ça disait, en
2 gros, là, que « le projet va probablement passer »,
3 en parlant d'un projet X qu'on ne savait pas à ce
4 moment-là, puis on nous disait aussi que Jose, qui
5 est Jose Sardano, avait rencontré en privé un
6 certain René qui n'était pas identifié à ce moment-
7 là et puis qu'il dit qu'il va pouvoir rencontrer
8 monsieur Grundman aussi. Alors, en gros, cette
9 conversation-là, là, nous disait... nous disait ça
10 aussi.

11 Q. [370] Parfait. Madame Blanchette, peut-être qu'à ce
12 moment-ci, on pourrait mettre... faire passer
13 l'audio de la conversation qui se situe à l'onglet
14 1 et afficher le mot à mot, là, en déroulement, un
15 peu comme on a fait...

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Juste avant de faire entendre...

18 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

19 Oui.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 ... la conversation, est-ce que vous pourriez
22 simplement nous dire qui étaient les personnes
23 interceptées?

24 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

25 Oui, on peut faire ça tout de suite. Si vous voulez

1 aller... j'avais prévu de le faire subséquemment,
2 mais...

3 R. Oui.

4 Q. **[371]** Allez-y.

5 R. Le certain Luis qu'on entendait dans les
6 conversations s'est avéré être monsieur Luis
7 Vitorino qui est un homme d'affaires de Laval. À ce
8 moment-là, il était président et actionnaire
9 majoritaire de la compagnie Savite, S-A-V-I-T-E,
10 Construction et il était aussi président de la
11 compagnie BTL Construction de Laval aussi. Ces
12 compagnies de construction là se spécialisaient en
13 maçonnerie commerciale.

14 Q. **[372]** Et monsieur Grundman?

15 R. Monsieur Grundman, lui, c'était une personne qui
16 était... qui était connu beaucoup du public.
17 Monsieur Grundman, il a été conseiller municipal
18 depuis mil neuf cent soixante-huit (1968) - à ce
19 moment-là on parle toujours de deux mille deux
20 (2002), là. Il est conseiller municipal depuis mil
21 neuf cent soixante-huit (1968) à Ville Saint-
22 Laurent puis il est connu aussi pour avoir été
23 directeur général du Club de hockey Canadien et du
24 Forum de Montréal aussi à ce moment-là. Puis il est
25 aussi propriétaire des salles de quilles

1 Laurentien.

2 Q. **[373]** Et il était élu pour quel parti politique?

3 Est-ce que vous le savez?

4 R. Oui. Oui. Il a été élu en deux mille un (2001), les
5 dernières élections, là, pour le parti de l'Union
6 des citoyens et citoyennes de l'île de Montréal, je
7 crois, le nom du parti exactement, là, c'était le
8 parti de monsieur Tremblay.

9 Q. **[374]** Parfait. Et vous avez dit qu'il a été aussi
10 fait référence dans la conversation à un certain
11 René.

12 R. Oui.

13 Q. **[375]** Est-ce que ce René-là a éventuellement été
14 identifié aussi?

15 R. Oui. Monsieur René Dussault qui est conseiller
16 municipal et membre du comité exécutif de Ville
17 Saint-Laurent depuis mil neuf cent quatre-vingt-six
18 (1986).

19 Q. **[376]** Parfait. Et en novembre deux mille un (2001),
20 il a été réélu, si je ne m'abuse?

21 R. Oui. Toujours, novembre deux mille un (2001), il a
22 été élu encore une fois sur la bannière de l'équipe
23 de l'Union des citoyens et citoyennes de l'île de
24 Montréal.

25 Q. **[377]** Parfait. Je vais devancer un peu, disons pour

1 compléter le portrait. Est-ce qu'un lien a été
2 établi entre monsieur Dussault et monsieur Sardano?

3 R. Oui. Au moment de l'enquête on a établi que
4 monsieur Dussault est l'ex-beau-frère de Jose
5 Sardano.

6 Q. **[378]** Parfait. Donc, Madame Blanchette, je pense
7 qu'on est prêts peut-être à faire rouler la
8 conversation qui est à l'onglet 1, qui est une
9 conversation, donc, du trente et un (31) janvier
10 deux mille deux (2002) à neuf heures cinquante
11 (9 h 50) du matin.

12 ÉCOUTE ÉLECTRONIQUE D'UNE CONVERSATION

13 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

14 Q. **[379]** Donc, dans cette conversation-là, si je vous
15 ai bien compris tout à l'heure, vous nous avez
16 indiqué que vous aviez retenu essentiellement au
17 départ qu'il y a un projet qui va nécessiter une
18 rencontre entre monsieur Grundman et monsieur
19 Sardano, et qui suit une rencontre qui a déjà eu
20 lieu entre monsieur Dussault et monsieur Sardano,
21 exact?

22 R. C'est ce qu'on comprenait à ce moment-là,
23 effectivement.

24 Q. **[380]** Le projet, par contre, à ce stade-là, n'est
25 pas particulièrement identifié?

1 R. Il n'est pas du tout identifié à ce moment-là.

2 Q. **[381]** D'accord. Par contre, si je vous suis aussi,
3 il est quand même question de verser ou de
4 constituer un fonds pour un parti politique?

5 R. C'est exact.

6 Q. **[382]** Parfait. Peut-être qu'on peut passer, Madame
7 Blanchette, à l'écoute de la seconde conversation.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Qu'est-ce que vous faites avec la première?

10 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

11 Oh pardon, je vous oublie tout le temps, Madame la
12 greffière. Oui, on va déposer ça sous la cote
13 54P...

14 LA GREFFIÈRE :

15 571.

16 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

17 Point 1 pour l'audio et point 2, si je ne m'abuse,
18 pour la transcription.

19

20 54P-571.1 : Écoute électronique 020131-0950 041A
21 du 31 janvier 2002, entre Jose Sardano
22 et Luis Vitorino.

23

24 54P-571.2 : Transcription de l'écoute 54P-571.1

25

1 Q. **[383]** Donc, Madame Blanchette, si vous êtes prête,
2 on peut passer à la deuxième conversation, qui
3 date, elle également, du trente et un (31) janvier
4 deux mille deux (2002). C'est exact, Monsieur
5 Nadeau?

6 R. Oui, trente et un (31) janvier deux mille deux
7 (2002), c'est un petit peu plus tard, à onze heures
8 vingt-quatre (11 h 24) du matin.

9 Q. **[384]** La même journée?

10 R. Oui.

11 Q. **[385]** Peut-être que vous pouvez essayer, Madame
12 Blanchette, de sauter directement à une vingtaine
13 de secondes. Il y a un long blanc au départ.

14 ÉCOUTE ÉLECTRONIQUE D'UNE CONVERSATION

15 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

16 Madame Duhamel, on va faire ça tout de suite avant
17 que j'oublie, on va coter ça, donc, 54P-572.1...

18 LA GREFFIÈRE :

19 .1, .2?

20 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

21 Voilà.

22 LA GREFFIÈRE :

23 Merci.

24

25 54P-572.1 : Écoute électronique 020131-1124 041AA

1 du 31 janvier 2002 entre Jose Sardano
2 et Luis Vitorino

3

4 54P-572.2 : Transcription de l'écoute 54P-572.1

5

6 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

7 Q. **[386]** Donc, Sergent Nadeau, vous avez donc entendu
8 ces deux conversations-là cette journée-là?

9 R. Effectivement.

10 Q. **[387]** On a discuté déjà antérieurement de la
11 première conversation, on n'a pas eu de discussion
12 sur la seconde. Des éléments qui vous ont marqué, à
13 l'écoute, à l'époque de ces conversations-là?

14 R. L'élément principal, là, on parle que c'est pour le
15 parti, et on insiste beaucoup là-dessus, là, que ça
16 devrait aller au parti. Ensuite de ça on nous parle
17 aussi qu'il y a d'autres activités de financement
18 qui est relié à ça. On parle aussi de personnes qui
19 ont déjà donné, aussi, dans des cas semblables.

20 Q. **[388]** Et ensuite, est-ce qu'il y a autre chose?

21 R. Et puis là, un élément important dans notre enquête
22 à ce moment-là, c'est qu'on a vu qu'il y avait un
23 changement de zonage impliqué là-dedans. On nous
24 parle d'un changement de zonage.

25 Q. **[389]** D'accord. Donc, si je vous suis, à cette

1 date-là un certain nombre d'éléments sont établis,
2 les choses sont mises en place, là vous me dites
3 que vous avez noté, bon, a priori, que sur la base
4 de certains passages, il y a d'autres personnes qui
5 ont payé des dessous de table, il y a l'ami de
6 monsieur Sardano, là, qui a dû donner quinze mille
7 (15 000) d'un côté, dans un autre projet, cinquante
8 mille (50 000) à différentes personnes. Est-ce que
9 ça, ça a mené à d'autres enquêtes additionnelles,
10 par ailleurs?

11 R. Ça, non. Pas à ce moment-là. Nous, on s'est
12 concentré sur notre enquête, là, l'enquête
13 présente, là, Sushi.

14 Q. **[390]** D'accord. Donc, ça n'a jamais été exploré
15 plus avant, aucun de ces éléments-là, à votre
16 connaissance?

17 R. Non, Madame la Présidente.

18 Q. **[391]** Parfait. Revenant au projet Sushi en tant que
19 tel, à ce stade-là, si j'ai bien compris, on est
20 toujours dans le flou en ce qui concerne la nature
21 du projet. Cet élément-là et d'autres, est-ce que
22 ça a fait l'objet de mesures d'enquête à la suite
23 de l'ouverture du dossier qui a suivi la réception
24 de ces conversations-là?

25 R. Effectivement. Il fallait absolument savoir de quoi

1 on parlait, quel projet on parlait, et l'enquête a
2 démontré qu'il s'agissait d'un projet pour une
3 construction d'un centre communautaire pour la
4 communauté copte. Les Coptes, c'est des chrétiens
5 égyptiens, et puis la communauté copte voulait
6 ouvrir un centre communautaire afin d'éduquer leurs
7 enfants dans la doctrine copte.

8 Q. **[392]** Et ça, est-ce que ça vous posait un problème
9 particulier ou...

10 R. Nous, non. Ce qui a été difficile, c'est découvrir
11 c'était quoi ce projet-là pour pouvoir suivre le
12 reste, là. On a su aussi, dans l'enquête, qu'il y
13 avait aussi un moratoire à Ville Saint-Laurent sur
14 les constructions religieuses.

15 Q. **[393]** Et donc, a priori, il y avait un problème
16 avec la construction du centre communautaire au
17 départ?

18 R. Au départ.

19 Q. **[394]** O.K.

20 R. Et aussi un gros, gros problème qui est revenu
21 durant l'enquête, c'est que le terrain qui était
22 ciblé pour la construction, il n'était pas encore
23 acquis par la communauté copte. Donc, ils n'étaient
24 pas propriétaires du terrain qu'ils voulaient faire
25 dézoner.

1 Q. [395] D'accord. Donc, c'est le terrain qui était
2 visé par le changement de zonage qui était discuté
3 dans la conversation.

4 R. Exactement.

5 Q. [396] Il devait passer de... Est-ce que vous savez
6 de quel... Il était zoné quoi, et il devait...

7 R. Il était zoné résidentiel, et il devrait passer à
8 communautaire.

9 Q. [397] Parfait. Est-ce que vous savez si c'était la
10 première fois que la communauté copte essayait de
11 mener à bien ce projet-là?

12 R. Sur ce terrain-là, c'était la première fois, mais
13 c'était le troisième projet de la communauté pour
14 un centre communautaire.

15 Q. [398] Parfait.

16 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

17 Q. [399] Le terrain appartenait à qui?

18 R. Ça n'a pas été déterminé, ça non plus. C'est une
19 dame, on a su durant l'enquête que c'était une dame
20 qui demeurait en Californie qui devait céder ce
21 terrain-là à la communauté copte, moyennant un reçu
22 d'impôt, là, dans les alentours de deux millions
23 (2 M). Il y avait une bâtisse aussi sur ce terrain-
24 là, déjà existante.

25

1 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

2 Q. **[400]** D'accord. Les mesures qui ont été prises au
3 moment de l'ouverture de l'enquête, enfin, les
4 moyens d'enquête qui ont été mis en branle, est-ce
5 que vous pouvez nous discuter un peu de ça?

6 R. Bien, rapidement, les moyens d'enquête, c'est sûr
7 qu'on est toujours tombé en phase renseignements,
8 savoir qui étaient les personnes impliquées,
9 l'implication de chacun dans cette enquête-là.
10 Savoir aussi, bon... Ce qui a été très difficile
11 aussi, c'est de savoir de quel projet on parlait.
12 Parce qu'il ne fallait pas non plus ébruiter notre
13 enquête à nulle part, donc ça a été assez
14 difficile.

15 Et puis ce qu'on a fait aussi, on a préparé
16 un mandat d'écoute électronique dans ce dossier-là
17 pour être capable de continuer les conversations
18 qui avaient déjà été entamées par la SECO.

19 Q. **[401]** D'accord. Et les écoutes électroniques ont
20 visé qui?

21 R. Les écoutes électroniques visaient le bureau de
22 monsieur Grundman, le bureau de monsieur Dussault,
23 on avait le cellulaire de monsieur Dussault, le
24 cellulaire de monsieur Vitorino, et la résidence de
25 monsieur Dussault au départ. Monsieur Vitorino...

1 Pas monsieur Vitorino, excusez, monsieur Sardano
2 n'était pas visé au départ, parce qu'il était déjà
3 sous écoute. Donc, des conversations qui se
4 passaient du côté de monsieur Sardano nous étaient
5 transmises par la SECO.

6 Q. **[402]** Est-ce que, juste pour clarifier tout de
7 suite la chose, on parle de la communauté copte,
8 là, c'est le projet qui a initié tout ça, mais est-
9 ce qu'il y a des enquêtes qui ont été menées en ce
10 qui concerne - comment dire - à l'arrière, là,
11 l'initiation du projet de construction, s'il y
12 avait une implication de la communauté copte dans
13 tout ça?

14 R. C'est certain que ça a été vérifié, puis la
15 communauté copte n'était pas au courant de cette
16 partie-là. Il y a des gens de la communauté copte
17 qui étaient au courant, des gens qui s'occupaient
18 plus du côté construction du nouvel édifice, mais
19 les gens, dont le prêtre de la communauté copte,
20 n'étaient pas au courant du tout de ce qui se
21 tramait là-dedans. Parce que... Je peux continuer?

22 Q. **[403]** Oui, allez-y, continuez.

23 R. L'enquête a démontré aussi que la communauté copte
24 ne voulait pas donner un montant. On va l'avoir
25 tantôt, là, c'était cent mille dollars (100 000 \$)

1 au départ qui était impliqué. Ils ne voulaient pas
2 donner ce montant-là. Par contre, ils auraient
3 accepté de gonfler le prix du coût de démolition
4 qui aurait été faite par la compagnie de monsieur
5 Vitorino, BTL. À ce moment-là, si le prix aurait
6 été augmenté de cent mille dollars (100 000 \$), ils
7 embarquaient là-dedans comme tel, mais ce n'était
8 pas... Ça ne venait pas d'eux du tout, là.

9 Q. **[404]** Et est-ce que vous avez identifié aussi s'il
10 y avait une expectative de retour de la part de
11 monsieur Vitorino et de monsieur Sardano, qui, à ce
12 qu'on constate jusqu'à maintenant, sont des moteurs
13 de la transaction sur laquelle vous enquêtez, mais
14 qui... dont on ne connaît pas exactement
15 l'implication, là?

16 R. Écoutez, ce qu'on a démontré c'est que la compagnie
17 de monsieur Vitorino, comme je vous l'ai dit
18 tantôt, aurait obtenu un contrat de démolition de
19 l'édifice existant sur le terrain, et la compagnie
20 de monsieur Sardano aurait eu un contrat de
21 maçonnerie pour la construction du nouvel édifice.

22 Q. **[405]** D'accord.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Q. **[406]** Et qui était le donneur d'ouvrage?

25 R. Ça, ça n'a pas été déterminé non plus, parce que

1 c'était monsieur... C'était monsieur Vitorino qui
2 agissait comme gérant de projet, si on veut, là-
3 dedans.

4 Q. **[407]** Mais qui payait pour la démolition?

5 R. C'est la communauté copte.

6 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

7 Q. **[408]** Et, si je ne m'abuse, par contre il y avait
8 un concepteur pour le projet comme tel, un
9 architecte, ou quelque chose comme ça?

10 R. Oui.

11 Q. **[409]** Est-ce que cet homme-là a été identifié?

12 R. Oui. Il s'agissait de monsieur Dobro Miljevic.

13 Q. **[410]** Parfait. Donc, on va peut-être passer, Madame
14 Blanchette, à la conversation suivante. Là les
15 écoutes ont été mises en place. Cette conversation-
16 là, par contre, Sergent Nadeau, si je ne m'abuse,
17 qui date du six (6) février deux mille deux (2002),
18 n'a pas été interceptée par vos services.

19 R. Non. C'est le SPVM, dans le cadre du projet
20 Protégé, qui a intercepté ces conversations-là.

21 Q. **[411]** Et qui vous en a remis copie.

22 R. C'est exact.

23 Q. **[412]** Madame Blanchette?

24 ÉCOUTE ÉLECTRONIQUE D'UNE CONVERSATION

25 ***

1 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

2 Q. **[413]** Donc, Sergent Nadeau, on n'en a pas discuté
3 au départ... Ah! Madame Duhamel, je vois votre
4 regard. Oui.

5 LA GREFFIÈRE :

6 Alors, la produire sous le code 54P-573.1 et 2 pour
7 l'écoute et la transcription.

8

9 54P-573.1 : Écoute électronique 0020206-1001 041AA
10 du 6 février 2002.

11

12 54P-573.2 : Transcription de l'écoute 54P-573.1

13

14 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

15 Q. **[414]** Donc, j'ai oublié de le mentionner avant,
16 mais peut-être juste pour mettre en contexte, il
17 s'agit d'une conversation entre qui et qui?

18 R. Oui, c'est une conversation entre Jose Sardano et
19 Luis Vitorino.

20 Q. **[415]** Et à quel moment on se situe, dans l'enquête,
21 là, comme telle?

22 R. Là on est à... nous, on est au début de l'enquête,
23 là, on a une semaine d'enquête de faite et on
24 confirme, nous autres, lors de cette conversation-
25 là, qu'il a bel et bien rencontré quelqu'un à

1 l'hôtel de ville de Saint-Laurent, parce que
2 monsieur Sardano était sur filature, cette journée-
3 là, donc il s'est vraiment présenté dans ces
4 heures-là, là, à l'hôtel de ville.

5 Q. **[416]** Et est-ce que vous comprenez qui il a
6 rencontré, à la lecture de la conversation?

7 R. Effectivement, il a rencontré Irving Grundman, on
8 voit bien que c'est monsieur Grundman quand il
9 parle, vers la fin, là, de hockey avec lui. C'est
10 bien le bon personnage. Et puis, il y a d'autres
11 choses, aussi, qui nous ont aussi allumés, dans
12 l'enquête, c'est le fait que monsieur Grundman
13 voulait savoir le montant du projet avant de donner
14 un chiffre.

15 Q. **[417]** O.K.

16 R. Puis aussi, bon, monsieur Dussault aurait dit à
17 monsieur Sardano, là, qu'il s'agissait d'un montant
18 dans les six chiffres et que monsieur Sardano
19 trouvait ça dispendieux, à ce moment-là.

20 Q. **[418]** Monsieur Vitorino semble confirmer ça aussi.
21 Est-ce que vous avez découvert ultérieurement ou
22 pas la signification, là, vous avez indiqué que
23 vous attiriez notre attention sur le fait que ça
24 allait - comment dire - vous nous avez mis la puce
25 à l'oreille qu'on parle que monsieur Grundman

1 semble vouloir connaître la valeur du projet
2 général.

3 R. Hum hum.

4 Q. **[419]** Est-ce que c'est un élément... en quoi c'est
5 significatif, ça, pour vous?

6 R. Bien, c'est significatif du fait que, bon, je vais
7 aller plus loin, mais à la fin de l'enquête, on a
8 su, effectivement, en rencontrant monsieur Sardano
9 que monsieur Grundman lui a demandé un pour cent
10 (1 %) du montant du projet.

11 Q. **[420]** D'accord. Donc, à ce stade-là, si je ne me
12 trompe pas, là, c'est la partie où on n'a pas de
13 montant exact, mais on a un ordre de grandeur, là,
14 on parle de six chiffres?

15 R. C'est exact.

16 Q. **[421]** Parfait. Est-ce que vous pouvez m'expliquer,
17 juste rapidement, on comprend à la conversation
18 qu'il y a un souci avec l'architecte Dobro qui est
19 un des pilotes du projet comme tel. Est-ce que vous
20 avez éclairci cette question-là plus tard?

21 R. Bien, sans l'éclaircir, on en a su un petit peu
22 plus. C'est que monsieur Grundman ne voulait pas
23 avoir l'architecte Dobro Miljevic dans un projet
24 qu'il approuverait pour des raisons inconnues qui
25 datent du passé. Et c'est pour ça que dans le

1 courant de l'enquête, ils ont dû changer
2 d'architecte. Monsieur Didier Guillon qui s'est,
3 qui est arrivé dans le dossier puis qui a pris la
4 charge de signer les plans qui avaient
5 préalablement été conçus par monsieur Miljevic.

6 Q. **[422]** D'accord. Et est-ce que la question de la
7 subvention dont monsieur Sardano fait référence, à
8 laquelle monsieur Sardano fait référence à la ligne
9 20 ou à peu près, est-ce que ça, ça a fait l'objet
10 d'un éclaircissement aussi?

11 R. Non. Ça, on n'a pas vérifié cette partie-là.

12 Q. **[423]** Parfait. Dans cette conversation-là, il n'y a
13 pas de montant spécifique qui est discuté entre
14 monsieur Sardano et monsieur Vitorino?

15 R. Non, il n'y a pas de montant.

16 Q. **[424]** Est-ce qu'éventuellement, ça va être le cas?

17 R. Oui. Une conversation du lendemain où le montant
18 est déterminé à ce moment-là.

19 Q. **[425]** Madame Blanchette, peut-être, à ce stade-ci,
20 on pourrait faire jouer la conversation qui est à
21 l'onglet 4 et qui commence... qui date, pardon, du
22 sept (7) février et qui est une discussion, encore
23 une fois, entre monsieur Vitorino et monsieur
24 Sardano à dix-huit heures cinquante-deux (18h52).

25 ÉCOUTE ÉLECTRONIQUE D'UNE CONVERSATION

1 Q. **[426]** Madame Duhamel.

2 LA GREFFIÈRE :

3 Alors, ce sera déposé sous la cote 54P-574.1, .2,
4 l'écoute du 7 février et la transcription.

5

6 54P-574.1 : Écoute électronique 0020206-1001 041AA
7 du 7 février 2002.

8

9 54P-574.2 : Transcription de l'écoute 54P-574.1

10

11 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

12 Q. **[427]** Donc, Sergent Nadeau, à ce moment-là de la
13 conversation, là on a un montant, exact?

14 R. Exact.

15 Q. **[428]** Ce montant est de combien?

16 R. Cent mille dollars (100 000 \$).

17 Q. **[429]** Cent mille dollars (100 000 \$).

18 R. Oui.

19 Q. **[430]** Et est-ce qu'on comprend quelles sont les
20 étapes subséquentes pour vous, à ce moment-là, s'il
21 y a d'autres éléments d'enquête qui sont venus se
22 greffer à ça, comment les choses doivent procéder à
23 partir de ce point-là?

24 R. À ce moment-là, on a le montant et ce qu'on ressort
25 de cette conversation-là, aussi, c'est qu'il va

1 falloir que monsieur Vitorino ait demandé à la
2 communauté copte voir s'ils embarquent là-dedans ou
3 non, là, à ce stade-ci de l'enquête.

4 Q. **[431]** Est-ce que vous savez si ça, ça va être fait?

5 R. Oui, ça a été fait, effectivement, ça a été fait.

6 Q. **[432]** D'accord. Et la communauté, enfin, la
7 communauté copte dont on ne connaît pas le
8 représentant spécifique qui, ou l'individu qui a
9 donné le O.K., ils ont répondu positivement à quel
10 moment?

11 R. Bien, ça n'a pas été positif rapidement comme ça,
12 ils étaient vraiment, comme je vous disais tantôt,
13 ils étaient vraiment très, très mal à l'aise de
14 cette situation-là, mais voulaient tellement que le
15 projet passe qu'ils ont décidé, justement,
16 d'accepter de mettre ça dans le projet de
17 démolition de monsieur Vitorino.

18 Q. **[433]** Parfait. À partir de là, la prochaine étape
19 significative dans votre enquête se situe quand?

20 R. Là, à partir de cette conversation-là, il y en a eu
21 quelques-unes d'autres, là. Ça a continué, quelques
22 conversations le quinze (15) février où il y a
23 rencontre entre Jose Sardano et René Dussault à
24 l'hôtel de ville. Ensuite, le vingt et un (21)
25 mars, il y a quelques conversations qui font état

1 d'un problème entre le promoteur et le propriétaire
2 du terrain, comme je vous disais, le terrain
3 n'était pas encore acquis, donc ça roule dans le
4 coin du vingt et un (21) mars, je ne sais pas si
5 j'ai dit février tantôt, mais c'est bien mars, dans
6 le coin du vingt et un (21) mars.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Q. **[434]** Vous avez dit, quinze (15) février, une
9 rencontre avec monsieur Dussault et?

10 R. Oui. Monsieur Dussault et monsieur Sardano se sont
11 rencontrés à l'hôtel de ville.

12 Q. **[435]** Vous dites le vingt et un (21) mars.

13 R. Le vingt et un (21) mars, c'est très clair, il y a
14 quelques conversations qui nous amènent à ça, mais
15 le vingt et un (21) mars, c'est très clair, il y a
16 des conversations qui nous disent qu'il y a un
17 problème d'acquisition de terrain et même, monsieur
18 Dussault suggère à monsieur Sardano d'envoyer un
19 notaire directement en Californie pour faire signer
20 la dame pour que la communauté copte devienne
21 propriétaire du terrain rapidement, parce que la
22 dame avait des problèmes de santé, ce qu'on
23 comprenait. Donc, il y a eu des petits problèmes
24 d'acquisition de terrain. Puis - là j'étais le
25 vingt et un (21) mars - le vingt-six (26) mars,

1 monsieur Sardano a été arrêté dans le cadre du
2 projet Protégé de la SECO.

3 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

4 Q. **[436]** Je veux juste revenir en arrière avant qu'on
5 passe à la situation de monsieur Sardano comme tel.

6 R. Oui.

7 Q. **[437]** Si je vous suis bien, entre le quinze (15)
8 février et le vingt et un (21) mars, il se passe, à
9 toutes fins pratiques, rien en ce qui concerne
10 votre enquête?

11 R. C'est très, très au ralenti, effectivement, on
12 attend des développements puis ça ne vient pas,
13 c'est pour ça que je vous dis, rendu dans le coin
14 du vingt et un (21) mars, là, un petit peu avant,
15 on comprend que c'est le problème d'acquisition de
16 terrain qui retarde tout.

17 Q. **[438]** Il y a... est-ce qu'il y a des indices, est-
18 ce que, vous, vous êtes capable de suivre ça au
19 jour le jour ou si vous ne savez plus ce qui se
20 passe, puis tout d'un coup, vingt et un (21) mars,
21 des explications apparaissent?

22 R. Non, dans les alentours du vingt et un (21) mars,
23 je ne peux pas vous dire la date exacte, mais un
24 petit peu avant le vingt et un (21) mars, ça
25 commence à se clarifier qu'ils ont des problèmes.

1 Mais pendant un petit bout, je vous dirais du
2 quinze (15) février, peut-être, jusqu'à la mi-mars,
3 c'était très tranquille, même qu'un bout de temps,
4 on pensait que le projet avait tombé à l'eau de
5 leur part à eux autres.

6 Q. **[439]** Parfait. Donc, là vous me dites qu'un autre
7 problème survient le vingt-six (26) mars parce que
8 monsieur Sardano est arrêté?

9 R. Oui.

10 Q. **[440]** Dans quelles circonstances? Vous avez
11 mentionné le projet Protégé, mais peut-être juste
12 pour...

13 R. Oui, bien, pour l'Alambic, le projet pour lequel il
14 a été écouté au départ, la SECO, avec leurs
15 partenaires, le SPVM, la GRC puis la police
16 Peacekeeper, ont procédé à l'arrestation de tous
17 leurs suspects là-dedans et monsieur Sardano
18 faisait partie des suspects arrêtés.

19 Q. **[441]** D'accord.

20 R. Donc, ça a passé dans les médias et monsieur
21 Dussault et monsieur Grundman ont été au fait de ça
22 aussi, entre ça. Ça fait que c'est là que ça a
23 comme peut-être compromis l'enquête un petit peu,
24 mais nous on continuait encore nos démarches au
25 jour le jour avec l'écoute électronique, avec la

1 filature et ainsi de suite. Donc, on a attendu un
2 petit peu encore pour voir qu'est-ce qui se
3 passerait, voir... Ça peut avoir deux penchants,
4 ça. Soit que ça fait tomber le projet au complet ou
5 qu'on part sur une autre lignée.

6 Q. **[442]** Parce que, à cette date-là, vos écoutes
7 électroniques, elles ont une échéance, là.

8 R. Exactement.

9 Q. **[443]** Elle est à quelle date, aux alentours de
10 quelle date, cette échéance-là, à ce moment-là?

11 R. Aux alentours du sept (7) avril, de mémoire, que
12 l'écoute électronique terminait.

13 Q. **[444]** Donc, grosso modo, soixante (60) jours après
14 le sept (7) février.

15 R. Le soixante (60) jours. On l'a eue le sept (7)
16 février, donc, effectivement, soixante (60) jours
17 suivants, c'était le sept (7) avril.

18 Q. **[445]** Donc, vous n'avez plus, à ce moment-là
19 - comment dire - le moteur Sardano pour faire
20 avancer les choses, et là, le trois (3) avril, par
21 contre, il y a une conversation qui a lieu entre
22 monsieur... Bien, entre qui et qui? Allez-y.

23 R. Oui, exactement. Le trois (3) avril, il y a une
24 conversation entre René Dussault et Irving
25 Grundman, dans le bureau de monsieur Dussault, de

1 mémoire. Et... Effectivement, le bureau de monsieur
2 Dussault. Puis monsieur Dussault avait reçu un
3 appel d'un homme d'une compagnie, et lui croyait
4 que c'était pour le projet copte. Donc, il en fait
5 mention à monsieur Grundman.

6 Q. **[446]** Parfait. On va peut-être juste l'écouter tout
7 de suite, puis on en discutera ensuite.

8 R. O.K.

9 Q. **[447]** Madame Blan... Madame... Pardon Madame Morin,
10 à l'onglet 5, donc. Vous pouvez d'ailleurs vous
11 permettre, peut-être, de commencer aux alentours de
12 trois minutes quinze (3:15), parce qu'au début il y
13 a énormément de discussions non pertinentes. Je
14 voudrais juste indiquer que c'est en anglais, cette
15 conversation-là.

16 ÉCOUTE ÉLECTRONIQUE D'UNE CONVERSATION

17 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

18 D'accord. Donc, on peut arrêter ici, Madame Morin.

19 Le reste de la conversation n'est pas vraiment
20 pertinent à notre... au projet qu'on étudie ici.

21 Madame Duhamel, je vous laisse faire votre office.

22 LA GREFFIÈRE :

23 Alors, ça sera déposé sous la cote 54P-575.1 pour

24 l'écoute électronique, et sous la cote 54P-575.2

25 pour la transcription, conversation tenue le trois

1 (3) avril deux mille deux (2002).

2

3 54P-575.1 : Écoute électronique 02-0144 DUSSAULT
4 LIM 00275 du 3 avril 2002

5

6 54P-575.2 : Transcription de l'écoute 54P-575.1

7

8 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

9 Q. **[448]** Donc, à cette date-là, si je vous suis bien,
10 là, ce que vous disiez tout à l'heure, monsieur
11 Dussault et monsieur Grundman discutent d'une
12 conversation, d'un appel téléphonique qu'ils ont eu
13 d'un individu qui vient d'une compagnie dont on a
14 noirci les choses, on a caviardé leur nom, là. Est-
15 ce que vous avez enquêté sur cet individu-là ou
16 cette compagnie-là?

17 R. Absolument pas.

18 Q. **[449]** D'accord. Est-ce que vous avez conclu quelque
19 chose par rapport à leur implication dans ce
20 projet-là?

21 R. Dans le projet, avec la compagnie, vous parlez?

22 Q. **[450]** Dans le projet copte en tant que tel, là?

23 R. Oui, dans notre... Ah bien oui, c'est sûr. Nous
24 autres, dans notre projet, ça nous dit, à ce
25 moment-là, cette conversation-là, qu'eux autres

1 pensent encore au projet copte, là. Il n'y a rien
2 de terminé et puis, lorsque monsieur Dussault pense
3 que la personne de la compagnie X est pour lui
4 parler de ce projet-là, bien, on voit monsieur
5 Grundman lui explique, à ce moment-là, quoi faire.
6 Il donne des instructions quoi faire, quoi ne pas
7 faire avec ces personnes-là.

8 Q. **[451]** Ma question est la suivante : Est-ce que
9 cette personne-là, qui a appelé, de cette
10 compagnie-là, est-ce qu'elle a quelque chose à voir
11 réellement, ou est-ce qu'ils se méprennent, par
12 rapport à son implication?

13 R. Si vous parlez du projet copte, cette personne-là
14 n'a aucunement affaire avec ce projet-là.

15 Q. **[452]** D'accord. C'est ce que je voulais savoir.
16 Mais par contre, évidemment, monsieur Grundman et
17 monsieur Dussault sont confus et pensent que c'est
18 le cas?

19 R. C'est exact.

20 Q. **[453]** Parfait. Donc vous avez indiqué,
21 effectivement, que monsieur Grundman semble donner
22 des explications et des conseils à monsieur
23 Dussault sur comment approcher la chose. Est-ce que
24 ça, ça va vous donner une idée ou pas de la suite à
25 donner à l'enquête?

1 R. Effectivement, là, nous, en sachant, à ce moment-
2 là, que le projet n'est pas mort dans leur tête,
3 mais côté technique d'enquête, on a pensé
4 immédiatement envoyer un agent d'infiltration,
5 parce qu'eux autres s'attendaient à voir quelqu'un
6 d'autre que monsieur Sardano. Cette conversation-là
7 nous dit ça, exactement. Donc, c'est ce qui a été
8 fait. Il y a un agent d'infiltration qui a été
9 glissé dans le dossier, qui a été demandé d'aller
10 rencontrer monsieur Dussault, parce que c'est
11 monsieur Dussault qui était le bouc émissaire... ce
12 n'est pas le bon terme, là, c'est lui qui était le
13 lien, finalement, monsieur Dussault était le lien,
14 donc, notre agent d'infiltration, qui s'appelait
15 Luigi Santa Maria, pour les fins de...

16 Q. **[454]** De l'opération?

17 R. De l'opération, effectivement, a placé un appel à
18 monsieur Dussault et a rencontré monsieur Dussault
19 à son bureau, à ce moment-là.

20 Q. **[455]** D'accord. Et ça, on est autour de quelle
21 date, à votre souvenir, la première rencontre?

22 R. Le premier contact téléphonique, c'est le dix-neuf
23 (19) avril et la première rencontre, de mémoire,
24 c'est le vingt-trois (23)... juste regarder,
25 voir... non, il y a un contact téléphonique... la

1 première rencontre a lieu le vingt-deux (22).

2 Vingt-deux (22) avril.

3 Q. **[456]** D'accord. Et ensuite de ça, est-ce que cette
4 rencontre-là a une répercussion sur les discussions
5 que pourraient avoir monsieur Dussault et monsieur
6 Grundman?

7 R. Pouvez-vous répéter votre question, s'il vous
8 plaît?

9 Q. **[457]** Est-ce que la rencontre entre monsieur
10 Dussault et monsieur Santa Maria...

11 R. Oui.

12 Q. **[458]** ... est-ce que ça, ça se répercute? Est-ce
13 que vous notez, disons, que ça se répercute dans
14 les discussions qui sont interceptées entre
15 monsieur Grundman et monsieur Dussault?

16 R. Effectivement. Effectivement, la première rencontre
17 qui a eu lieu, elle a eu lieu le vingt-deux (22),
18 le vingt-deux (22) avril, effectivement, la
19 première rencontre entre notre agent d'infiltration
20 et monsieur Dussault, et immédiatement suite à
21 cette rencontre-là, il y a une rencontre qui est
22 faite entre monsieur Dussault et monsieur Grundman.

23 Q. **[459]** D'accord. Avant qu'on passe à cette
24 rencontre-là comme telle, peut-être juste pour les
25 fins de ma compréhension générale, là, comment

1 monsieur Santa Maria se présente-t-il à monsieur
2 Dussault?

3 R. Oui. Bien, monsieur Santa Maria est un Italien, la
4 personne est un Italien d'origine aussi et se
5 présente comme étant un gérant de projet qui vient
6 remplacer Sardano, Jose Sardano, et qui vient à la
7 demande des Coptes.

8 Q. **[460]** D'accord. Madame Morin, onglet 6,
9 conversation, donc, huit heures quarante-cinq
10 (8:45) du matin, le vingt-deux (22) avril deux
11 mille deux (2002), dans le bureau... c'est ça,
12 monsieur...?

13 R. Oui.

14 Q. **[461]** ... Sergent Nadeau?

15 R. C'est dans le bureau de Irving Grundman que ça se
16 passe, ça. Non, dans le bureau de René Dussault,
17 excusez.

18 Q. **[462]** Parfait. Allez-y.

19 ÉCOUTE ÉLECTRONIQUE D'UNE CONVERSATION

20 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

21 Madame Morin, on peut arrêter parce que ça continue
22 à défiler un peu. Madame Duhamel, on va déposer
23 cette...

24 LA GREFFIÈRE :

25 Nous allons déposer la conversation, l'écoute

1 électronique sur 54P-576.1 et .2 pour la
2 transcription de l'écoute électronique du vingt-
3 deux (22) avril deux mille deux (2002).

4

5 54P-576.1 : Écoute électronique 02-0177 DUSSAULT
6 LIM 00275 du 22 avril 2002

7

8 54P-576.2 : Transcription de l'écoute 54P-576.1

9

10 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

11 Q. **[463]** Les éléments significatifs dans cette
12 conversation-là?

13 R. Les éléments significatifs, toujours ne pas dire
14 que l'argent c'est pour eux autres, l'argent, c'est
15 pour le parti.

16 Q. **[464]** Hum hum.

17 R. Ensuite de ça, on voit aussi là-dedans que monsieur
18 Grundman explique que ce n'est pas la première
19 fois, qu'il a déjà fait ça avant. Moi, c'est ce que
20 j'ai compris et ce que nous avons compris dans
21 l'enquête aussi.

22 Q. **[465]** Est-ce que ça, ça a été poussé plus tard dans
23 l'enquête, d'autres situations où monsieur Grundman
24 aurait...

25 R. Mais, écoutez, on a essayé de vérifier avec lui

1 lorsqu'on l'a interrogé, mais ça s'est arrêté là,
2 on n'avait pas d'autres preuves éminentes de ça.

3 Q. **[466]** Parfait. Donc, on a peut-être spécifiquement
4 des commentaires, je pense que vous avez en tête,
5 c'est autour de la ligne 17 où il explique qu'il a
6 déjà fait ça pendant plusieurs années.

7 R. C'est exact.

8 Q. **[467]** Que jusqu'à maintenant, il n'y a pas de
9 problème, et puis un peu plus tard, à la fin de la
10 page 2 : « The work I have done, I have always done
11 it myself. »

12 R. C'est exact.

13 Q. **[468]** Il laisse sous-entendre que...

14 R. C'est ce que je voulais vous signifier là-dessus,
15 aussi.

16 Q. **[469]** Parfait. Est-ce qu'il y a eu une suite? Parce
17 que là, ici, il y a un rendez-vous qui est prévu.

18 R. Oui, on parle, à la ligne 28, justement, qu'il
19 demande à René de prendre un rendez-vous pour le
20 lendemain et puis, effectivement, le rendez-vous a
21 été pris le lendemain avec notre agent
22 d'infiltration.

23 Q. **[470]** Parfait. Est-ce qu'il y a eu, à votre
24 connaissance, une autre rencontre entre monsieur
25 Dussault et monsieur Grundman avant cette rencontre

1 prévue avec l'agent d'infiltration?

2 R. Effectivement. Quelques minutes avant la rencontre,
3 il y a eu une rencontre qui a eu lieu, cette fois-
4 ci, dans le bureau de monsieur Grundman, entre
5 monsieur Grundman et monsieur Dussault, juste avant
6 la rencontre avec l'agent d'infiltration.

7 Q. **[471]** Madame Morin, à l'onglet 7, une conversation
8 qui date du vingt-trois (23) avril deux mille deux
9 (2002), huit heures vingt-huit (8:28) du matin.

10 ÉCOUTE ÉLECTRONIQUE D'UNE CONVERSATION

11 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

12 Vous pouvez couper, Madame Morin.

13 LA GREFFIÈRE :

14 Alors, nous produisons l'écoute électronique sous
15 54P-577.1 et la transcription sur .2. Il s'agit
16 d'une conversation qui a eu lieu le vingt-trois
17 (23) avril deux mille deux (2002).

18

19 54P-577.1 : Écoute électronique 02-0176 Grundman

20 LIM du 23 avril 2002

21

22 54P-577.2 : Transcription de l'écoute 54P-577.1

23

24 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

25 Q. **[472]** Donc, une fois que monsieur Grundman a

1 prodigué ses derniers conseils et que c'était...
2 Mon Dieu, qu'il s'est interrogé un peu sur ce qui
3 s'en vient, là, est-ce qu'une rencontre a bel et
4 bien eu lieu entre monsieur Dussault et l'agent
5 infiltré?

6 R. Oui, Madame la Présidente, la rencontre a eu lieu
7 suivant cette rencontre-là. Et puis ce que je peux
8 vous dire concernant cette rencontre-là, c'est que
9 monsieur Dussault a suivi à la lettre les
10 instructions de monsieur Grundman et tout s'est
11 fait comme c'est inscrit là-dessus. Il y a un
12 papier qui a été passé pour inscrire un montant et
13 il n'y a pas eu de parole qui a été dite, ça s'est
14 fait exactement de la façon dont ça avait été
15 expliqué.

16 Q. **[473]** Et le montant sur lequel ils se sont
17 entendus, c'est lequel?

18 R. Le montant était soixante-quinze mille dollars
19 (75 000 \$).

20 Q. **[474]** Et vous avez découvert ça, dans la mesure où
21 il n'y a pas eu d'échange de conversation, comment?

22 R. Écoutez, comme ça a été expliqué et que je vous
23 l'ai expliqué aussi, ça s'est fait sur un papier.
24 Donc, suite à la rencontre, on a récupéré la
25 tablette sur laquelle ça avait été inscrit et on a

1 fait du foulage et on a vu exactement ce qui était
2 inscrit. Mais, il faut dire que l'agent
3 d'infiltration, en sortant, bien, il a pris ses
4 notes lui aussi, là, exactement, mais ce qu'il nous
5 avait donné était écrit sur le papier par la suite.

6 Q. **[475]** D'accord. Donc, il a été convenu que le prix
7 serait de soixante-quinze mille dollars (75 000 \$).
8 Est-ce que l'argent a été remis cette journée-là?

9 R. Non.

10 Q. **[476]** Qu'est-ce qui s'est passé par la suite?

11 R. Il a été convenu, lors de cette rencontre-là du
12 vingt-trois (23) avec l'agent d'infiltration, que
13 la rencontre pour la remise d'argent aurait lieu le
14 lundi suivant, c'est-à-dire le vingt-neuf (29)
15 avril deux mille deux (2002).

16 Q. **[477]** D'accord. Et donc il y a eu effectivement
17 remise de l'argent cette journée-là?

18 R. Effectivement.

19 Q. **[478]** Et quelle a été la suite des choses?

20 R. Il y a eu remise de l'argent cette journée-là.
21 L'agent d'infiltration est arrivé avec une petite
22 valise, style valise à ordinateur, avec soixante-
23 quinze mille dollars (75 000 \$) en coupures de
24 vingt dollars (20 \$), parce qu'ils ont demandé des
25 coupures de pas plus que cent dollars (100 \$). Oui,

1 de mémoire, pas plus que cent dollars (100 \$), donc
2 on lui a fourni ça en coupures de vingt dollars
3 (20 \$).

4 Et puis lorsque la rencontre a eu lieu,
5 monsieur Dussault a dit à l'agent d'infiltration de
6 repartir avec la valise. Donc, il a pris l'argent,
7 il a mis ça dans un sac de plastique, il est allé
8 par la suite mettre ce sac de plastique là dans le
9 bureau de monsieur Dussault... Excusez, c'est
10 monsieur Dussault qui a reçu l'argent, donc il a
11 été le mettre dans le bureau de monsieur Grundman.
12 Monsieur Grundman est arrivé quelques minutes plus
13 tard et puis lorsque monsieur Grundman a ramassé
14 l'argent, il était sur son départ pour aller...
15 pour partir avec l'argent, il a été arrêté sur les
16 lieux à ce moment-là par un de nos policiers.

17 Q. **[479]** Et est-ce que monsieur Dussault a aussi été
18 arrêté cette journée-là?

19 R. Monsieur Dussault a été arrêté aussi la même
20 journée.

21 Q. **[480]** Et qu'en est-il des deux autres individus
22 impliqués au départ dans la transaction?

23 R. Monsieur Sardano et monsieur Vitorino ont aussi été
24 arrêtés le vingt-neuf (29) avril deux mille deux
25 (2002).

1 Q. **[481]** Est-ce que des accusations ont été portées
2 contre tous ces gens-là?

3 R. Contre les quatre personnes, effectivement, Madame
4 la Présidente.

5 Q. **[482]** Est-ce que ce sont les seuls qui ont été
6 accusés dans cette affaire-là?

7 R. Oui.

8 Q. **[483]** Est-ce qu'il a été envisagé de... ou est-ce
9 qu'on a pu, avant d'arrêter monsieur Grundman,
10 savoir s'il allait remettre l'argent à qui que ce
11 soit d'autre ou si cette détermination-là, cet
12 élément-là n'a pas pu être déterminé?

13 R. Non, malheureusement on n'a pas pu déterminer ça
14 étant donné le montant qui était en jeu, on ne
15 voulait pas perdre cet argent-là, donc les
16 arrestations ont eu lieu immédiatement.

17 Q. **[484]** D'accord. Et, finalement, suite à ces
18 accusations-là, est-ce que des sentences... est-ce
19 que des condamnations ont été prononcées et est-ce
20 que des sentences ont été rendues?

21 R. Oui. Monsieur Dussault et monsieur Grundman ont
22 plaidé coupables et ont reçu, de mémoire, ils ont
23 reçu deux ans moins un jour à purger dans la
24 collectivité. Monsieur Sardano et monsieur Vitorino
25 ont été reconnus coupables suite à un procès et ont

1 reçu, toujours de mémoire, une sentence suspendue
2 et un versement d'un don.

3 Q. **[485]** D'accord. À qui, le don?

4 R. Je ne peux pas vous le dire, je ne m'en souviens
5 plus.

6 Q. **[486]** Madame la Présidente, je n'ai pas d'autres
7 questions pour le sergent Nadeau.

8 (17:31:32)

9 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

10 Q. **[487]** Est-ce que vous vous rappelez quelle était la
11 peine maximale? Vous avez dit deux ans moins un
12 jour dans la collectivité pour messieurs Dussault
13 et Grundman. Est-ce que vous vous rappelez quelle
14 était la peine maximale pour un tel...

15 R. Je crois que c'était cinq ans, mais je ne voudrais
16 pas jurer ça, là, je ne suis pas assez certain.

17 Q. **[488]** Merci.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Est-ce que des personnes, les parties ont un
20 contre-interrogatoire à mener? Personne. Merci.

21 Q. **[489]** Alors, merci beaucoup, Monsieur.

22 R. Bienvenue.

23 ET LE TÉMOIN NE DIT RIEN DE PLUS

24 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

25 Oui. À ce stade-ci, j'ai mon collègue, maître

1 Gallant est arrivé.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Alors, il est trois heures trente-quatre (15 h 34),
4 peut-être est-ce que ce serait bon de prendre une
5 pause de dix (10) minutes seulement? Parfait.

6 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

7

8 REPRISE DE L'AUDIENCE

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Bonjour, Monsieur.

11 M. ROSAIRE SAURIOL :

12 Bonjour.

13

14

15

1 L'AN DEUX MILLE TREIZE, ce dix-neuvième (19e) jour
2 du mois de mars,

3

4 A COMPARU :

5

6 ROSAIRE SAURIOL, Vice-président principal, Amérique
7 latine, Dessau

8

9 LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit :

10

11 INTERROGÉ PAR Me DENIS GALLANT :

12 Merci. Juste avant que je débute l'interrogatoire
13 de monsieur Sauriol, Madame la Présidente, Monsieur
14 Lachance, peut-être juste vous dire un petit peu ce
15 que le témoin va être interrogé, c'est-à-dire que,
16 comme il l'a dit en introduction lors de son
17 assermentation, monsieur Sauriol est l'un des hauts
18 dirigeants de l'entreprise Dessau qui est une firme
19 de génie-conseil québécoise qui a son siège social
20 à Laval.

21

22 J'entends interroger monsieur Sauriol
23 essentiellement sur les contrats obtenus de sa
24 firme, notamment à Montréal, dans d'autres
25 municipalités ainsi qu'au ministère des Transports
du Québec. Et également j'entends interroger

1 longuement monsieur Sauriol sur les contributions
2 faites par les employés de sa firme, tant au niveau
3 municipal que provincial.

4 Je dois quand même faire la mise en garde
5 suivante, Madame la Présidente. Compte tenu que
6 l'entreprise Dessau est bien implantée à Laval,
7 c'est une entreprise qui est implantée à Laval
8 depuis mil neuf cent cinquante-sept (1957), si je
9 ne trompe pas, pour des raisons qui nous
10 appartiennent, nous n'entrerons pas à ce stade-ci
11 dans la Ville de Laval. Comme vous l'avez énoncé
12 dans votre discours d'ouverture, Laval va faire
13 l'objet d'un bloc à part. Et compte tenu que
14 monsieur Sauriol aurait beaucoup de choses à dire
15 sur Laval, et j'en ai parlé avec monsieur Sauriol,
16 l'avocat de monsieur Sauriol est ici, qui est
17 maître Christian Joly. Et je les ai bien informés
18 que soit monsieur Sauriol ou un autre associé
19 principal ou un haut cadre de l'entreprise Dessau
20 reviendrait lorsque nous allons aborder Laval. Ça
21 vous va?

22 LA PRÉSIDENTE :
23 Parfait. Maître Gallant.

24 Me DENIS GALLANT :
25 Merci beaucoup.

1 Q. **[490]** Alors, dans un premier temps, Monsieur
2 Sauriol, je vais vous demander peut-être de nous
3 parler de vous un peu, qui est Rosaire Sauriol, de
4 façon très brève - remarquez, on a moins que
5 quarante-cinq (45) minutes - et ensuite de ça, de
6 parler de votre entreprise. Alors, dans un premier
7 temps, qui est Robert Sauriol?

8 R. Rosaire.

9 Q. **[491]** Rosaire Sauriol.

10 R. Alors, moi, je suis... actuellement mon poste est
11 vice-président principal Amérique Latine pour
12 l'entreprise Dessau. J'ai fait un cours de génie
13 civil à l'École Polytechnique. J'ai gradué en mil
14 neuf cent... en décembre quatre-vingt-cinq (85). En
15 quatre-vingt-six (86), je suis entré chez Dessau, à
16 l'époque, j'étais ingénieur junior, donc j'ai fait
17 trois ans au bureau de Laval.

18 Essentiellement comme ingénieur junior,
19 j'ai participé à quelques projets d'ingénierie un
20 peu dans la région de Laval qui était pas mal dans
21 ce temps-là le territoire de l'entreprise. Après
22 ça, il est arrivé une opportunité pour aller
23 développer la Montérégie, donc le marché de la
24 Rive-Sud et je me suis porté volontaire pour aller
25 travailler là-bas. Alors, comme Dessau n'était pas

1 présent sur... En fait, quand on parle des années
2 quatre-vingt-six (86), quatre-vingt-sept (87),
3 quatre-vingt-huit (88), c'était vraiment une
4 entreprise de proximité génie-conseil, c'était,
5 bon, t'avais un bureau dans une ville, tu
6 travaillais, t'avais pas de bureau, tu ne
7 travaillais pas. Alors, l'idée pour nous,
8 c'était... on était à la limite de notre marché à
9 Laval, comme on dit, et aussi un peu sur la Rive-
10 Nord de Laval. Donc, notre intention a été de dire
11 « on va développer le marché à l'extérieur » et
12 pour le faire, bien, il fallait qu'on envoie des
13 gens pour le faire.

14 Alors, on a un premier développeur qui est
15 allé à Sorel, qui avait commencé déjà des
16 opérations. Et puis moi, par la suite, en quatre-
17 vingt-huit (88), donc trois ans après mon début
18 d'emploi chez Dessau, je suis allé lui donner un
19 coup de main pour développer le territoire. Donc,
20 j'ai déménagé aussi physiquement, je suis allé
21 rester à Boucherville pour me rapprocher du marché.
22 Parce qu'encore là, c'était très important que les
23 associés des firmes soient aussi des citoyens qui
24 soient sur le territoire parce qu'il y avait quand
25 même beaucoup, si on veut, de chasse gardée, si on

1 veut, par rapport aux avocats, les ingénieurs, les
2 ci, les ça, il fallait que tu sois sur le
3 territoire pour pouvoir avoir... en fait, pour
4 pouvoir participer dans les contrats ou les
5 projets. Donc, je suis allé au bureau de Sorel en
6 quatre-vingt-huit (88) et puis j'ai travaillé à
7 partir du bureau de Sorel pendant quelques années.

8 Et suite à ça, on a voulu faire aussi une
9 percée parce que la Montérégie, ce n'est pas que
10 Sorel, on voulait développer aussi le marché de
11 façon plus importante, donc on a migré vers
12 Longueuil. Donc, je dirais que de quatre-vingt-huit
13 (88) à quatre-vingt-dix-huit (98), essentiellement
14 mon rôle était un rôle de directeur. En fait, mon
15 titre officiel, c'était directeur Montérégie, donc
16 j'étais responsable des opérations de Dessau sur la
17 Rive-Sud de Montréal, bien, en fait, tout ce qu'on
18 appelle la Montérégie là, c'était le territoire
19 qu'on visait.

20 On offrait nos services dans tous les
21 secteurs, pour tout type de clients. Dans la région
22 de Sorel, on ciblait surtout des clients
23 industriels. À l'époque, il y avait beaucoup de
24 projets dans le secteur industriel, donc pour nous,
25 c'était... c'était quand même une opportunité

1 intéressante. On ciblait aussi les contrats, bien
2 entendu, gouvernementaux là, que ce soit le
3 ministère des Transports, que ce soit les
4 commissions scolaires, que ce soit les projets, des
5 projets comme, tous les projets de la SIQ, là, si
6 on veut. Donc, c'était le type de projets...
7 hospitaliers.

8 Q. **[492]** La Société immobilière du Québec, vous
9 parlez?

10 R. Oui. Société immobilière du Québec, effectivement.
11 Donc, c'était pas mal ça qu'on essayait de
12 développer là-bas. Il est arrivé un point important
13 en quatre-vingt-dix-huit (98). Quatre-vingt-dix-
14 huit (98), bon. Comme on a pris beaucoup
15 d'expansion, puis je pense qu'on a fait un bon
16 travail sur la Montérégie, à l'époque il y avait un
17 bureau principal qui avait ses racines, comme
18 Dessau avait ses racines à Laval, qui s'appelle
19 Soprin. Donc, en quatre-vingt-dix-huit (98), compte
20 tenu qu'on a comme un peu pris de la place, on est
21 devenu un joueur important dans ce marché-là, et ça
22 a ouvert une opportunité pour faire une transaction
23 importante.

24 Alors, en quatre-vingt-dix-huit (98),
25 Dessau comptait trois cent soixante-quinze (375)

1 employés, et Soprin, qui était notre compétiteur
2 principal, en comptait à peu près le même nombre.
3 Donc, suite à des discussions qu'on a eues pendant,
4 en fait pendant quelques mois, là, je pense qu'on
5 avait commencé en février quatre-vingt-dix-huit
6 (98), en juin quatre-vingt-dix-huit (98) on a fait
7 ce qu'on appelle une fusion. Mais en réalité, on ne
8 peut pas dire vraiment que c'était une fusion parce
9 que l'actionnariat de la nouvelle compagnie était
10 détenue à tout près de quatre-vingts pour cent
11 (80 %) par Dessau, et vingt pour cent (20 %) par
12 les anciens actionnaires de Soprin. Peut-être juste
13 une petite nuance, là, pour...

14 Q. **[493]** Soprin avait pignon sur rue à Longueuil?

15 R. À Longueuil, oui.

16 Q. **[494]** À Longueuil?

17 R. À Longueuil. Ils avaient des bureaux aussi à Val
18 d'Or, à Québec. La principale place d'affaires
19 était vraiment à Longueuil. Val d'Or, Québec,
20 Gatineau, peut-être d'autres places que j'oublie.
21 Alors, en faisant cette transaction-là, ça nous a
22 rendus un peu un incontournable dans le marché de
23 la rive sud par rapport à notre force présente.
24 Donc, on avait le secteur des télécoms, le secteur
25 du transport, le secteur du bâtiment, on avait un

1 peu d'industriel qu'on faisait aussi, donc c'était
2 vraiment, pour nous autres, une très bonne
3 transaction, puis pour les actionnaires aussi,
4 c'était une bonne transaction.

5 Là, je fais juste une parenthèse par
6 rapport à la structure de Dessau, pour le bénéfice
7 des commissaires. C'est que Dessau est une
8 entreprise détenue par les employés actionnaires.
9 Donc, actuellement on compte... À l'époque, quand
10 on a fait cette transaction-là, qui nous a fait
11 passer de trois cent soixante-quinze (375) à tout
12 près de soixante-dix millions (70 M) de... trois
13 cent soixante-quinze (375) à sept cents (700)
14 employés, plutôt, on comptait peut-être, à cette
15 transaction-là, je dirais peut-être cinquante (50),
16 ou cinquante (50) à soixante (60) actionnaires
17 dirigeants. Donc, c'était les dirigeants qui
18 étaient des actionnaires. Et aujourd'hui, on est
19 autour de cinq cents (500) actionnaires dirigeants
20 dans l'entreprise.

21 Donc, l'entreprise, elle a un système qui
22 permet aux gens, quand ils atteignent l'âge de
23 soixante (60) ans, de revendre leurs actions à
24 l'entreprise, et après ça, bien c'est racheté par
25 le trésor, qui lui les revend aux plus jeunes

1 actionnaires. Donc, ça permet une pérennité de
2 l'entreprise puis un transfert de propriété de
3 l'entreprise de génération en génération, si on
4 veut.

5 Alors en quatre-vingt-dix-huit (98),
6 lorsqu'on a fait cette fusion-là, bien, veut veut
7 pas, ça a amené une structure qui était deux fois
8 plus grosse, là. Donc on a fait, si on veut, une
9 planification stratégique pour revoir comment qu'on
10 voulait opérer nos choses, et à ce moment-là moi je
11 suis devenu responsable, au moment de la fusion, du
12 groupe bâtiments et du groupe développement urbain,
13 et j'ai occupé pendant trois ans le poste de vice-
14 président ventes et marketing. Alors ça, j'ai
15 occupé cette fonction-là.

16 Après ça, en...

17 Q. **[495]** Pouvez-vous juste nous dire, parce que je ne
18 veux pas non plus remonter à la Genèse, là, je vous
19 ai parlé de mil neuf cent cinquante-sept (1957),
20 mais Dessau, c'est une entreprise familiale.

21 R. Oui.

22 Q. **[496]** Ça veut dire quoi, Dessau?

23 R. Dessau, en fait, c'est deux ingénieurs de Laval...
24 en fait, de Laval, mon père était de Laval, mais
25 peut-être pas monsieur Desjardins. Deux ingénieurs.

1 Monsieur Desjardins était de Montréal. Donc,
2 Dessau, l'acronyme, c'est Desjardins, D-E-S, S-A-U
3 pour Sauriol. Donc, c'est mon père qui a fondé la
4 société Dessau en mil neuf cent cinquante-sept
5 (1957), et c'est une société qui a évolué, si on
6 veut, à travers le développement du Québec, pour
7 atteindre ce qu'elle est aujourd'hui. Là on est
8 rendu à la deuxième génération, donc mon frère
9 Jean-Pierre en est le président, et moi j'en suis
10 un des vice-présidents principal. Donc, c'est un
11 peu le cheminement de Dessau.

12 Q. **[497]** Donc, comme vous dites, bon an mal an, et
13 c'est vraiment en mil neuf cent quatre-vingt-dix-
14 huit (1998), avec l'acquisition de Soprin, que là
15 ça va...

16 R. Ça a donné un...

17 Q. **[498]** Ça va inciter, là...

18 R. Ça a donné un... Je pense que ça a été un virage
19 important pour l'entreprise, pour vraiment devenir
20 une entreprise plus de classe, pas nécessairement
21 mondiale, mais disons une structure d'entreprise
22 qui nous permettait aussi d'avoir plus de capacité,
23 autant sur le plan local qu'à l'international.
24 Parce qu'on avait commencé, au milieu des années
25 soixante-dix (70), un développement de projet à

1 l'international, qu'on a toujours poursuivi, mais
2 avec l'arrivée de Soprin, disons qu'on avait deux
3 fois plus de puissance, si on veut, pour développer
4 ces marchés-là.

5 Donc, suite à quatre-vingt-dix-huit (98)
6 j'ai occupé ces fonctions-là. Ensuite de ça, en
7 deux mille sept (2007), on a revu la structure de
8 l'entreprise dans son ensemble. On fonctionnait par
9 des structures de discipline. En deux mille sept
10 (2007) on a créé, comme, trois principales unités
11 d'affaires. Donc, on a eu l'unité d'affaires de
12 l'ingénierie, l'unité d'affaires de la
13 construction, en fait gestion et construction, et
14 l'unité d'affaires qui était LVM. En fait,
15 laboratoire et environnement. Donc, ça a été trois
16 unités d'affaires.

17 Et moi, en deux mille sept (2007), j'ai
18 pris la responsabilité du groupe de construction.
19 Donc, c'est... En fait, c'était le groupe de
20 gestion de projets et construction.

21 La raison pourquoi on a voulu développer
22 davantage le côté construction, c'est
23 principalement pour avoir accès aux grands projets.
24 Donc, on avait vu un virage au niveau, pas juste du
25 Québec, mais un peu partout dans le monde, où, de

1 plus en plus, les clients voulaient avoir des
2 projets intégrés. Donc, des projets qu'on appelle,
3 en anglais, « design-build », en français on
4 appelle des projets construction-ingénierie-
5 approvisionnement, donc c'est des projets qu'on
6 voit dans les projets PPP, alors quand on voit les
7 projets PPP, on a le concessionnaire, sous le
8 concessionnaire, il y a un, ce qu'on appelle un
9 « design builder », qui lui, prend le forfait pour
10 construire l'infrastructure incluant l'ingénierie,
11 l'architecture et tous les services professionnels,
12 c'est un prix forfaitaire, donc en faisant ça, ma
13 première, en fait, ma première chose que j'ai
14 faite, c'est regardé une acquisition pour vraiment
15 renforcer l'entreprise par rapport à ça et en
16 quatre-vingt-dix-huit (98), nous avons acquis une
17 compagnie qui s'appelait Verreault, Verreault qui
18 est une entreprise dans le secteur de la
19 construction bâtiments qui était impliquée dans les
20 processus d'appels d'offres de l'autoroute trente
21 (30), du CUSM, du CHUM et du CRCHUM, donc...

22 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

23 Q. **[499]** En quatre-vingt-dix-huit (98)?

24 R. Excusez, deux mille huit (2008).

25

1 Me DENIS GALLANT :

2 Q. [500] Deux mille huit (2008)? Oui.

3 R. Excusez-moi, ça a été long, le CHUM, ça a commencé,
4 quand même, un peu plus tard. Deux mille huit
5 (2008), donc cette transaction-là s'est fait en
6 juin deux mille huit (2008) ce qui a fait que du
7 jour au lendemain, on s'est retrouvé à l'intérieur
8 de ces projets-là et puis moi, je m'en souviens
9 encore, quand on a fait l'annonce de la
10 transaction, je revenais de Québec, parce que
11 Verreault avait son siège social de Québec et un
12 des associés m'appelle puis il me dit: « Regarde,
13 très bonne nouvelle, on vient de gagner l'autoroute
14 trente (30). » Alors, que quand on a fait le « due
15 diligence », la vérification de diligence de
16 l'entreprise, on n'avait même pas considéré ça
17 comme une possibilité, alors du jour au lendemain,
18 la journée même de la transaction, on s'est
19 retrouvé partenaire avec les espagnols, Acciona,
20 Dragados et l'entreprise canadienne Acon de
21 construction, partenaires dans le contrat de la
22 construction de l'autoroute trente (30).

23 Alors, donc j'ai continué à développer ça
24 jusqu'en deux mille douze (2012) et deux mille
25 douze (2012), on avait, nous, avant ça, en

1 parallèle, développé beaucoup le secteur, je
2 dirais, en deux mille onze (2011), deux mille douze
3 (2012), on a fait beaucoup d'investissement pour,
4 on voit une grosse opportunité de développer
5 l'Amérique latine, donc on a, par acquisition, fait
6 quelques acquisitions dans les deux (2) dernières
7 années pour développer ce secteur-là, alors, donc
8 on s'est dit: « Si on veut vraiment que ça, ça se
9 développe puis que ça devienne important, on va en
10 créer une nouvelle unité d'affaire. » Donc, en deux
11 mille douze (2012), j'ai pris la responsabilité de
12 cette nouvelle unité d'affaire-là qu'on a créée qui
13 est l'Amérique latine, alors, et mon rôle,
14 présentement, c'est de la développer,
15 principalement, par croissance organique et par
16 acquisition.

17 Actuellement, on compte, en Amérique
18 latine, tout prêt de mille (1 000) employés. Les
19 secteurs d'activités qu'on développe sont surtout
20 du privé, on est dans le « oil & gaz », on est dans
21 les mines et un peu des transports. On est - on a
22 des présences physiques à Santiago, Lima et on est
23 en Colombie.

24 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

25 Q. [501] Dites-moi, Verreault, ce n'est pas une firme

1 de génie en tant que telle, c'est des
2 constructeurs?

3 R. Verreault, c'est une compagnie de construction.

4 Q. **[502]** C'est ça?

5 R. Oui.

6 Q. **[503]** Donc, là, vous, vous êtes une firme
7 d'ingénieurs qui possédez ou du moins, qui a
8 fusionné ou acquis, une entreprise de construction?

9 R. Oui, si vous voulez, le modèle qui se compare à
10 nous autres, aujourd'hui, c'est les Bechtel, SNC-
11 Lavalin, Fluor, CH2M HILL, donc c'est des grandes
12 entreprises d'ingénierie de construction. En fait,
13 on est comme devenu le modèle ingénierie,
14 construction parce que nos clients, ce qu'ils nous
15 demandent, ce n'est pas toujours des services
16 d'ingénierie, souvent, c'est comme, comme
17 j'expliquais tout à l'heure, dans les grands
18 projets, surtout du côté industriel, comme dans le
19 secteur minier, on ne nous demande pas
20 nécessairement de l'ingénierie, on nous demande:
21 « Nous, on a un projet, êtes-vous capable de me
22 faire une proposition? » Et l'ingénierie est inclus
23 à même le projet.

24 Q. **[504]** Mais dans le cas de contrats publics, est-ce
25 que c'est arrivé que vous étiez la firme

1 d'ingénieurs et en même temps, que votre filiale
2 faisait de la construction?

3 R. Non. Non, parce qu'il y a un conflit, il y a une
4 apparence de conflit, là.

5 Q. **[505]** C'est ça, donc quand vous gagnez un contrat
6 d'ingénierie, vous refusez d'appliquer sur les
7 contrats de construction?

8 R. On ne fait pas, quand on fait l'ingénierie, on ne
9 fait pas la construction, c'est automatique.

10 Q. **[506]** C'est ça, quand vous êtes, c'est ça...

11 R. C'est automatique.

12 Q. **[507]** Donc, vous refusez d'appliquer pour les
13 contrats de construction?

14 R. On ne peut pas.

15 Q. **[508]** On ne peut pas ou on, ou vous ne voulez pas?

16 R. Non, non, c'est parce que les règles ne le
17 permettent pas.

18 Q. **[509]** Les règles ne vous le permettent pas?

19 R. Non.

20 Q. **[510]** O.K.

21 R. Sauf si on parle d'un projet PPP où on doit
22 fournir, exemple, sur le projet Turcot, nous, on
23 est un des candidats, alors on est dans le
24 groupement de construction avec les espagnols et on
25 a une partie de l'ingénierie aussi, mais ça, c'est

1 notre contrat total, donc ce n'est pas seulement le
2 contrat d'ingénierie, c'est un - le responsable, si
3 on veut, c'est le contracteur qui décide.

4 Q. **[511]** J'ai vu dans les PPP que ce genre de
5 situation-là est possible.

6 R. Exact.

7 Q. **[512]** C'est-à-dire que les conglomérats qu'on
8 appelle à soumissionner peuvent être des
9 conglomérats autant réunissant le génie et la
10 construction en même temps.

11 R. Vous avez raison.

12 Q. **[513]** Mais autrement, ce n'est pas permis?

13 R. Autrement, ce n'est pas permis.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Q. **[514]** Donc, si je comprends bien, avec la diversité
16 que vous avez dans votre compagnie, vous recherchez
17 surtout les projets en consortium?

18 R. Bien, non, pas nécessairement, tout dépend de la
19 taille des contrats. Par exemple, sur un contrat
20 comme Turcot, là, on parle d'un contrat de peut-
21 être deux (2) à trois (3) milliards et c'est clair
22 que les joueurs qui sont autour de la table, même
23 Dragados, ils ne nous disent pas: « Nous autres, on
24 veut cinquante (50) ou soixante (60) pour cent.»
25 Nous, ils nous disent: « Le maximum que je - », là,

1 je ne devrais peut-être pas dire ça, mais: « Le
2 maximum que je peux prendre, c'est X » parce que
3 c'est une question de garantie que tu dois mettre
4 sur la table. On doit mettre des lettres de crédit
5 puis nous, la même chose, on est limité. Si demain
6 matin, le contrat nécessite une lettre de crédit de
7 deux cent cinquante millions (250 000 000), Dessau
8 ne peut pas mettre une lettre de crédit de deux
9 cent cinquante millions (250 000 000). Donc, ça -
10 tout est relatif de qu'est-ce qu'on doit mettre en
11 place comme garantie et des expertises qui sont
12 requises.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Q. **[515]** Ça, je le comprends, mais votre intérêt à
15 vous, c'est de faire des projets en consortium
16 parce que de cette façon-là, toutes les équipes de
17 votre entreprise peuvent travailler.

18 R. Je comprends ce que vous voulez dire, excusez.
19 Effectivement que nous, on aime bien les projets
20 PPP, c'est ça, effectivement, quand il y a un
21 projet PPP, pour nous, c'est sûr que comme SNC-
22 Lavalin, là, c'est sûr que des entreprises de
23 grande envergure, encore là, je nuance parce que
24 quand le projet est trop gros, exemple Champlain,
25 oui, on va le regarder, mais si on prend une

1 participation, ça ne sera pas plus que dix pour
2 cent (10 %). On n'est pas financièrement capable de
3 prendre plus que ça. On parle d'un contrat de cinq
4 milliards (5 G\$), dans ce cas-là, là.

5 Q. **[516]** Dessau, l'appellation, est-ce qu'on parle de
6 Dessau-Soprin...

7 R. Oui.

8 Q. **[517]** ... je parle la compagnie mère, là.

9 R. Oui. Lorsqu'on a fait la transaction avec Soprin,
10 en quatre-vingt-dix-sept (97), l'entreprise a
11 changé de nom pour s'appeler Dessau-Soprin et on a
12 fêté le cinquantième anniversaire de l'entreprise
13 en deux mille sept (2007)...

14 Q. **[518]** Oui.

15 R. Et là, on a laissé tomber le Soprin. Donc,
16 maintenant, on appelle ça Dessau. Pratiquement
17 toutes nos opérations sont sur ce nom-là. Lorsqu'on
18 fait des acquisitions à l'international, souvent,
19 on garde Dessau avec le nom de la compagnie qu'on a
20 acquis pendant une période de deux ans, pour une
21 question de garder, si on veut, un certain... une
22 certaine continuité d'affaires, là, mais sinon,
23 c'est comme ça.

24 Q. **[519]** Dessau n'est pas une compagnie cotée en
25 bourse?

1 R. Non, c'est détenu par les employés actionnaires.

2 Cinq cents (500) employés actionnaires.

3 Q. **[520]** Cinq cents (500) employés actionnaires.

4 Maintenant, Dessau et ses filiales comptent à peu
5 près combien d'employés?

6 R. Au total, aujourd'hui, on compte cinq mille (5 000)
7 employés. Je vais en profiter pour peut-être mettre
8 des « benchmarks »...

9 Q. **[521]** Oui.

10 R. ... dans le temps, là, en quatre-vingt-seize (96),
11 je dirais peut-être trois cent vingt-cinq (325)
12 employés, avant la fusion en quatre-vingt-dix-huit
13 (98), je vous dirais trois cent soixante-quinze
14 (375) employés, après la fusion en quatre-vingt-
15 dix-huit (98), je dirais autour de sept cents (700)
16 employés et en deux mille onze (2011), je dirais
17 peut-être quatre mille (4 000) employés. Donc, il y
18 a eu une croissance importante un peu partout.
19 Comme je disais tout à l'heure, il y a en a mille
20 (1 000) de plus qui proviennent de l'Amérique
21 latine, et aujourd'hui, au moment où on se parle,
22 on parle de cinq mille (5 000) employés.

23 Q. **[522]** Parfait. Vous avez parlé de l'acquisition,
24 bon, d'un compétiteur qui était Soprin, qui faisait
25 à peu près le même travail que Dessau. Vous avez

1 acquis une compagnie de construction qui est
2 Verreault. Est-ce que vous avez également
3 diversifié dans d'autres domaines qui peuvent être
4 connexes à vos acquisitions de compagnies déjà
5 existantes? Si oui, lesquelles?

6 R. Oui, on a acheté beaucoup, beaucoup de compagnies.
7 On a acheté des compagnies dans presque tous les
8 secteurs, je dirais, là.

9 Q. **[523]** Est-ce que vous avez acheté des firmes
10 d'architectes?

11 R. Non. Architectes, on le regarde, mais pas pour le
12 Québec. Pour l'Ontario...

13 Q. **[524]** Oui.

14 R. ... parce qu'en Ontario, on voit des modèles
15 intégrés pour l'architecture, mais au Québec, ce
16 n'est pas permis, alors... mais je pense que là, je
17 vais une nuance, je pense qu'aujourd'hui,
18 maintenant, c'est permis, mais le modèle n'est
19 pas...

20 Q. **[525]** Ce n'est pas le modèle, là.

21 R. ... ce n'est pas un modèle qu'on voit ici. Mais je
22 dirais qu'en Ontario, c'est quelque chose qu'on
23 regarde. Ça fait qu'on a acheté des compagnies dans
24 le secteur de l'environnement, dans le secteur...
25 un peu partout au Canada, là, on a acheté Maritimes

1 Testing, qui était à Halifax, on a acheté HTES, qui
2 une entreprise en Alberta, Sandex qui est en
3 Ontario, on achète des compagnies... au Québec, je
4 dirais qu'on n'est pas dans un mode « acquisition »
5 parce qu'on veut se diversifier, mais à l'extérieur
6 du Québec, dans le reste du Canada, on est toujours
7 en mode d'acquisition et l'Amérique latine, c'est
8 la même chose, on est en mode « acquisition ».

9 Q. **[526]** Et outre les acquisitions, la création de
10 nouvelles entreprises. Notamment, vous avez parlé,
11 tantôt, de LVM, par exemple. Qu'est-ce que LVM?

12 R. LVM, c'est une compagnie qui a été fondée en
13 soixante et un (61), je crois, alors, c'est une
14 entreprise qui fait essentiellement du contrôle de
15 matériaux et qui fait aussi...

16 Q. **[527]** Ce n'est pas un peu un laboratoire?

17 R. Oui, un laboratoire, c'est ça, contrôle des
18 matériaux et l'environnement.

19 Q. **[528]** O.K.

20 R. C'est ça.

21 Q. **[529]** O.K. D'autres entreprises comme LVM, que vous
22 avez acquises?

23 R. Il y en a beaucoup, là...

24 Q. **[530]** GGBB, qu'est-ce que...?

25 R. Oui, excusez, GGBB qui est... en fait, quand on a

1 acheté Soprin, on avait une compagnie... en fait,
2 Soprin avait une division qui s'appelait Daniel
3 Gauthier et Associés, donc qui était détenue à
4 cinquante pour cent (50 %) par Daniel Gauthier et
5 cinquante pour cent (50 %) par Soprin. Donc, en
6 faisant l'acquisition de Soprin, automatiquement,
7 on s'est retrouvé, aussi, propriétaires de...

8 Q. **[531]** Puis qu'est-ce que la compagnie de Daniel
9 Gauthier faisait?

10 R. C'est une entreprise essentiellement d'urbanisme.
11 Donc, c'est un service ou un... c'est quelque chose
12 que Dessau ne faisait pas, alors c'était de
13 l'urbanisme et à l'époque, quand on a acheté la
14 compagnie, on parlait peut-être de huit personnes,
15 donc, rapidement, bon, l'entreprise... on a fait un
16 genre de petit plan d'action et ils ont racheté une
17 autre compagnie qui s'appelait Biancamano Bolduc,
18 donc, c'est pour ça qu'après, c'est devenu le
19 Groupe Gauthier Biancamano Bolduc.

20 Q. **[532]** Parfait.

21 R. En deux mille trois (2003), deux mille quatre
22 (2004), je dirais.

23 Q. **[533]** Et qui est une filiale à part entière de
24 Dessau?

25 R. Qui est devenue une filiale à part entière par la

1 suite...

2 Q. [534] Quand?

3 R. ... parce que... j'ai dit à peu près dans ces
4 années-là.

5 Q. [535] Dans ces années-là?

6 R. Oui. C'était... en fait, le problème qu'on avait,
7 c'est qu'au niveau de la gestion, de la gouvernance
8 de cette entité-là, bon, c'était géré à part,
9 c'était des gens qui étaient... bon, en fait, c'est
10 un métier qu'on ne connaissait pas, premièrement,
11 nous, on n'a jamais géré des urbanistes, c'était un
12 nouveau métier pour nous, donc on ne connaissait
13 pas ça, alors... puis on trouvait que ce n'était
14 pas intéressant d'avoir des intérêts divergents,
15 donc, d'avoir une entreprise qui était... on
16 n'avait pas dans notre modèle d'affaires des
17 entreprises à cinquante pour cent (50 %), on
18 préfère être cent pour cent (100 %) puis on préfère
19 que les actionnaires soit tous au même endroit,
20 donc, quand tu es actionnaire du Groupe Dessau, tu
21 n'es pas actionnaire d'une division, d'une filiale
22 ou de... tout le monde a le même type d'actions,
23 alors, donc, dans le cas de Daniel Gauthier, ça
24 faisait qu'il était le seul dans un modèle où il y
25 avait des actions de sa compagnie puis lui, il

1 n'était pas actionnaire en haut, donc, c'était
2 quelque chose qu'on trouvait qui... il fallait
3 corriger, alors, je pense, dans ces années-là, on a
4 racheté le cinquante pour cent (50 %) de ses
5 actions.

6 Q. **[536]** Parfait. Là, on peut qualifier, là, que
7 Dessau, avec ce que vous nous dites, qui part de
8 petite entreprise familiale ayant pignon sur rue à
9 Laval en mil neuf cent cinquante-sept (1957),
10 entreprise familiale, va devenir, quand même, une
11 entreprise qui est importante sur l'échiquier, là,
12 à tout le moins au Québec?

13 R. On est... Au monde, on se situe cinquante-septième
14 (57^e) par rapport aux entreprises du même... Quand
15 on regarde le ranking, là, on est cinquante-
16 septième (57^e) au monde. Et je dirais qu'au
17 Québec... Bien, en fait, au Québec, c'est sûr qu'il
18 y a Genivar qui a fait beaucoup, beaucoup de... En
19 fait, Genivar est rendue plus, avec la Bourse,
20 beaucoup plus importante. Mais on est quand même
21 une des entreprises principales au Canada.

22 Q. **[537]** Parfait. Puis au Québec, vous vous situez, en
23 termes de...

24 R. Je dirais qu'on doit être après Genivar...

25 Q. **[538]** ... sur un rang...

1 R. ... le troisième, là.

2 Q. **[539]** Le troisième après Genivar?

3 R. Oui. SNC-Lavalin, Genivar puis... Puis c'est vrai,
4 aussi, parce que là, il y a eu beaucoup de... Il y
5 a eu quand même beaucoup d'achats faits par des
6 compagnies extérieures du Canada, là, ou du Québec,
7 là. Donc, Tecsumt a été vendue, RSW a été vendue,
8 BPR a été vendue. Alors c'est sûr que là... Ça
9 dépend comment on se compare. Si on se compare par
10 rapport, en taille d'entreprise, BPR fait partie
11 maintenant du Groupe Tetra Tech, Tecsumt fait
12 partie du Groupe Aecom, donc on... Dans les
13 entreprises québécoises détenues par des
14 actionnaires québécois, bien, je pense qu'on est la
15 plus grosse.

16 Q. **[540]** Donc, une grande firme.

17 R. Oui.

18 Q. **[541]** Au Québec.

19 R. Oui.

20 Q. **[542]** Parfait. Vous allez comprendre, Monsieur
21 Sauriol, que, bon. Comme vous succédez à plusieurs
22 de vos collègues qui ont témoigné ici, notamment
23 qui avaient le même rang que vous, soit vice-
24 président principal de SNC, de... On a entendu
25 aujourd'hui BPR, alors vous allez comprendre

1 qu'également, vous nous vantez les mérites, et
2 probablement à juste titre, de votre entreprise,
3 mais je vais quand même vous poser des questions
4 sur des moments moins glorieux. Vous êtes au
5 courant de ça.

6 Alors, dans un premier temps, je vais... Il
7 reste à peu près une quinzaine de minutes, je vais
8 juste, je veux regarder certains volets avec vous.
9 Dessau contribue, ne fait pas bande à part,
10 contribue au financement des partis politiques au
11 Québec. C'est exact?

12 R. C'est clair.

13 Q. **[543]** Autant les partis politiques provinciaux que
14 municipaux, en tout cas dans les municipalités où
15 est-ce que Dessau fait des affaires.

16 R. Oui.

17 Q. **[544]** Et ça, depuis...

18 R. Juste une petite nuance.

19 Q. **[545]** Oui, allez-y, allez-y.

20 R. Dans les grandes municipalités, certainement. Les
21 petites, là...

22 Q. **[546]** Dans les grandes municipalités.

23 R. Oui. Oui.

24 Q. **[547]** À tout le moins dans la plus grande du
25 Québec.

1 R. Oui.

2 Q. **[548]** À Montréal et...

3 R. Oui.

4 Q. **[549]** On a parlé de Laval, là, mais on va y
5 revenir, mais également Longueuil?

6 R. Tout à fait.

7 Q. **[550]** Ce qu'on comprend. Parfait. Ceci étant dit,
8 financement des partis politiques, on a entendu
9 plusieurs témoignages, il y avait plusieurs façons
10 de faire. Quelle était la façon de faire Dessau
11 pour accéder aux demandes des partis politiques de
12 contribuer?

13 R. Bien, ce qu'il faut comprendre, c'est que les
14 demandes sont devenues de plus en plus importantes
15 au fil des ans, parce que... C'est pour ça que je
16 voulais situer, tout à l'heure, l'entreprise puis
17 sa dimension.

18 Q. **[551]** Vous allez comprendre que moi je vais
19 probablement rester à l'intérieur de mon mandat,
20 là.

21 R. O.K.

22 Q. **[552]** Du mandat de la Commission.

23 R. O.K.

24 Q. **[553]** Donc, je vous dirais à partir de mil neuf
25 cent quatre-vingt-seize (1996), quatre-vingt-dix-

1 huit (98), là, dans ces eaux-là.

2 R. Dans ces eaux-là, je peux dire qu'il n'y en avait
3 pas beaucoup, là, à ma connaissance, je ne peux pas
4 dire qu'il y en avait beaucoup, là, ça n'a pas été
5 des périodes où il y avait beaucoup, beaucoup,
6 beaucoup de pression sur les demandes qui nous
7 étaient faites pour le financement des partis
8 politiques. Je dirais qu'au niveau...

9 (16:17:43)

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Q. **[554]** Quand vous parlez de financement de partis
12 politiques, pour le moment, est-ce que vous parlez
13 des partis politiques sur la scène municipale ou
14 sur la scène provinciale?

15 R. Tout.

16 Me DENIS GALLANT :

17 Je vais rester en termes, pour cet après-midi,
18 général...

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Général? O.K. Parfait.

21 R. Tout.

22 Me DENIS GALLANT :

23 J'irai de façon plus précise à partir de demain
24 matin.

25 R. Oui. Tous les partis politiques du niveau

1 provincial, puis au municipal, quelques grandes
2 villes.

3 Q. **[555]** Parfait.

4 R. Alors donc, donc les demandes sont devenues de plus
5 en plus importantes, et puis aussi, l'autre
6 phénomène, c'est que le fait qu'on a fait beaucoup
7 d'acquisitions puis qu'on a... l'entreprise a
8 grandi, on s'est retrouvé dans plusieurs régions du
9 Québec, dans plusieurs comtés du Québec, alors ça a
10 fait en sorte aussi que la pression a beaucoup,
11 beaucoup, beaucoup monté.

12 Alors nous, on n'a pas une entreprise qui
13 factu... En fait, on ne reçoit pas, on n'est pas
14 payé comptant, là, comme vous le savez, dans nos
15 contrats. Quand on fait des contrats privés ou
16 publics, on ne reçoit pas d'argent comptant pour
17 ces choses-là.

18 Q. **[556]** Peut-être juste avant, peut-être, en termes
19 de proportions, si vous l'avez, pour le secteur,
20 par exemple, des infrastructures, c'est
21 essentiellement des contrats publics, en termes de
22 pourcentage?

23 R. Oui. Mais ce que je veux...

24 Q. **[557]** Vous avez évoqué que vous avez été...

25 R. Oui. Oui oui.

1 Q. **[558]** ... dans des projets, là, éventuellement,
2 mais...

3 R. Non mais ce que je voulais dire, c'est qu'on est...
4 Il n'y a pas de clients qui nous paient en argent
5 comptant.

6 Q. **[559]** Non, ça je le sais. Ça je le conçois bien,
7 là.

8 R. C'est juste parce que j'essaie de...

9 Q. **[560]** Je le conçois très bien, là.

10 R. Oui.

11 Q. **[561]** Construire une autoroute ou un centre
12 d'achats...

13 R. Non.

14 Q. **[562]** Je ne pense pas qu'il y ait d'argent
15 comptant. Ça, je le conçois très bien.

16 R. Non.

17 Q. **[563]** Mais en termes, par rapport à... En termes de
18 pourcentage, par rapport aux contrats qui sont
19 publics, municipal, provincial inclus, par rapport
20 aux développeurs privés, par exemple, êtes-vous
21 capable de nous donner...

22 R. Des chiffres?

23 Q. **[564]** Un pourcentage, oui.

24 R. Je dirais que là, il faut... je vais juste prendre
25 le Québec?

1 Q. **[565]** Oui, c'est notre mandat.

2 R. O.K. Je vous dirais qu'au Québec, trente-cinq pour
3 cent (35 %) , trente-cinq, soixante-cinq (35-65),
4 peut-être.

5 Q. **[566]** Soixante-cinq pour cent (65 %) du public?

6 R. Oui.

7 Q. **[567]** Parfait.

8 R. Tout confondu.

9 Q. **[568]** Tout confondu, municipal...

10 R. Oui. Bien, là, je vous le dis, mais... c'est à peu
11 près ça.

12 Q. **[569]** C'est à peu près ça.

13 R. Oui. O.K., je n'ai pas les statistiques, là, mais
14 c'est à peu près ça.

15 Q. **[570]** Parfait.

16 R. Tout confondu.

17 Q. **[571]** Et là, on s'entend pour la suite de votre
18 témoignage que de l'argent comptant chez Dessau, il
19 n'y en a pas?

20 R. Non, on reçoit aucun argent comptant.

21 Q. **[572]** Tout à fait.

22 R. Dans nos mandats.

23 Q. **[573]** Parfait.

24 R. Alors, bon, bien, comme j'expliquais, compte tenu
25 de la pression qui... de ces demandes-là, qu'on

1 recevait, là, la seule façon qu'on a... en fait, la
2 façon qu'on a décidé ou qu'on a... le chemin qu'on
3 a pris pour arriver à ça a été, malheureusement, de
4 faire de la fausse facturation.

5 Q. **[574]** Est-ce que c'est la seule façon, la seule
6 façon pour obtenir cet argent comptant là, pour
7 recevoir un certain flot d'argent comptant, la
8 fausse facturation?

9 R. Bien, pour nous, on n'en voyait pas d'autres, je
10 peux dire, on est quatre cents (400) actionnaires,
11 il faut comprendre ça, je ne voyais pas comment on
12 pouvait, nous, demander à nos actionnaires d'aller
13 retirer. J'ai quand même vu d'autres témoignages,
14 mais essentiellement, on ne voyait pas d'autres
15 façons, c'est la façon qui a été faite.

16 Q. **[575]** Petite firme comme celle de monsieur Lalonde,
17 monsieur Lalonde a expliqué que dans son cas,
18 c'était, par exemple, d'être... quand il s'occupe
19 de la surveillance des travaux, un mandat de
20 surveillance des travaux, c'est d'être avantageux
21 envers les entrepreneurs, les entrepreneurs qui
22 obtenaient soit des faux extra ou des extra
23 gonflés, faisaient, redonnaient jusqu'à un vingt-
24 cinq pour cent (25 %) du montant. C'était une
25 manière, selon monsieur Lalonde, selon son

1 témoignage, d'obtenir, d'avoir de l'argent
2 comptant. Mais est-ce que c'est exclu d'emblée chez
3 Dessau?

4 R. Bien, c'est inacceptable, ce n'est pas quelque
5 chose qu'on pouvait faire puis ce n'est pas quelque
6 chose qu'on voulait faire. Il faut penser que ça,
7 c'est un geste professionnel. Je peux comprendre
8 que dans une petite entreprise, quand tu es en
9 contrôle de l'ensemble de tes choses...

10 Q. **[576]** Mais la fausse facturation, c'est une
11 infraction à la loi, également, là.

12 R. Oui, c'est une infraction, oui, effectivement, vous
13 avez raison.

14 Q. **[577]** Parfait.

15 R. Mais dans, regarde, je veux... juste comprendre que
16 la fausse facturation, ça a été une opération plus
17 de commercial, alors que quand on parle de geste
18 professionnel, parce que quand on... excusez, quand
19 on parle de geste professionnel, on parle, comme
20 par exemple, chez Dessau, on a peut-être cinq cents
21 (500) personnes qui, à tous les jours, qui peuvent
22 être appelées à travailler sur une réalisation de
23 projet. Et ces gens-là vont signer des documents,
24 c'est des professionnels, c'est des ingénieurs,
25 c'est... ils sont régis par le code d'éthique, par

1 le... en fait, on ne peut pas demander à des
2 professionnels, c'est comme calculer une poutre
3 puis lui dire, regardez... la direction ne peut pas
4 commencer à dire comment faire un design, comme
5 elle ne peut pas s'immiscer dans la gestion d'un
6 contrat, ça ne se fait pas.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Q. **[578]** Alors, qui faisait la fraude?

9 R. Vous parlez de quoi?

10 Me DENIS GALLANT :

11 Q. **[579]** Comment ça fonctionnait?

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Q. **[580]** La fausse facturation.

14 R. Bon, la fausse facturation, de la façon que ça a
15 fonctionné, en fait, on a, on avait un contact qui,
16 lui, avait un réseau d'entreprises qui, tout
17 simplement, quand on avait un besoin, on disait...
18 en fait, on appelait cette... oui?

19 Q. **[581]** Je comprends, mais qui est « on »? « On »,
20 c'est un ingénieur qui faisait ça chez Dessau?

21 R. Non, ça, c'était moi qui faisais ça.

22 Q. **[582]** Bon.

23 R. O.K. Ça, c'est moi.

24 Me DENIS GALLANT :

25 Q. **[583]** Peut-être, juste, on va mettre les choses en

1 perspective, peut-être expliquer aux commissaires
2 que tout ce, je pourrais appeler ça le bébé fausse
3 facturation, le dossier fausse facturation chez
4 Dessau, qui en était le responsable?

5 R. C'est moi qui faisais ça. O.K.? Alors, ce que... de
6 toute façon, ce qu'on ne voulait surtout pas, c'est
7 contaminer nos opérations, donc on ne voulait pas
8 non plus que ça soit quelque chose qui soit, qui
9 ait...

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Q. **[584]** Je m'excuse. Je ne veux pas vous couper,
12 Monsieur Sauriol, mais quand vous dites « on »,
13 « on » inclut qui? « On ne voulait pas. »

14 R. Bien, inclut moi.

15 Me DENIS GALLANT :

16 Q. **[585]** Bien, probablement, ce que Madame...

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Q. **[586]** Vous étiez tout seul?

19 R. Non, bien, je veux dire, ce que je peux vous dire,
20 écoutez, c'est sûr que nos gens qui étaient...
21 parce que, comme vous voyez, un petit peu, mon
22 rôle, moi, je suis un petit peu à un niveau plus
23 élevé, j'ai des gens qui sont des développeurs, qui
24 sont sur le terrain et des demandes viennent du
25 terrain, là, ce n'est pas, ils ne rentrent pas dans

1 mon bureau, là, ce n'est pas un automatique, là.
2 Alors il y a des demandes qui viennent du terrain.
3 Donc, mes développeurs, ils savent très bien que
4 si... ils viennent me voir pour me dire :
5 « Regarde, on a un cocktail pour le Parti libéral,
6 pour le Parti québécois, pour ci, pour ça », alors
7 ils savent très bien, que - on va l'expliquer plus
8 tard, là, mais là...

9 Me DENIS GALLANT :

10 Q. **[587]** Bien, peut-être juste pour que ce soit bien
11 compris, c'est-à-dire ce qu'on comprend, là, c'est
12 que vous êtes le numéro 2, chez Dessau.

13 R. Oui.

14 Q. **[588]** O.K.? Et pendant la période où est-ce que
15 Dessau a fait de la fausse facturation, vous étiez
16 le numéro 2, le numéro 1 étant monsieur Jean-Pierre
17 Sauriol. C'est exact?

18 R. Exact.

19 Q. **[589]** Parfait. Alors, ce qu'on veut savoir, c'est,
20 et c'est un stratagème et je vous l'ai évoqué, là,
21 c'est même, au niveau fédéral, c'est un acte
22 criminel de faire de la fausse facturation, on
23 s'entend? Donc, ce que vous nous dites, c'est que
24 c'est demeuré à un certain niveau, j'imagine,
25 hiérarchique. C'est exact?

1 R. C'est resté à un niveau élevé. J'en étais
2 responsable. Et puis, vous dites que c'est un acte
3 criminel...

4 Q. [590] C'en est un, là.

5 R. ... vous avez raison et on l'a nous-mêmes dénoncé
6 aux autorités fiscales et ça a été fait en...

7 Q. [591] Je vais y venir. Je vais y venir. Parfait.
8 Donc, effectivement, j'imagine que le président et
9 le vice-président principal sont, à tout le moins,
10 au courant et c'est votre dossier à vous, Monsieur
11 Sauriol, c'est exact?

12 R. Écoutez, moi, j'étais au courant. J'avais les...
13 disons, j'avais les relations des gens qui
14 m'avaient été présentés et c'est sûr que mon frère
15 avait été informé.

16 Q. [592] Parfait. Mais vous avez pris cette
17 responsabilité-là?

18 R. J'ai pris la responsabilité totale de ces gestes-
19 là.

20 Q. [593] Parfait. Je vais déposer une pièce,
21 aujourd'hui, qui est assez révélatrice. C'est à
22 l'onglet 4. C'est un tableau, ce qui équivaut à
23 plusieurs, plusieurs, plusieurs factures, là, on ne
24 veut pas embourber inutilement, donc, ça a été fait
25 sous forme de tableau que je vais déposer sous 55P-

1 578.

2

3 55P-578: Tableau récapitulatif des fausses
4 factures de Sogep et Dessau

5

6 Q. **[594]** Alors peut-être juste nous expliquer... peut-
7 être que c'est un tableau que vous connaissez,
8 Monsieur Sauriol, et il y a deux compagnies qui
9 sont Sogep et vous avez également, un petit peu
10 plus bas - peut-être la descendre, Madame Morin -
11 la compagnie Dessau. Et il y a des périodes, il y a
12 des noms d'entreprises, il y a des montants et vous
13 avez, dans un premier temps, sur une période - on
14 va aller en haut du tableau - une période allant du
15 premier (1^{er}) mai deux mille six (2006) au trente
16 (30) avril deux mille dix (2010), facturé à la
17 compagnie Sogep - Sogep est une filiale de Dessau,
18 Monsieur Sauriol?

19 R. Oui.

20 Q. **[595]** Pour un montant de cinq cent vingt-deux mille
21 quatre cent quatre-vingt-dix et quatre-vingt-huit
22 (522 490,88 \$). Et si vous allez ensuite à... un
23 petit peu plus bas, donc, Dessau, pour une période
24 allant du premier (1^{er}) mai deux mille cinq (2005)
25 au trente (30) avril deux mille neuf (2009), pour

1 un montant total de un million quatre cent quatre-
2 vingt-neuf mille cent trente-neuf et vingt-neuf
3 (1 489 139,29 \$), donc, pour un grand total de plus
4 de deux millions de dollars (2 M\$), peut-être juste
5 nous expliquer si ce sont des factures que Dessau a
6 payées, mais des factures bidon, là, puis comment
7 ça fonctionnait?

8 R. Bon, le contact qu'on avait... c'est-tu nécessaire
9 ou est-ce que vous voulez qu'on...?

10 Q. **[596]** Oui, je veux que vous y alliez.

11 R. O.K. On avait un contact, en fait, c'est arrivé par
12 une entreprise qui s'appelle Rapide-chèque et c'est
13 un monsieur qui s'appelait Réjean Robert, de la
14 compagnie Rapide-chèque, qui, lui, nous a donné, si
15 on veut, accès à... en fait, avec une autre
16 personne, à ces entreprises-là, qu'on ne connaît
17 pas du tout, on ne sait pas c'est qui. Alors, la
18 façon de faire, c'était de demander à ces gens-là,
19 donc, on rédigeait, si on veut, le texte de ce
20 qu'on voulait voir sur la facture. Essentiellement,
21 c'était toujours « Développement de projet »,
22 « Développement de ci », « Développement de ça »,
23 parce que toutes ces factures-là, par la suite,
24 étaient imputées dans le poste « ventes et
25 marketing ». Donc...

1 Q. **[597]** Un seul poste?

2 R. Un seul poste.

3 Q. **[598]** Jamais dans un projet?

4 R. Jamais dans un projet, jamais ailleurs, puis encore
5 là, on ne voulait pas contaminer nos projets, là,
6 ça fait que... en réalité, là, ce poste-là c'était
7 un poste qui était « ventes et marketing », avec
8 des dépenses de fondations, de tournois de golf, de
9 plusieurs autres dépenses qui étaient mêlées à ça.
10 Donc, la totalité de ces factures-là ont été
11 passées dans le poste « ventes et marketing »,
12 alors...

13 Q. **[599]** Et est-ce qu'on peut dire que ça fonctionne
14 de telle manière? La compagnie accommodante...

15 R. Oui.

16 Q. **[600]** ... vous fait une facture pour je ne sais pas
17 trop quoi...

18 R. Oui.

19 Q. **[601]** ... événement untel, puis il vous charge...

20 R. Exact.

21 Q. **[602]** ... douze mille dollars (12 000 \$), par
22 exemple?

23 R. Oui. De la façon que ça fonctionnait, la plupart,
24 si on veut, là, c'était effectivement une facture
25 avec TPS, TVQ qu'on recevait. Nous, on la payait

1 puis, de mémoire, là, je dirais que quelques jours
2 après on recevait quatre-vingt-dix pour cent (90 %)
3 du montant de la facture. Donc, si c'était une
4 facture de dix mille dollars (10 000 \$), on
5 recevait neuf mille dollars (9 000 \$) en argent
6 comptant par la suite.

7 Q. **[603]** O.K. Et sur une période, là, on a une période
8 qui commence en deux mille cinq (2005), qui va se
9 terminer au trente (30) avril deux mille dix
10 (2010), donc sur une période de cinq ans, vous avez
11 systématiquement pratiqué ce système de facturation
12 là avec des sociétés, là, des coquilles vides,
13 j'imagine?

14 R. Oui. Bien, écoutez, on n'a jamais fait d'enquête...

15 Q. **[604]** De vérification.

16 R. ... d'enquête sur ces compagnies-là, alors c'est
17 comme ça que ça... comme vous l'avez décrit.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Q. **[605]** Et alliez-vous récupérer le dix pour cent
20 (10 %) ?

21 R. Non, le dix pour cent (10 %), c'était la compagnie,
22 je pense, qui... c'était leur...

23 Q. **[606]** Non, mais, vous, ça vous coûtait dix pour
24 cent (10 %).

25 R. Oui.

1 Q. **[607]** Alors, est-ce que vous alliez récupérer en
2 quelque part ce dix pour cent (10 %) ?

3 R. Non. C'est le coût pour obtenir ça parce que... en
4 fait, c'est le coût que ça coûtait.

5 Me DENIS GALLANT :

6 Q. **[608]** O.K. Donc, vous avez deux... vous avez
7 Rapide-chèque. Est-ce qu'il y a quelqu'un d'autre
8 qui va se manifester également pour vous donner un
9 coup de main, là, dans ce système-là, là ?

10 R. Oui, il y a une autre compagnie qui figure sur la
11 liste, là, qui...

12 Q. **[609]** Qui chargeait à Dessau - si vous descendez,
13 Madame Morin...

14 R. Qui s'appelle le Commerce Alchaq qui est une
15 entreprise qui... Elle, elle était reliée avec, je
16 pense, avec des commerces ou des activités
17 d'affaires sur la réserve...

18 Q. **[610]** Kahnawake.

19 R. Kahnawake, c'est ça.

20 Q. **[611]** Parfait. Et est-ce qu'il y avait une personne
21 en particulier? Tantôt vous avez parlé de la
22 personne en charge de Rapide-chèque. Le Commerce
23 Alchaq, c'était relié à qui, ça ?

24 R. C'était relié à un monsieur qui s'appelle monsieur
25 Charles Ghorayeb.

1 Q. **[612]** Parfait. Est-ce qu'à un moment donné, là, on
2 a... vous en avez parlé tantôt, vous vous êtes fait
3 prendre ou...

4 R. Non.

5 Q. **[613]** ... ou il y a eu une entente avec les
6 instances fiscales? Comment ça a fonctionné?

7 R. Non, on ne s'est pas fait prendre.

8 Q. **[614]** Bon. Parfait. Nuance.

9 R. Non, une bonne nuance. En deux mille neuf (2009),
10 deux mille dix (2010), on a revu, bon, dans toute
11 la tourmente qu'on va plus parler demain, là, on a
12 revu pas mal de pratiques d'affaires chez Dessau.
13 On a revu notre code d'éthique, on a engagé des
14 consultants externes pour nous accompagner dans le
15 processus pour revoir l'ensemble de nos pratiques
16 d'affaires. Parce que je dirais que notre
17 problématique était principalement dans le secteur
18 de ce qu'on va discuter ici dans les prochaines
19 heures, là. Ce n'est pas quelque chose qui était...

20 En fait, on avait un cancer. On avait un
21 cancer qui était ici, qui a nécessité des pratiques
22 comme ça. Et en deux mille neuf (2009), deux mille
23 dix (2010), on a commencé à monter nos dossiers. On
24 s'est fait accompagner par des avocats pour... pour
25 vraiment, là, aller au fond des choses puis

1 s'assurer, là, qu'on fasse ressortir l'ensemble de
2 toutes ces choses-là. Et puis en janvier deux mille
3 onze (2011), on a communiqué avec les autorités
4 fiscales pour...

5 Q. **[615]** Autant provinciales que fédérales?

6 R. Les deux.

7 Q. **[616]** Les deux, oui.

8 R. On a communiqué avec les autorités fiscales pour
9 procéder à un processus de divulgation volontaire
10 avec eux. On a conclu en payant les impôts sur ces
11 argents-là, les intérêts qui étaient dus aussi et
12 les taxes qui avaient été... qui n'avaient pas été
13 récupérées par les instances fiscales par ces
14 compagnies-là. Le total de ça représente presque la
15 totalité des factures qu'on a payées. Donc, ça a
16 coûté à l'entreprise deux millions de dollars
17 (2 M\$).

18 Q. **[617]** O.K. Et j'y reviendrai demain, mais on
19 parle... on parle de deux mille onze (2011), mais
20 la fausse facturation, là, j'ai des factures
21 jusqu'en deux mille dix (2010), ça a arrêté là, ça
22 a été une décision d'entreprise?

23 R. Bien, avec toutes les pratiques d'affaires comme
24 j'ai dit tout à l'heure, ça a fini en deux mille
25 neuf (2009). De mémoire, là, ça a fini en deux

1 mille neuf (2009).

2 Q. **[618]** Bien, c'est parce que je vois des factures
3 qui vont... qui vont jusqu'au trente (30) avril...

4 Non, vous avez raison, deux mille neuf (2009).

5 R. Deux mille neuf (2009).

6 Q. **[619]** Vous avez raison.

7 R. En deux mille neuf (2009), deux mille neuf (2009),
8 on a totalement cessé toute pratique de financement
9 de partis politiques.

10 Q. **[620]** Parfait. Il est quatre heures trente-trois
11 (16 h 33).

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Q. **[621]** Si je comprends bien, ça a coïncidé avec la
14 venue de Marteau.

15 R. Ça a été la pression de l'ensemble de, si on veut,
16 dans l'industrie, Marteau, les journalistes. Je
17 pense qu'il y avait... on va en parler demain, mais
18 je pense qu'à un moment donné le système était...
19 le cancer était partout, puis il fallait... il
20 fallait arrêter ça.

21 Me DENIS GALLANT :

22 Q. **[622]** Merci.

23 AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE

24

25

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24

Nous, soussignés, DANIELLE BERGERON et JEAN LAROSE,
sténographes officiels, certifions sous notre
serment d'office que les pages ci-dessus sont et
contiennent la transcription fidèle et exacte de
l'enregistrement numérique, le tout hors de notre
contrôle et au meilleur de la qualité dudit
enregistrement.

Le tout conformément à la loi.

Et nous avons signé,

DANIELLE BERGERON
Sténographe officielle

JEAN LAROSE
Sténographe officiel